
COMMUNE DE PLANCHERINE

EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

PLU DE PLANCHERINE

ÉLÉMENTS INTEGRABLES AU RAPPORT DE PRESENTATION

10 juin 2014

SOMMAIRE

0 - CADRE REGLEMENTAIRE DANS LE CONTEXTE COMMUNAL	3
1 - PREAMBULE	4
1.1 - Contexte de l'étude	4
1.2 - Localisation.....	4
1.3 - description du projet de PLU.....	4
1.4 - Les zones réglementaires et d'inventaire	5
1.5 - Les ZNIEFF.....	10
1.6 - Les zones humides et tourbières	13
1.7 - Le PNR du massif des Bauges.....	15
2 - DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	16
2.1 - METHODOLOGIE D'INVESTIGATION.....	16
2.2 - PERIMETRE D'ETUDE	16
2.3 - Les milieux naturels	17
3 - ENJEUX ECOLOGIQUES	33
4 - LES EFFETS DU PROJET	34
4.1 - Sur les milieux naturels	34
4.2 - Sur la flore.....	36
4.3 - Sur la faune	36
4.4 - Sur la dynamique écologique	36
5 - LES MESURES	38
5.1 - Mesures d'évitement des impacts intégrées au PLU.....	38
5.2 - Mesures de réduction et de compensation des impacts prévues par le projet accordé au Déglises (marais de Gemilly) en application du POS en vigueur	41
6 - CONCLUSION.....	43
7 - BIBLIOGRAPHIE	44
ANNEXES	45

o - CADRE REGLEMENTAIRE DANS LE CONTEXTE COMMUNAL

En application du Code de l'Urbanisme modifié par la loi 2010-788 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II – Art 19 et 20 en particulier), le PLU doit prendre en compte les enjeux environnementaux et évaluer les incidences du projet sur l'environnement.

L'article R.121-14 du code de l'urbanisme (modifié par le décret 2012-095, applicable au 01/02/2013) précise qu'une évaluation environnementale doit être réalisée à l'occasion notamment de l'élaboration d'un PLU « *dont le territoire comprend tout ou partie d'un site Natura 2000* ».

Dans le cas présent, le débat du PADD étant intervenu avant la date d'application du nouvel article R.123-11, l'ancien article s'applique, considérant que le PLU est couvert par un SCoT ne doit faire l'objet d'une évaluation environnementale que s'il permet la réalisation de travaux, ouvrages ou aménagements « *susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000 [...]* » (L.141-4 du code l'environnement).

La commune est concernée par la présence de deux sites d'importance communautaire (SIC) du réseau Natura 2000 :

- > « Partie orientale du Massif des Bauges ». Ce site est désigné au titre de la directive « Habitat-Faune-Flore » (ZSC – FR8202002) par arrêté du 17/10/2008 et au titre de la directive « Oiseaux » (ZPS – FR8212005) par arrêté du 30/07/2004
- > « Réseau de zones humides dans la Combe de Savoie et la basse vallée de l'Isère ». Ce site est enregistré comme SIC le 13/01/2013 (FR8201773).

1 - PREAMBULE

1.1 - CONTEXTE DE L'ETUDE

La commune de Plancherine a entamé la démarche de révision de son plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme en 2012. L'état initial de l'environnement a été réalisé en 2012 sur tout le territoire de la commune de Plancherine.

Afin d'intégrer au mieux les enjeux écologiques du territoire, les effets de la mise en œuvre du plan local d'urbanisme ont été étudiés, particulièrement au regard du réseau Natura 2000.

1.2 - LOCALISATION

La commune de Plancherine est située dans le département de la Savoie dans la région Albertvilloise, sur les contreforts Sud du massif des Bauges, entre Cléry et Mercury.



Carte 1 Localisation de la commune de Plancherine

1.3 - DESCRIPTION DU PROJET DE PLU

Le PLU de la commune de Plancherine vise à trouver un équilibre entre les différentes composantes du territoire communal : zones naturelles, agriculture et urbanisation. Dans un souci de développement et d'accueil des populations, la municipalité souhaite ouvrir à l'urbanisation différentes zones.

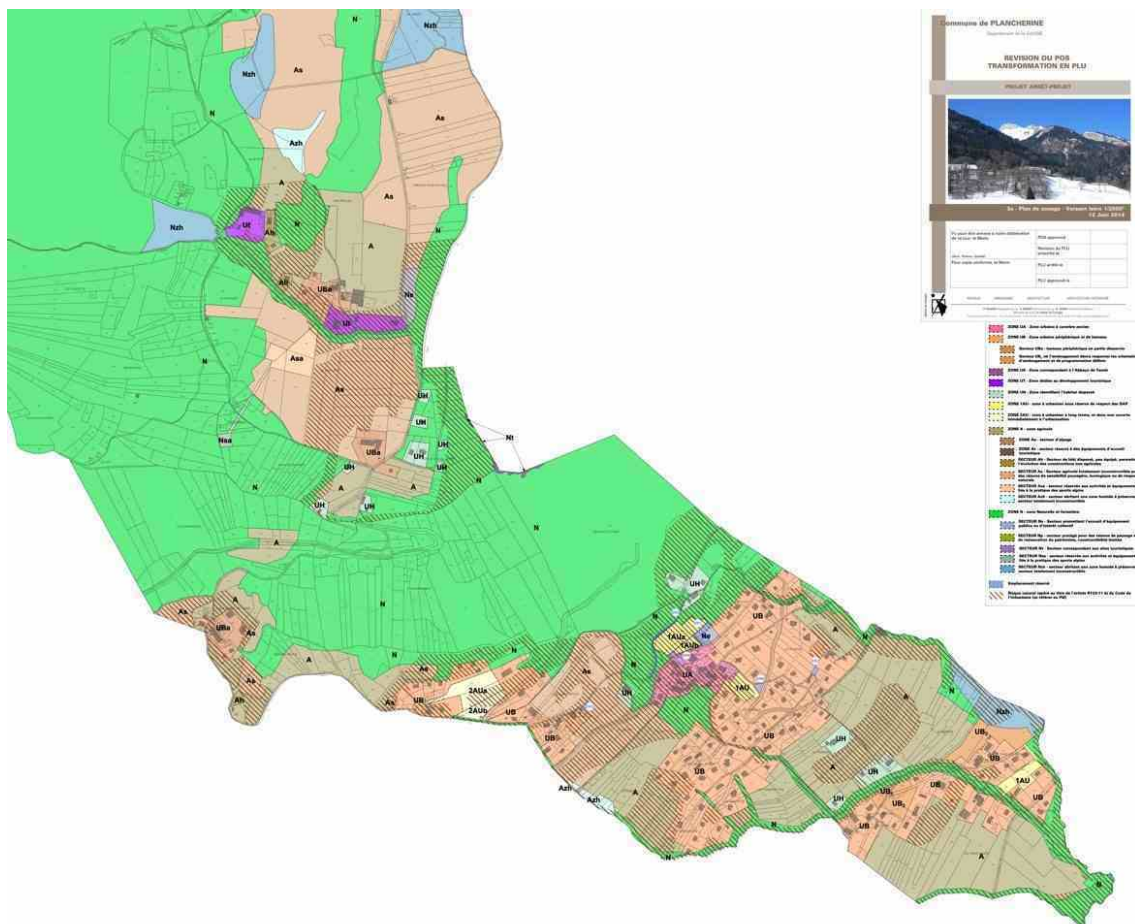
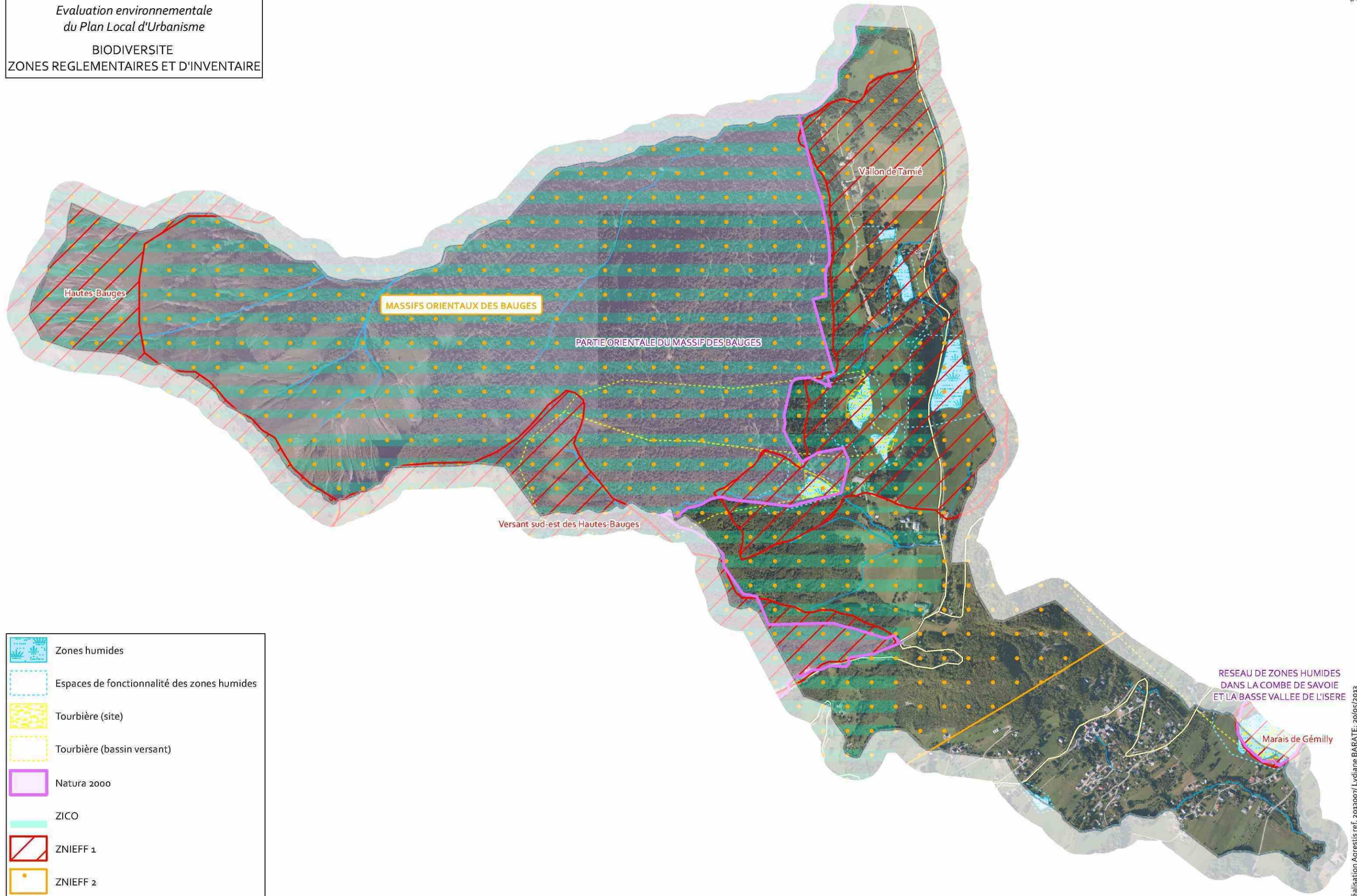


Figure 1 Extrait du projet de plan de zonage du PLU de Plancherine

1.4 - LES ZONES REGLEMENTAIRES ET D'INVENTAIRE

1.4.1 - Natura 2000

La commune de Plancherine abrite en partie 2 sites Natura 2000. La carte présentée ci-après précise la position des zones réglementaires et d'inventaire et la position de la commune par rapport aux sites Natura 2000.



	Zones humides
	Espaces de fonctionnalité des zones humides
	Tourbière (site)
	Tourbière (bassin versant)
	Natura 2000
	ZICO
	ZNIEFF 1
	ZNIEFF 2

Toute la commune est comprise dans le PNR des Bauges

0 150 300 600 mètres



1.4.1.1 - Site Natura 2000 FR 8202002/8212005 Partie orientale du massif des Bauges

PRESENTATION GENERALE

Région / Département	Rhône-Alpes / Savoie et Haute-Savoie
Superficie	14 513 ha
Altitude (min/max)	327 / 2 190
Date d'approbation comme ZSC	17/10/2008
Date d'approbation comme ZPS	30/07/2004
Opérateur du site	Parc naturel régional du massif des Bauges

Le site concerne 18 communes réparties sur les deux départements de la Savoie et de la Haute-Savoie. Il englobe l'ensemble des hauts sommets des Bauges, d'où son appellation, site des « Hautes Bauges ». Ceci induit de forts dénivelés, puisque l'altitude passe d'environ 300 m en Combe de Savoie à plus de 2200 m pour les plus hauts sommets (Pointe d'Arcalod, Pécloz, ...). Comme l'ensemble des massifs des pré-Alpes du Nord, le site est sur terrain calcaire et le paysage y est découpé par d'imposantes falaises. Il bénéficie en outre d'un climat montagnard avec de fortes précipitations.

Le site s'étend sur 21 km du nord au sud, du lac d'Annecy au pied de l'Arclusaz, dans la combe de Savoie et sur 12 km d'est en ouest. De part sa richesse floristique et faunistique, le site englobe plusieurs zones à statut de protection particulière : 4 ZNIEFF, 1 ZICO, 2 Réserves Biologiques Domaniales ainsi qu'une Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage.

La forêt, essentiellement constituée de hêtres et de résineux, occupe une très grande surface. Elle ne laisse la place aux prairies et pelouses qu'au niveau des sommets où de grands alpages offrent une herbe abondante aux troupeaux laitiers. Siège d'une activité pastorale et sylvicole importante, la zone des « Hautes Bauges » a la particularité toutefois d'être peu concernée par des infrastructures lourdes : on n'y trouve aucune habitation permanente et une seule route hormis les pistes forestières permet d'y pénétrer. C'est donc l'une des parties les plus sauvages et les plus préservées du massif des Bauges.

> Habitats et espèces d'intérêt communautaire

Le tableau ci-dessous reprend les habitats d'intérêt communautaire répertoriés : 19 habitats d'intérêt communautaire (HIC) dont 4 sont prioritaires (HPR). 18 espèces d'intérêt communautaire sont quant à elles identifiées.

Habitats naturels	Espèce
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	Lynx (<i>Lynx lynx</i>)
Landes alpines et boréales	Potentille du Dauphiné (<i>Potentilla delphinensis</i>)
Fourrés de <i>Salix</i> spp. Subarctiques	Sabot de Vénus (<i>Cypripedium calceolus</i>)
Pelouses calcaires alpines et subalpines	Panicaut des Alpes (<i>Eryngium alpinum</i>)
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	Aigle royal (<i>Aquila chrysaetos</i>)
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des	Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)
	Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)

étages montagnard à alpin
Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
Prairies de fauche de montagne
Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (*Thlaspietea rotundifolii*)
Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
Pavements calcaires *
Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
Hêtraies subalpines médio-européennes à *Acer* et *Rumex arifolius*
Hêtraies calcicoles médio-européennes du *Cephalanthero-Fagion*
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion* *
Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) *
Forêts acidophiles à *Picea* des étages montagnard à alpin (*Vaccinio-Piceetea*)
Forêts montagnardes et subalpines à *Pinus uncinata* (* si sur substrat gypseux ou calcaire)

Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*)
Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*)
Faucon pelerin (*Falco peregrinus*)
Gelinotte des bois (*Bonasa bonasia*)
Lagopède des Alpes (*Lagopus mutus helveticus*)
Tétras lyre (*Tetrao tetrix tetrix*)
Perdrix bartavelle (*Alectoris graeca saxatilis*)
Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*)
Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*)
Pic noir (*Dryocopus martius*)
Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)

LES ENJEUX DU SITE :

Le document d'objectif du site Natura 2000 des Hautes-Bauges a identifiés des enjeux écologique et économique fort. Les objectifs généraux de gestion du site sont:

- > favoriser le mélange d'essences ;
- > favoriser la régénération naturelle ;
- > garantir l'équilibre sylvo-cynégétique
- > mettre en place un schéma de desserte multifonctionnelle ;
- > intégrer la préservation des espèces ;
- > soutenir l'animation foncière en forêt privée
- > communiquer /informer le public et es gestionnaires.

1.4.1.2 - Site Natura 2000 FR 8201773 Réseau de zones humides dans la Combe de Savoie et la Basse Vallée de l'Isère

PRESENTATION GENERALE

Région / Département	Rhône-Alpes / Savoie
Superficie	869 ha
Altitude (min/max)	260 / 490
Date d'approbation comme ZSC	-
Opérateur du site	Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie (CPNS)

Les zones humides de la moyenne vallée de l'Isère présentent divers stades d'évolution des marais neutro-alcalins : prairies humides et caricaies encore fauchées, faciès d'embroussaillage à différents stades et boisements humides.

Dans un contexte où l'influence humaine est de plus en plus pressante (autoroute, route nationale, chemin de fer, extraction de granulats, zones industrielles,...), ce réseau constitue un refuge indispensable pour toute la faune et la flore exceptionnelles des zones humides.

HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le tableau ci-dessous reprend les habitats d'intérêt communautaire répertoriés : 7 habitats d'intérêt communautaire (HIC) dont 2 sont prioritaires (HPR). 11 espèces d'intérêt communautaire sont quant à elles identifiées.

Habitats naturels	Espèce
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>) Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>)
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>) Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	Blageon (<i>Leuciscus souffia</i>) Chabot (<i>Cottus gobio</i>)
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i> *	Ecrevisse à pieds blancs (<i>Austropotamobius pallipes</i>) Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)
Tourbières basses alcalines	Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>) Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) *	Liparis de Loesel (<i>Liparis loeselii</i>)

LES ENJEUX DU SITE :

- > Eviter le drainage des zones humides.

- > Maintenir et restaurer le fonctionnement hydraulique des zones humides.
- > Maintenir et améliorer la qualité des eaux de surface et souterraines.
- > Maintenir la mosaïque des milieux, recréer des stades pionniers, restaurer des milieux herbacés.
- > Maintenir des prairies permanentes humides (limiter l'embroussaillage et l'envahissement par les ligneux).
- > Maintenir une activité agricole diversifiée et non intensive dans un périmètre rapproché des sites.
- > Mettre en œuvre des pratiques agricoles compatibles avec les habitats ou espèces patrimoniales.
- > Gérer la fréquentation touristique.

1.5 - LES ZNIEFF

Le territoire communal abrite également des zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique. D'une superficie limitée, les ZNIEFF de type I sont caractérisées par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares ou menacés du patrimoine naturel qui doivent être préservés. Les ZNIEFF de type II, de surfaces généralement importantes, sont des espaces naturels offrant de bonnes potentialités biologiques et contenant généralement plusieurs ZNIEFF de type I. La portée des ZNIEFF de type II est plus réduite. En revanche, les ZNIEFF de type I, si elles n'instituent pas de protection réglementaire et ne sont pas opposables aux tiers en tant que telles, sont prises en compte par la jurisprudence des tribunaux dans les projets d'aménagement. L'inventaire initial a été récemment réactualisé (ZNIEFF nouvelle génération) afin de prendre en compte l'évolution des milieux et des espaces. Ce nouvel inventaire doit être pris en compte comme un outil d'alerte dans le cadre des documents d'urbanisme.

ZNIEFF DE TYPE I

- > **Le Marais de Gémilly – n° 73000066** : Cette ZNIEFF de 8,92 ha s'étend sur les communes de Plancherine et Mercury. Le marais de Gémilly est situé sur le piémont des Bauges, à 480 m d'altitude. Cette petite zone humide de pente est largement colonisée par une végétation arbustive : saules, Bourdaine ou à hautes herbes : roseau, Reine des prés, qui banalise le site et remplace progressivement les formations végétales les plus intéressantes de "bas-marais alcalin". La fauche de certaines parcelles permet cependant le maintien d'une flore originale avec des plantes telles que l'Ophioglosse (ou "Langue de serpent") ou le Souchet brun, et laisse envisager une possible restauration de l'ensemble du site.

- > **Le Versant sud-est des Hautes-Bauges– n° 7307002** : cette vaste ZNIEFF s'étend sur 3327,39 ha. La Haute-Combe de Savoie, où la viticulture a laissé la place aux vergers et à des pépinières viticoles très réputées, est dominée par des falaises et des pentes abruptes offrant un dénivelé souvent supérieur à 1500 m. Du fait des difficultés d'accès qui ont rendu l'exploitation de ces pentes très difficile, les forêts sont peu perturbées. Entrecoupées de falaises basses, elles abritent une faune diversifiée. C'est notamment le cas de l'avifaune : Grand-duc d'Europe, Faucon pèlerin, Engoulevent d'Europe...La richesse du patrimoine naturel local est cependant probablement sous-estimé du fait d'un manque de prospection. Les bas de pentes et les rares chemins qui donnent accès aux versants laissent notamment entrevoir de bonnes potentialités.

- > **Hautes Bauges – n° 7307004** : Ce site de 4892,04 ha est étendu sur les communes de Cléry, Ecole, Fréterive, Grésy-Sur-Isère, Jarsy, Montaille, Plancherine, Sainte-Reine, Saint- Pierre-D'albigny, Verrens- Arvey. Le secteur des Hautes-Bauges est probablement l'un des plus riches de ce massif préalpin. A la lecture des inventaires réalisés ici, l'intérêt naturaliste est manifeste : quelle que soit la discipline concernée, les observations sont riches et diversifiées. Les inventaires de milieux naturels font ainsi apparaître forêts de ravins (de divers types), pinèdes de Pin à crochets, saulaies des berges graveleuses, aulnaies à Aulne blanc (en mélange compte tenu de l'étroitesse du lit du Chéran) au milieu d'une hêtraie-sapinière omniprésente. Plus haut en altitude, on observe des alternances de prairies de fauche et de pelouses subalpines, toutes deux très diversifiées. Enfin, falaises, éboulis et lapiaz complètent la palette des milieux. A ceux-ci correspond une flore tout aussi riche. Si on ajoute au secteur délimité les espaces voisins (versant sud-est, Sambuy, Pré Poirier et Pré de Lamy, et Montagne du Charbon) dont les caractéristiques sont proches, on ne compte pas moins de 900 espèces (soit entre 15 et 20% de la flore de France). Parmi les observations les plus intéressantes, on peut noter des espèces dont la protection est considérée comme un enjeu européen en matière de conservation, telles que le Sabot de Vénus, le Chardon bleu ou la Potentille du Dauphiné ; on observe également la Racine de Corail, le Listère à feuilles cordées, l'Orchis nain, l'Orchis de Spitzel et l'Orchis odorant pour ce qui concerne les Orchidées, la Clématite des Alpes, la Primevère oreille d'ours, la Céphalaire des Alpes, les Saxifrages fausse diapsie et safranée...D'autres espèces présentent ici des stations éloignées de leur aire de répartition géographique habituelle : la Primevère farineuse, le Trèfle de Alpes, la Silène fleur de Jupiter... La faune n'est pas en reste avec l'une des plus fortes populations de Chamois (environ 2000 individus), qui a servi pendant longtemps à soutenir ou à recréer des colonies dans d'autres massifs alpins. Actuellement, elle fait l'objet de nombreuses études scientifiques concernant la dynamique de population de l'espèce, les effets de la chasse, les techniques de capture. Le peuplement d'ongulés est lui-même très diversifié puisque qu'avec le Chamois coexistent le Mouflon, le Sanglier, le Chevreuil, le Cerf élaphe... et les ongulés domestiques (vache, chèvre et mouton). Les oiseaux sont eux aussi bien représentés, qu'ils soient forestiers (Pic noir), propres aux milieux ouverts (Linotte mélodieuse, Tétralyre, Lagopède alpin, Perdrix bartavelle...) ou rupestres (Aigle royal, Tichodrome échelette...). Les quelques inventaires d'insectes déjà disponibles révèlent la présence d'espèces de grand intérêt telles que la Rosalie des Alpes, du Théccla de l'Orme, de l'Apollon.

- > **Vallon de Tamié – n° 73070008** : cette ZNIEFF de 168,08 ha couvre les territoires de Seythenex, Mercury et Plancherine. Le vallon de Tamié est la cluse la plus orientale des Bauges ; il sépare les derniers sommets des "Hautes Bauges" (Parc du Mouton, Pointes de Chaurionde et de la Sambuy), du petit massif de la Belle Etoile-Dent de Cons. Le fond de vallon qui offre de vastes surfaces planes ou en pentes douces, est marqué par l'exploitation pastorale avec une large place occupée par les prairies naturelles fauchées ou pâturées. Les boisements y restent morcelés et peu étendus. Plusieurs petits marais occupent les pentes ou de petites cuvettes ; en Bauges, massif karstique perméable, cette relative richesse est à souligner. Un étang de 0,7 hectares, autrefois construit pour assurer le fonctionnement d'un moulin complète cette palette de milieux humides. Il constitue aujourd'hui une frayère très importante pour la Grenouille rousse et le Crapaud commun.

ZNIEFF DE TYPE II

- > **Massif Orientaux des Bauges – n° 7307** : Cette ZNIEFF s'étend sur 35869 ha, répartis sur une quarantaine de commune dont Plancherine. Les Bauges offrent le visage d'un massif-forteresse, ceint d'un rempart de falaises dominant les vallées de 1000 à 1500 m d'un seul jet. La gorge du Chéran donne accès au coeur du massif depuis l'Albanais, alors que la vaste encolure de Leschaux débouche vers le lac d'Annecy. Sommets et plateaux périphériques encadrent le vaste bassin intérieur du Chéran. La structure du relief est typiquement subalpine : faisceau de plis, synclinaux perchés armés par les calcaires massifs, bassins affouillés dans les roches plus tendres. Le massif des Bauges est circonscrit par des vallées densément urbanisées (agglomérations de Chambéry, Aix-les-Bains, Annecy, Albertville) parcourues par les grandes infrastructures routières. Présentant une personnalité marquée, très verdoyant, il conserve une forte empreinte montagnarde. Son paysage a été modelé par une intense activité paysanne, héritée des défrichements pionniers oeuvre des ordres religieux. Le vaste ensemble naturel décrit ici inclut : - l'ample bassin du Chéran, qui évide le centre du massif ; entouré de forêts résineuses, il constituait le coeur de l'économie paysanne baujue, - le pays de Faverges, très montagneux, où de sévères vallons entaillent les plus hauts chaînons de l'Arcalod (point culminant du massif à 2 217 m) et de la Sambuy. La retombée orientale des Bauges, face aux Grandes Alpes, dresse une succession spectaculaire de synclinaux perchés (plis en forme de berceau) dont celui de l'Arclusaz et surtout celui du Trélod, figure célèbre de la géomorphologie. Ce secteur peu perturbé par les activités humaines est le plus remarquable des Bauges sur le plan biologique. Il illustre des types d'habitats naturels de grand intérêt (dalles rocheuses), ainsi qu'une flore très riche, avec des groupements végétaux remarquables, et plusieurs stations botaniques exceptionnelles. On peut ainsi citer un cortège important d'espèces inféodées aux étages subalpins ou même alpin (Andosace de Suisse, Ancolie des Alpes, Chardon bleu, Génépi des glaciers, Orchis nain, Saule glauque, Cobrésie simple, Laîche bicolore...), à la forêt (Racine de corail, Sabot de Vénus, Linnée boréale, pyroles...), aux secteurs rocheux ou secs (Gentiane croisettes, Laitue vireuse, orchidées, Potentille du Dauphiné, Stipe plumeuse, Tulipe méridionale...). L'entomofaune est très bien représentée (papillons Apollon, Bleu nacré d'Espagne, Damier de la Succise, Thécla de l'Orme...).

L'avifaune comprend la quasi-totalité des espèces typiques des milieux montagnards, depuis les espèces forestières (Bécasse des bois, Cassenoix moucheté...) jusqu'à celles des sommets rocheux élevés (Chocard à bec jaune, Lagopède alpin, Merle de roche, Tétrasyre...). L'ensemble est à ce titre inventorié au titre des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). Le secteur abrite enfin un karst caractéristique des Préalpes du nord. Ce type de karst est caractérisé par l'épaisseur considérable des stratifications calcaires, l'ampleur des phénomènes de dissolution, l'incidence des glaciations quaternaires (calottes glaciaires sommitales, épaisses langues glaciaires)... Le zonage de type II souligne les multiples interactions existant au sein de cet ensemble, dont les espaces les plus représentatifs en terme d'habitats ou d'espèces remarquables sont retranscrits à travers plusieurs zones de type I (hauts sommets, tourbières, vallons, forêts, pelouses sèches...). Il englobe les éboulis instables correspondant à des milieux faiblement perturbés. Le zonage de type II souligne particulièrement les fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales : - en tant que zone d'alimentation ou de reproduction pour de multiples espèces, dont celles précédemment citées ; - à travers les connections existant avec les autres ensembles naturels voisins du massif des Bauges ou des Aravis ; - il met enfin en exergue la sensibilité particulière de la faune souterraine, tributaire des réseaux karstiques et très dépendante de la qualité des eaux provenant du bassin versant. La sur-fréquentation des grottes, le vandalisme des concrétions peuvent de plus rendre le milieu inapte à la vie des espèces souterraines. Les aquifères souterrains sont sensibles aux pollutions accidentelles ou découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'agriculture intensive. L'ensemble présente par ailleurs un grand intérêt paysager (il est cité pour partie comme exceptionnel dans l'inventaire régional des paysages) géomorphologique (avec notamment le célèbre synclinal perché du Trélod cité à l'inventaire des sites géologiques remarquables de la région Rhône-Alpes), voire scientifique (la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage des Bauges constitue un terrain d'études de premier ordre pour la grande faune).

1.6 - LES ZONES HUMIDES ET TOURBIÈRES

La commune a également des zones humides qui forment, notamment dans le vallon de Tamié, un réseau de milieux humides.

INVENTAIRE REGIONAL DES TOURBIÈRES

(source : DREAL)

- > **Marais de Chaume** : Le marais amont est peu visible, masqué par les boisements humides périphériques. Le site aval apporte un plus paysager dans un paysage très diversifié de prairies, bosquets, forêts montagnardes.
- > **Sources du Bonté** : Depuis le col de Tamié, il ne s'agit que d'une clairière herbeuse en forêt ; sur le site, très pentu, on découvre alors la multitude d'écoulement, de micro-cascades qui en font un site remarquable.
- > **Marais de Gémilly** : Les roselières denses et l'embuissonnement du marais offrent peu de perspectives au regard ; l'environnement du marais est agréable, paysage agricole diversifié de prairies, vergers, bocages.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES – RHONE ALPES

(source : DREAL)

- > **Marais de Gémilly** : surface : 5,2 ha. Groupement à reine des prés et communautés associées, bois de peuplier-tremble, aulnaies-frênaies medio-européennes, bois marécageux à aulne, saule et piment royal roselières, formations a grandes laïches (magnocariçaies), bas-marais alcalins, plantations de feuillus.
 - ✓ Habitats peu représenté à l'échelle du bassin versant.
 - ✓ Site abritant des espèces (faune/flore) d'intérêt patrimonial.
 - ✓ Habitats d'intérêt patrimonial européen inscrits à l'annexe I de la directive 'habitats'.
- > **Marais du Varey** : surface de 3,3 ha. Cours des rivières, groupements à reine des prés et communautés associées, bois marécageux à aulne, saule et piment royal, roselières
 - ✓ Habitats peu représenté à l'échelle du bassin versant.
 - ✓ Site abritant des espèces (faune/flore) d'intérêt patrimonial. Présence de Rousserolle verderolle
- > **Marais des Chaumes** : 2,1 ha. Bois marécageux a aulne, saule et piment royal, formations a grandes laïches (magnocariçaies), végétation des sources, bas-marais alcalins
 - ✓ Habitats peu représenté à l'échelle du bassin versant. Site abritant des espèces (faune/flore) d'intérêt patrimonial.
 - ✓ Habitats d'intérêt patrimonial européen inscrits à l'annexe I de la directive 'habitats'.
- > **Etang des Moulins** : 0,95 ha. Eaux dormantes, roselières, végétation des sources ; Ecrans d'arbres, haies, bosquets, bocage. Présence de grenouilles rousses et crapauds communs.
 - ✓ Habitats peu représenté à l'échelle du bassin versant.
 - ✓ Site abritant des espèces (faune/flore) d'intérêt patrimonial.
- > **Sources du Bonté** : 0,86 ha. Végétation des sources, bas-marais alcalins. Présence de Cypripedium calceolus, Gymnadenia odoratissima (flore)
 - ✓ Habitats peu représenté à l'échelle du bassin versant.
 - ✓ Site abritant des espèces (faune/flore) d'intérêt patrimonial.
 - ✓ Habitats d'intérêt patrimonial européen inscrits à l'annexe I de la directive 'habitats'.)
- > **Le Grevet** : 0,37 ha. Groupements a reine des prés et communautés associées prairies humides eutrophes.
- > **Les Moulins** : 0,27 ha. Groupements à reine des prés et communautés associées, formations a grandes laïches (magnocariçaies).
 - ✓ Habitats partiellement dégradés.

1.7 - LE PNR DU MASSIF DES BAUGES

Le Parc naturel régional du Massif des Bauges a été créé le 7 décembre 1995.

Il regroupe 65 communes dont 46 en Savoie et 19 en Haute-Savoie, plus 6 villes portes. Au total, le parc compte 60 000 habitants pour une superficie de 90 000 hectares, dans le massif des Bauges. En septembre 2011, le parc a obtenu le label Géoparc¹, le troisième en France.

La commune de Plancherine a signé la charte du PNR du massif des Bauges qui s'applique jusqu'en 2020.

2 - DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

2.1 - METHODOLOGIE D'INVESTIGATION

La présente étude a fait appel aux compétences de 2 ingénieurs écologue (Céline Roux-Vollon et Mariane Caillette).

2.2 - PERIMETRE D'ETUDE

Le périmètre d'étude comprend les secteurs situés au droit des sites Natura 2000 de la commune de Plancherine et susceptibles d'être aménagées.

2.2.1 - Données bibliographiques

Une synthèse des données connues aux alentours de la zone d'étude a été réalisée. Le but était de mettre en évidence des espèces qui n'auraient pas été contactées lors de l'étude.

Les opérateurs de chacun des sites Natura 2000 ont été contactés pour recueillir leurs données.

2.2.2 - Méthodologie d'inventaire

Les visites ont été menées sur les sites Natura 2000 ou leurs marges à l'interface avec les espaces potentiellement aménageables dans le cadre du projet de PLU de la commune.

2.2.2.1 - Les habitats et la flore

Le diagnostic flore - habitats a été établi à partir d'une visite de terrain réalisée le 25 avril 2013 et complété lors d'une visite réalisée le 4 juin 2013. Elle a consisté en un relevé des habitats naturels présents sur les zones situées à l'interface entre les sites Natura 2000 et les projets d'aménagement de la commune sur la base de la typologie Corine Biotopes.

2.2.2.2 - La faune

L'étude concernant les oiseaux a été établie à partir d'une visite de terrain réalisée le 25 avril 2013. Les espèces contactées ont été relevées au fil du parcours du site.

2.3 - LES MILIEUX NATURELS

2.3.1 - Les habitats naturels

L'inventaire concernant la flore et les milieux naturels a été réalisé le 25 avril 2013. La description des habitats naturels suit la typologie Corine Biotope. Une carte de localisation des habitats de la zone d'étude est proposée après la description.

Les zones situées aux abords des sites Natura 2000 et susceptibles d'être aménagées comprennent les habitats suivants :

2.3.1.1 - Zone d'étude aux abords du marais de Gemilly

PATURES MESOPILES (CB 38.1)

Ces milieux pâturés par des bovins sont dominés par une strate herbacée basse irrégulière. L'aspect est hétérogène, formé de touffes, de taches plus hautes et souvent raides - refus du bétail. Ils abritent des espèces communes comprenant des touffes de graminées (Pâturin des prés, Pâturin commun, Ray gras anglais, Dactyle aggloméré, ...) entre lesquelles se développent des plantes rampantes telles que le Trèfle rampant ou encore des rosettes de Pâquerette et de Pissenlit. Les espèces végétales ne présentent pas de caractère de rareté.



Photo 1 Pâturage

BAS-MARAIS ALCALIN (CB.54.2)



Ce sont des zones humides occupées majoritairement par des petites laïches qui forment des pelouses denses et peu élevées. Le sol est généralement gorgé d'eau. Ce type d'habitat est présent de l'étage collinéen au subalpin. Il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire non prioritaire.

Photo 2 Bas-marais

AULNAIES-FRENAIES (CB44.3)

Ces forêts de feuillues dominées par des frênes et des aulnes occupent des sols périodiquement inondés. Les essences que l'on peut y rencontrer sont le chêne, l'orme, le tilleul en plus des 2 essences principales. Selon leur situation sur la zone d'étude, c'est le frêne ou l'aulne glutineux qui domine. Il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire.

SAULAIES MARECAGEUSE (CB.44.92)

Généralement sous la forme de bosquets de saules arbustifs, cette formation végétale peut être accompagnée de bouleau. De 3 à 5m de hauteur, elle se développe sur les sols très humides et la strate herbacée est généralement occupée par de grandes graminées ou des laïches. Cette saulaie marécageuse se trouve souvent en bordure de marais.

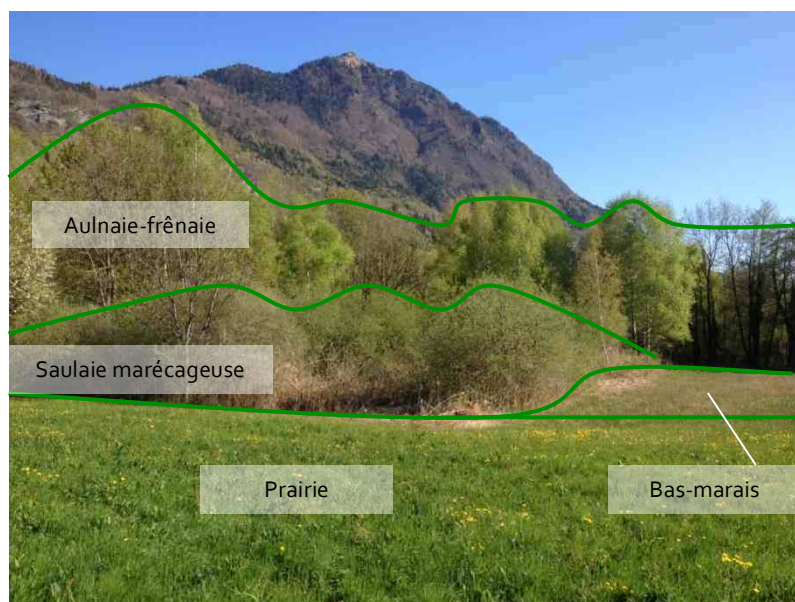
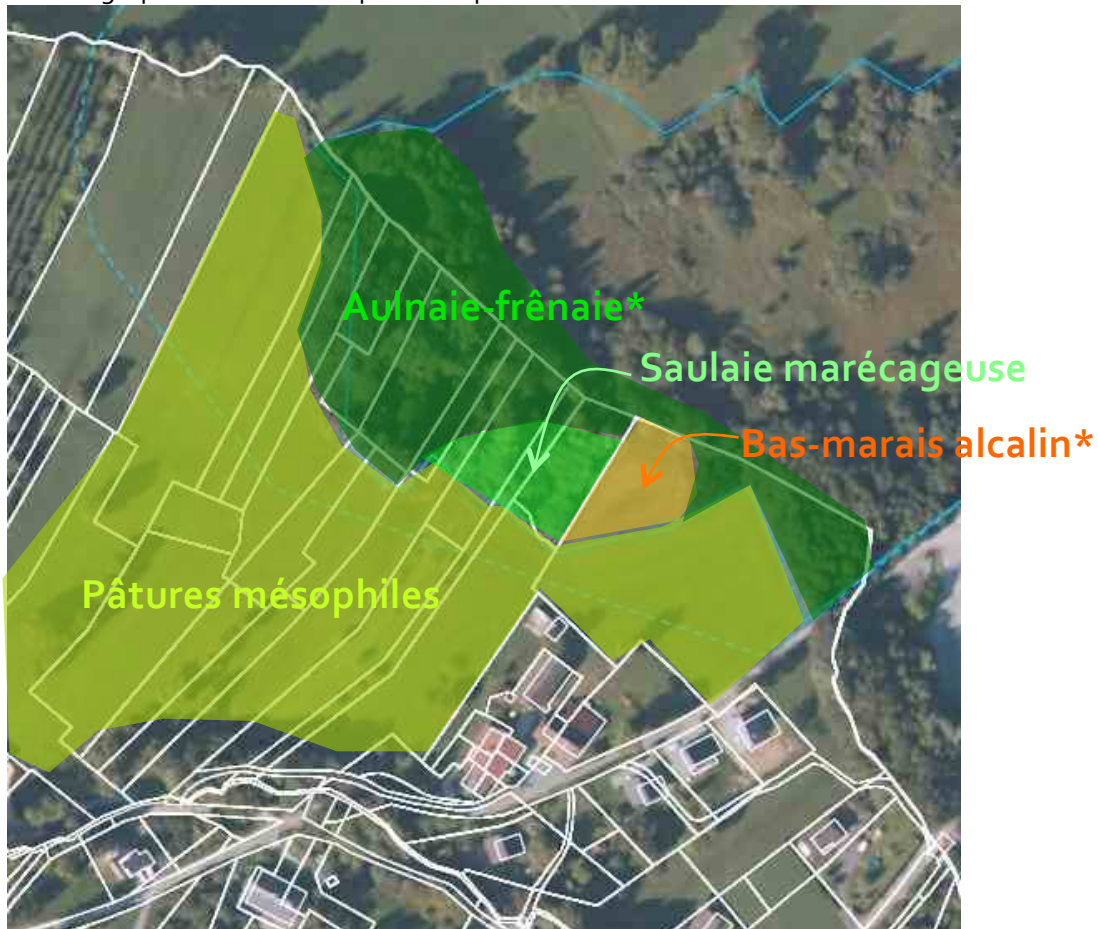


Photo 3 *Différents habitats naturels*

La cartographie ci-dessous expose la répartition de ces habitats :



Carte 2 Cartographie des habitats naturels aux abords du marais de Gemilly.

2.3.1.2 - Zone d'étude dans le vallon de Tamié

PRAIRIE DE FAUCHE SUB-MONTAGNARDE (CB.38.23)



C'est l'habitat principal au niveau du col de Tamié et de son vallon. Le tapis herbacé est dense et continu, et peut atteindre 50-80cm de hauteur. La diversité des graminées est élevée et ces milieux sont liés aux pratiques agricoles. La fertilisation de ces espaces peu fragiliser leur diversité. Il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire.

Photo 4 Prairies de fauches dans le vallon de Tamié

HETRAIE SAPINIÈRE (CB.41.13)

Habitat d'intérêt communautaire majoritaire de la commune, il est situé au dessus des zones aménagées du vallon. Cette forêt dominée par le hêtre et mêlée de résineux, de tilleuls et d'érable occupe les pentes souvent exposées aux chutes de pierres. Le sous-bois est généralement pauvre en arbuste et assez clairsemé.

BOIS DE FRÊNES ET D'AULNES DES RIVIÈRES LENTES (CB.44.3)

Il s'agit d'un habitat prioritaire qui occupe une petite surface en contre bas de l'Abbaye le long de la RD 201. Ce boisement occupe une zone inondée périodiquement et est dominé par les frênes et les aulnes. La diversité biologique de cet habitat est souvent élevée du fait de son caractère humide.

COMMUNAUTE A REINE DES PRES (CB.37.1)

Cet habitat humide est composé d'une végétation hygrophile. La Reine des prés domine et son feuillage dense laisse peu de lumière au sol pour les plantes de petite taille.

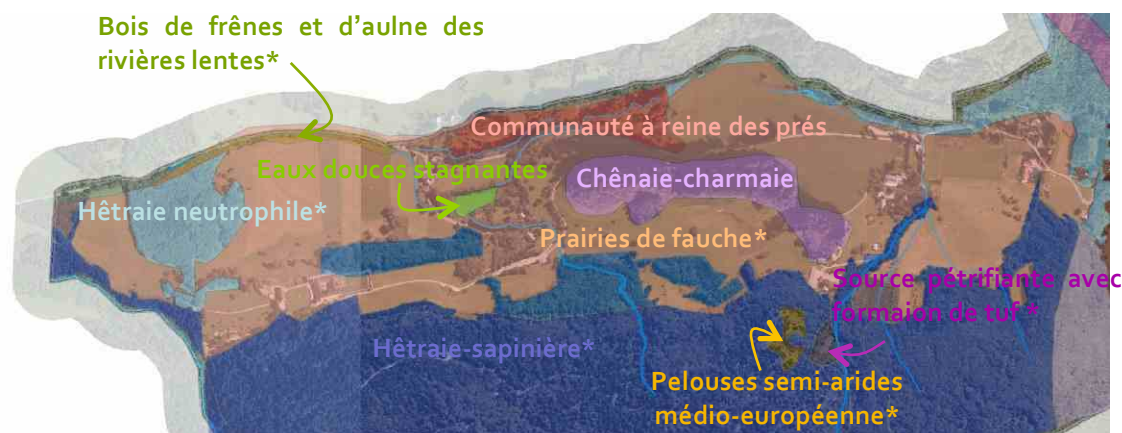
EAUX DOUCES STAGNANTES (CB.22.1)

Il s'agit d'un étang aménagé avec des zones de hauts fonds qui sont colonisés par des roseaux (*Phragmites australis*).



Photo 5 Pièce d'eau aménagée dans le vallon de Tamié

La cartographie des habitats naturels au niveau du vallon de Tamié présentée ci-dessous est extraite des données transmises par le PNR du Massif des Bauges et des visites de terrain.



Carte 3 Cartographie des habitats naturels du vallon de Tamié.

2.3.2 - La flore

Aucune espèce protégée et/ou d'intérêt patrimonial n'a été répertoriée sur les zones d'étude.

2.3.3 - La faune

Aucun inventaire exhaustif n'a eu lieu sur la commune dans le cadre de cette étude. Les espèces rencontrées ont néanmoins été relevées.

Au niveau du marais de Gemilly, 15 espèces d'oiseaux ont été contactées et 1 espèce d'amphibien. Le CPNS, opérateur du site Natura 2000 du « réseau de zones humides dans la combe de Savoie et la basse vallée de l'Isère » a transmis les données d'inventaire dont il dispose pour cette entité. Cette liste figure en annexe.

AVIFAUNE

15 espèces ont été relevées au niveau du marais de Gemilly.

RAPPEL DES PROTECTIONS REGLEMENTAIRES ET DES STATUTS DE MENACE :

Listes rouges : statut de menace (national, régional, départemental)

CR : En danger critique d'extinction

EN : En danger

VU : Vulnérable

NT : Quasi menacée

LC : Préoccupation mineure

DD : Données insuffisantes

NA: non applicable

Directive « Oiseaux »

Annexe I : espèces d'oiseaux nicheurs dont la conservation est jugée prioritaire en Europe.

Annexes II/1 et II/2 : espèces d'oiseaux pour lesquelles la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à la conservation des espèces.

Annexe III/1: espèces d'Oiseaux pour lesquelles la vente, le transport, la détention pour la vente et la mise en vente sont interdits.

Protection nationale : arrêté du 29/10/2009 :

Article 3 : la destruction des œufs et des nids, la perturbation des oiseaux pendant la période de reproduction, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux sont interdits

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection réglementaire nationale Arrêté du 29/10/2009	Directive Oiseaux	Statut de menace en France	Statut de menace Rhône-Alpes
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	article 3			
<i>Motacilla rubecula</i>	Rougegorge familier	article 3			
<i>Sylvia palustris</i>	Rousserolle verderolle	article 3			
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	article 3			
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	-	Annexe II/2 "	LC	LC
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rouge-queue noir	article 3		LC	LC
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	-	Annexe II/2	LC	LC
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	article 3	Annexe II/1 et III/1	LC	LC
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	article 3		LC	LC
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange charbonnière	article 3		LC	LC
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	-	Annexe II/2	LC	LC
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	article 3		LC	LC
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	article 3		LC	LC

LES AMPHIBIENS

Seules deux espèces précisées dans le tableau ci-dessous sont répertoriées sur le territoire communal. Les bases réglementaires de la protection de ces espèces sont précisées ci-après :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection réglementaire nationale	Directive Habitat	Statut de menace en France	Statut de menace Rhône-Alpes
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	article 6 et 5	Annexe V	LC	LC
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	article 3	-	LC	Nt

Ces deux espèces sont communes et ne représentent pas d'intérêt patrimonial majeur. La grenouille rousse a été observée (têtard) dans le marais de Gemilly.

Photo 6 Têtard de Grenouille rousse



Le Crapaud commun quant à lui n'a été observé que sous forme d'individu écrasé sur les routes du vallon de Tamié. Un dispositif visant à éviter l'écrasement des individus en période de reproduction était mis en place jusqu'en 2012. La population a malgré tout fortement déclinée (écrasement par les voitures).

E il n'y a plus d'action mise en place pour permettre la traversé des Crapauds communs.

La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) a également indiqué que le Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*) et la Grenouille rousse (*Rana temporaria*) se reproduisent dans le plan d'eau situé dans le vallon.

2.3.4 - Les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « les Usses »

2.3.4.1 - Les habitats d'intérêt communautaire

Plusieurs habitats d'intérêt communautaire ont été répertoriés dans les zones d'étude.

Au droit du marais de Gemilly, seul un habitat d'intérêt communautaire a été répertorié sur le secteur voisin, en dehors du site Natura 2000. Il s'agit d'un bas-marais alcalin (CB 54.2), correspondant à l'habitat « Tourbière basse alcaline » (EUR 7230) répertorié dans le site Natura 2000 « réseau de zones humides dans la combe de Savoie et la basse vallée de l'Isère ».

Au niveau du vallon de Tamié, 3 habitats d'intérêt communautaire sont présents dont 1 qui est prioritaire : Prairie de fauche sub-montagnarde (CB 38.23), hêtraie-sapinière (CB 41.13) et bois de frênes et d'aulnes des rivières lentes (CB 44.3)/habitat prioritaire.

2.3.4.2 - Les espèces d'intérêt communautaire

Aucune espèce d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 « réseau de zones humides dans la combe de Savoie et la basse vallée de l'Isère » et « partie orientale du massif des Bauges » n'a été répertorié sur la zone d'étude.

Le tableau ci-après reprend les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 et précise leur probabilité de présence sur le secteur située à leurs abords et potentiellement aménageables.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Espèce d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « <u>réseau de zones humides dans la combe de Savoie et la basse vallée de l'Isère</u> » Analyse de la probabilité de présence de ces espèces sur le site d'étude
<i>Castor fiber</i>	Castor d'Europe	Le Castor d'Europe n'est pas connu au niveau du marais de Gemilly. L'espèce fréquente plutôt les cours d'eau situés en plaine tel que l'Isère. Aucune trace de l'espèce n'a été observée sur la zone d'étude lors des prospections de terrain.
<i>Leuciscus-souffia</i>	Blageon	Le Blageon affectionne les eaux claires et courantes avec un substrat pierreux ou graveleux. Le Chabot aime les cours d'eau avec un substrat grossier et ouvert, offrant un maximum de caches. Les cours d'eau à forte dynamique lui sont très propices du fait de la diversité des profils en long et du renouvellement actif des fonds en période de forts débits.
<i>Cottus Gobio</i>	Chabot	Ces deux espèces sont présentes sur le site Natura 2000 mais pas au niveau de l'entité du marais de Gemilly. Leur présence sur les ruisseaux de la commune est très peu probable en raison des faibles débits et de leur assèchement temporaire.
<i>Austropotamobius pallipes</i>	Écrevisse à pied blanc	Les exigences écologiques notamment sur la qualité physico-chimique sont fortes (eau claire, très bien oxygénée, excellente qualité, T°C de l'eau relativement constante). Les inventaires réalisés sur le marais de Gemilly par le CPNS ne relèvent pas la présence de cette espèce. De plus, les ruisseaux temporaires et artificialisés des abords du site ne lui sont pas favorables.
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane Cerf-Volant	Le Lucane cerf-volant est un insecte saproxylophage, c'est-à-dire qui se nourrit de bois mort. L'habitat du Lucane est constitué des forêts et haies comportant des souches et vieux arbres feuillus déperissant, de préférence des chênes. Sa présence aux abords du marais semble peu probable du fait des milieux rencontrés.
<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	Le Cuivré des marais fréquente très préférentiellement les milieux humides et les prairies inondables ou fraîches pacagées, ou encore, mais plus rarement, les bordures de ruisseau ou de fossé humide non fauché. Les inventaires n'indiquent pas l'espèce au niveau du marais :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Espèce d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « <u>réseau de zones humides dans la combe de Savoie et la basse vallée de l'Isère</u> » Analyse de la probabilité de présence de ces espèces sur le site d'étude
		L'espèce peut potentiellement fréquenter les prés pâturés et marais alentours.
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	L'Agrion de Mercure se développe dans les milieux lotiques permanents de faible étendue, aux eaux claires, bien oxygénées, oligotrophes à mésotrophes, jusque 1600 m d'altitude. Ce sont en général des ruisseaux, rigoles, drains, fossés alimentés ou petites rivières. Il peut s'agir également de sources, suintements, fontaines, résurgences... Afin d'être favorables, ils doivent être situés dans les zones bien ensoleillées (zones bocagères, prairies, friches, en forêt dans les clairières...). Les inventaires n'ont pas relevés l'espèce au niveau du marais de Gemilly mais les milieux de cette entité et alentours peuvent l'abriter.
<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	La Cordulie à corps fin est inféodée aux habitats lotiques et lentiques bordés d'une abondante végétation aquatique et riveraine. L'espèce n'est pas présente au niveau du marais.
<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	Le Sonneur à ventre jaune hiverne dès le mois d'octobre sous des pierres ou des souches, dans la vase, la mousse... Au printemps (avril), il se réveille et recherche des biotopes adaptés à sa reproduction. Il apprécie les milieux liés à l'homme : mares, ornières, fossés, retenues d'eau artificielle : il recherche surtout les eaux stagnantes et bien ensoleillées. Les secteurs situés aux abords du site Natura 2000 semblent peu attractif pour l'espèce : pas de milieux aquatiques propices.
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	Le Triton crêté est plutôt une espèce de paysages ouverts et plats. On le trouve principalement dans les zones bocagères avec prairies et plus occasionnellement dans les carrières abandonnées, des zones marécageuses, des mares dunaires. Il est également connu en milieu forestier. Les milieux alentours au marais de Gemilly ne lui sont pas favorables, et il n'est pas indiqué comme présent dans l'entité du site Natura 2000.
<i>Liparis loeselii</i>	Liparis de Loesel	Le Liparis de Loesel se développe dans les prés tourbeux et les bas-marais calcicoles. La zone de bas-marais peut être propice à l'espèce.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Espèce d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Partie orientale du massif des Bauges » Analyse de la probabilité de présence de ces espèces sur le site d'étude
<i>Lynx lynx</i>	Lynx	Le Lynx se rencontre dans les milieux variés de plaine et de montagne. En Europe, sa présence est essentiellement liée aux vastes massifs forestiers, riches en ongulés. Il peut traverser le vallon pour passer d'une entité du massif à l'autre.
<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	Habitant de l'Europe, l' Aigle royal est un rapace habituellement sédentaire qui vit dans les montagnes, les pentes avec éboulis mais aussi les milieux ouverts, tels que les plaines, tourbières, etc. Son territoire, peut Aigle royal s'étendre sur une surface de 90 km ² sur une longueur de 250 km. Sa répartition en France couvre le massif alpin, les Pyrénées, le Massif Central, la bordure méditerranéenne et le Languedoc-Roussillon, la Corse. Cet oiseau peut venir chasser sur les prairies du vallon de Tamié.
<i>Bubo bubo</i>	Hibou grand-duc	Habite généralement aux abords de falaises et escarpements rocheux, dans des zones de montagne, mais parfois aussi dans des boisements moins élevées avec versants abrupts et en terrains Grand-duc d'Europe steppiques. En hiver, fréquente des terrains plus plats. Le Hibou grand-duc peut fréquenter le vallon – sa présence n'est néanmoins pas relevée.
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	Le Faucon pèlerin est un oiseau rupestre. Il utilise les falaises aussi bien comme point d'observation élevé pour la chasse que pour nicher. Ses plus fortes densités se trouvent donc dans les régions riches en proies potentielles et où les escarpements rocheux sont nombreux. Cet oiseau peut venir chasser sur les prairies du vallon de Tamié.
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	Son habitat s'étend sur une grande partie de l'Europe, depuis le nord de la péninsule ibérique jusqu'au centre de la Scandinavie et sur une bonne partie de l'Asie. La pie-grièche écorcheur fréquente les régions ouvertes et sèches à végétation buissonneuse, les landes plantées d'arbustes épineux. Elle niche à l'orée des bois et forêts, dans les parcs, les jardins, les boqueteaux, les clairières, le long des chemins et des routes mais aussi loin dans les champs, pour peu qu'elle y trouve ne fut-ce qu'un unique petit buisson. Des boisements peuvent l'accueillir dans le vallon de Tamié.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Espèce d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Partie orientale du massif des Bauges » Analyse de la probabilité de présence de ces espèces sur le site d'étude
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-blanc	Il fréquente les zones semi-désertiques, les sols couverts de broussailles alternant avec les pierrailles, les paysages de garrigue et de maquis. Mais il peut aussi vivre en moyenne montagne ou dans les milieux de bocage très ouvert, tout dépend de la richesse du milieu en serpents qui demeure le paramètre essentiel qui conditionne sa présence. Il peut venir chasser sur les prairies du vallon de Tamié.
<i>Lyrurus tetrix</i>	Tétras lyre	En montagne, il fréquente les forêts de conifères avec clairières et tourbières, à la limite supérieure des arbres (c'est la zone des rhododendrons Tétras lyre et des aulnes verts). On le rencontre jusqu'à 2300 mètres d'altitude dans les Alpes. Sa présence dans le vallon de Tamié est très peu probable, les milieux qui lui sont favorables sont situés plus en altitude.
<i>Alectoris graeca</i>	Perdrix bartavelle	La perdrix bartavelle peut se rencontrer aussi bien dans des zones à garrigues que dans les divers milieux montagnards s'étalant des alpages aux crêtes sommitales. Elle affectionne plus particulièrement les versants sud entre 1500 et 2600 m d'altitude. Elle fréquente quelque fois les formations boisées claires à mélèze, pin cembro ou pin à crochets. Sa présence dans le vallon de Tamié est très peu probable, les milieux qui lui sont favorables sont situés plus en altitude.
<i>Lagopus muta</i>	Lagopède alpin	L'habitat d'hiver est constitué par les pentes broussailleuses proches de la limite des arbres, à des endroits où la végétation est apparente sous la neige. Les mâles continuent à fréquenter l'environnement alpestre alors que les femelles ont tendance à s'abriter sous le couvert. Au printemps et en automne, les lagopèdes choisissent des paysages ouverts avec végétation clairsemée, les mâles optant pour des territoires avec affleurements rocheux offrant des perspectives qui leur permettent d'exercer une surveillance sur les femelles et le reste de la bande. Les poussins habitent les crêtes dégagées d'où ils trouvent des itinéraires de repli en cas de danger. Sa présence dans le vallon de Tamié est très peu probable, les milieux qui lui sont favorables sont situés plus en altitude.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Espèce d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Partie orientale du massif des Bauges » Analyse de la probabilité de présence de ces espèces sur le site d'étude
<i>Rosalia alpina</i>	Rosalie des Alpes	En montagne, la Rosalie des Alpes se rencontre dans des hêtraies ou des hêtraies-sapinières. En plaine, l'espèce se rencontre principalement sur des Saules ou des Frênes âgées, aussi bien sur des arbres isolés que dans des allées arborées ou des ripisylves. L'espèce n'est pas signalée mais les milieux naturels présents sur la commune peuvent lui être favorables. Les boisements du vallon peuvent potentiellement l'abriter.
<i>Eurodryas aurinia</i>	Damier de la Succise	Le Damier de la Succise se rencontre dans des biotopes humides où se développe la plante hôte : prairies humides, tourbières jusqu'à 1850m. Les milieux du vallon peuvent l'abriter.
<i>Cypripedium calceolus</i>	Sabot de Vénus	Le Sabot de Vénus est une espèce montagnarde mais peut également se rencontrer en plaine dès 300m d'altitude. L'espèce apprécie les milieux semi-héliophile ou de demi-ombre généralement mésophile ou neutrocalcicole. Les boisements peuvent abriter des populations de Sabot de Vénus. Aucune station n'est à mentionner.
<i>Eryngium alpinum</i>	Chardon bleu	Le Chardon bleu recherche les stations de demi-ombre sur les expositions intermédiaires : prairies, pelouses fraîches, mégaphorbiaie pas trop humides sur terrain neutrophile à acidophile, sur sols riches, frais et profonds et à bonne capacité hydrique. La présence dans le vallon est peu probable au vu des milieux présents.
<i>Potentilla delphinensis</i>	Potentille du Dauphiné	La Potentille du Dauphiné espèces héliophile et relativement thermophile. Elle affectionne les prairies en adret en expositions bien ensoleillées. Elle se développe sur des sols bruns humifères à bonne capacité hydrique. L'espèce peut potentiellement être présente dans le vallon.
<i>Buxbaumia viridis</i>	Buxbaumie verte	La Buxbaumie verte est une espèce pionnière. Elle investit les bois pourrissants de conifères et un peu plus rarement de feuillus en situation ombragée à très ombragée en conditions de forte humidité atmosphérique. L'espèce peut potentiellement être présente dans le vallon.

2.3.5 - Dynamique écologique

Définitions des termes aidant à caractériser une dynamique écologique :

Continuum écologique

Ensemble de milieux contigus (sans interruption physique) et favorables qui représente l'aire potentielle de déplacement d'un groupe d'espèces. On distingue les continuums terrestres (continuum forestiers, de prairies) et le continuum aquatique (continuum des milieux aquatiques et des zones humides).

Zone nodale ou zone réservoir

Habitat ou ensemble d'habitats dont la superficie et les ressources permettent l'accomplissement du cycle de vie d'une espèce (nutrition, reproduction, survie).

Zone relais

Zone d'extension de taille restreinte, non contiguë à une zone nodale, présentant des potentialités de repos ou de refuge lors de déplacement hors d'un continuum.

Zones d'extension

Espace de déplacement des espèces en dehors des zones nodales, composé de milieux plus ou moins dégradés et plus ou moins facilement franchissables. Elles jouent le rôle de zones « tampon » en préservant l'intégrité écologique des zones nodales.

Corridors écologiques

Espace de forme linéaire assurant des liaisons fonctionnelles entre deux écosystèmes ou deux habitats favorables à une espèce.

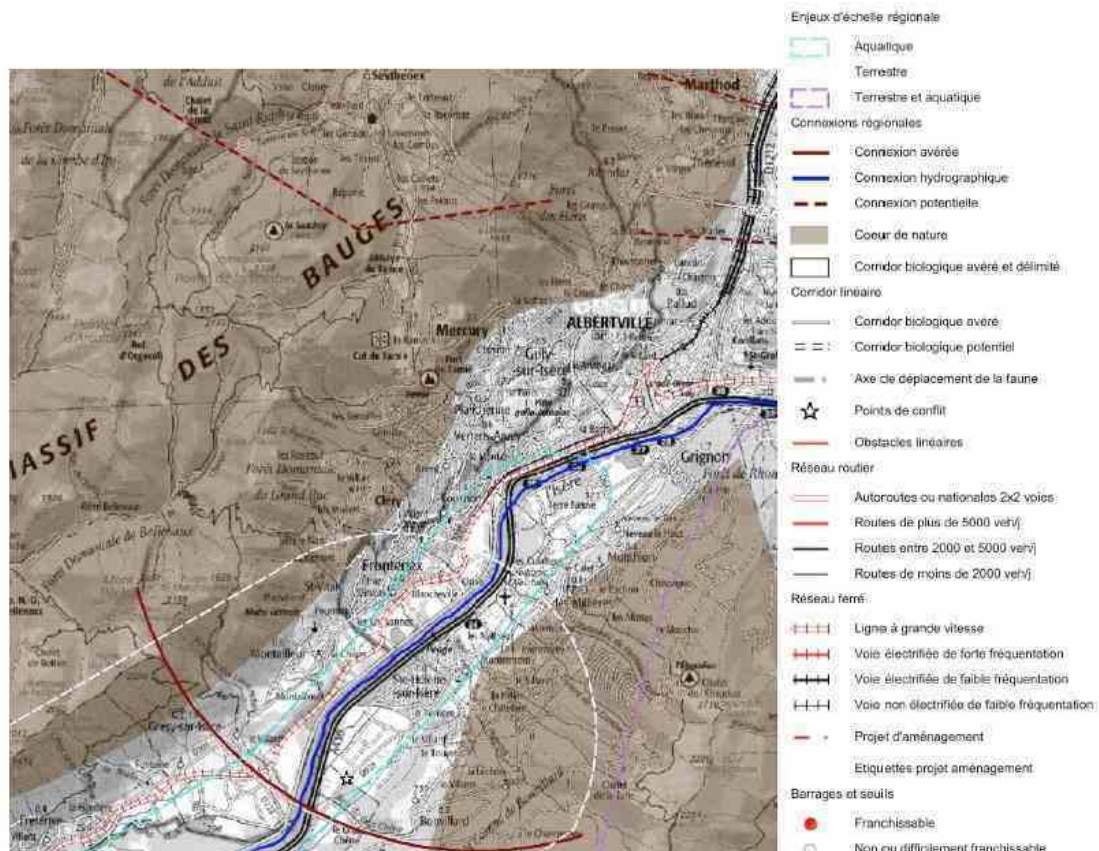
RERA : Réseau Écologique Rhône-Alpes

Le RERA est une étude lancée en 2006 et finalisée en mars 2009 (actualisation en 2010). Il s'agit d'une cartographie au 1/100000^{ème} des connectivités écologiques potentielles de Rhône-Alpes, dont la définition est basée sur une approche éco-paysagère.

La dynamique écologique sur le territoire communal a été étudié dans le cadre de l'état initial de l'environnement du PLU. Les observations faites sont les suivantes :

La région Rhône Alpes a élaboré sur l'ensemble de son territoire une cartographie des réseaux écologique (carte ci-contre). L'extrait pour le secteur de Plancherine donne les informations suivantes :

- > le secteur Nord de la commune (au-delà du col de Tamié) est considéré comme « Cœur de Nature », secteur de forte biodiversité
- > le vallon de Tamié serait traversé dans l'axe Est-Ouest par une connexion potentielle régionale

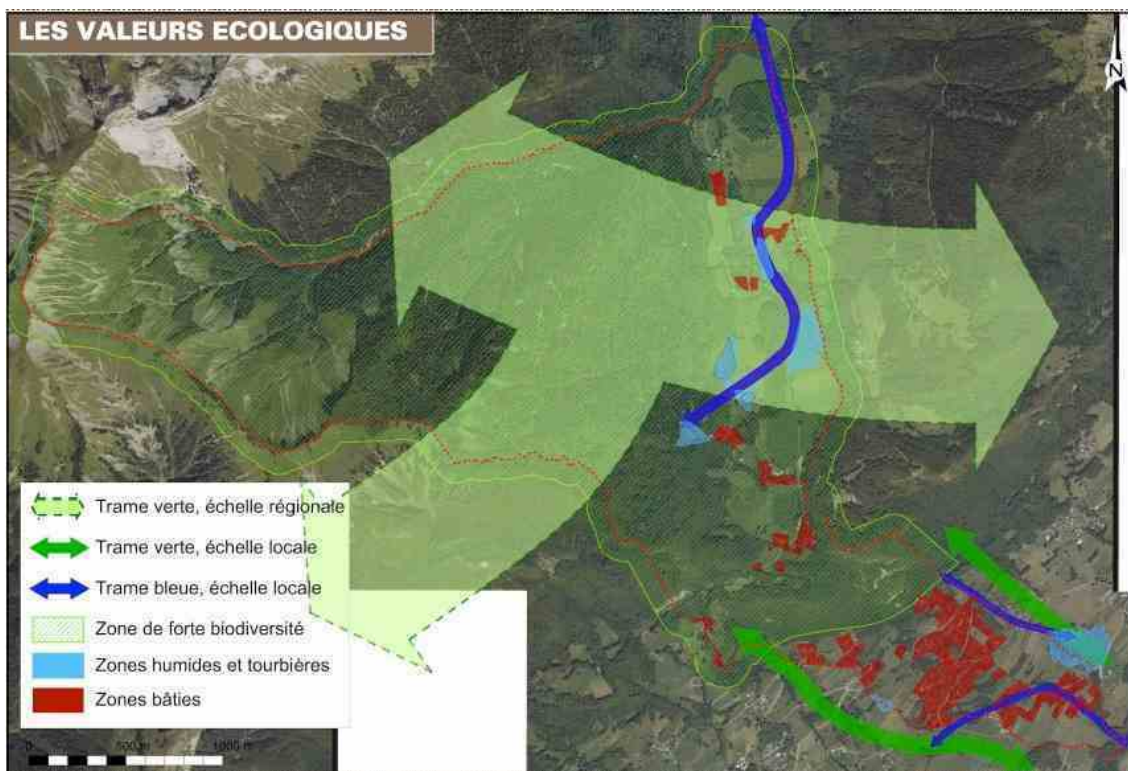


Extrait de l'état initial de l'environnement du PLU – Carte issue du Réseau Ecologique Rhône-Alpes / RERA

Au niveau local, les différentes composantes du réseau écologique de Plancherine sont les suivantes :

- > La zone de noyau du massif des Bauges
- > Le corridor régional sur le massif des Bauges
- > Le corridor local (trame verte) constitué par les espaces ouverts du versant habité ;
- > Les cordons rivulaires et le continuum aquatique, à la fois corridors et zone noyau du vallon de Tamié et des torrents du versant « Isère ».

Au sein de ces différentes composantes s'insèrent un tissu urbain modéré. Les paragraphes suivant s'attachent à évaluer la qualité intrinsèque de ces différents milieux ainsi que la qualité des relations existant entre ceux-ci.



Extrait de l'état initial de l'environnement du PLU – carte de la dynamique écologique sur le territoire communal de Plancherine.

2.3.6 - Délimitation de la zone humide

Une demande de déclaration au titre de l'article R.214-32 du code de l'environnement (loi sur l'eau) a été réalisée par les propriétaires des terrains visés dans le cadre d'un projet d'urbanisation à proximité du marais de Gémilly.

Afin de préciser les limites de la zone humide, une analyse pédologique a été réalisée pour cette demande de déclaration. Des relevés de sol ont été effectués à la tarière ce qui a permis de déterminer la présence ou non de sols hydromorphes. Les sondages réalisés et leur caractère humide ou non sont présentés sur la carte en page suivante. Cette analyse conclue donc à des limites de zone humide qui se trouvent étendue par rapport à celle de l'inventaire réalisé par le CPNS.



Figure 2 Carte de localisation de la Zone Humide selon les critères pédologiques
 Projet de lotissement 'Les Déglises Résidences' – Commune de Plancherine (73) – source MM. VEUILLEN -
 Dossier de demande de déclaration au titre de l'article R.214-32 du code de l'environnement - 20/03/2013

3 - ENJEUX ECOLOGIQUES

Le tableau suivant résume par thématique les enjeux des sites :

Thématiques	Enjeux	Niveau de l'enjeu au regard du projet
Zones réglementaires et d'inventaires	Sites Natura 2000, zones humides, et ZNIEFF sur le territoire et à l'interface de zone aménageables	++
Habitats naturels et flore	Habitats d'intérêts prioritaires sur le territoire communal	++
Faune	Présence d'habitats potentiellement favorable à des espèces d'intérêt communautaire.	+
	Présence d'oiseaux protégés au niveau du marais de Gemilly et probablement sur le reste du territoire communal	+
	Présence de têtards de Grenouille rousse et du Crapaud commun	+
Dynamique écologique	Des continuums écologiques terrestres identifiés sur la commune: <ul style="list-style-type: none"> - des réservoirs de biodiversité (site Natura 2000, zone humide,...) - l'absence d'obstacles et/ou de contraintes à la libre circulation des animaux dans le vallon de Tamié et de parts et d'autres de l'espace urbanisé du coteau, - des corridors écologiques d'importance régionale sur le massif des Bauges. Des continuums aquatiques à l'échelle locale qui s'appuient sur les petits cours d'eau et les zones humide.	++

4 - LES EFFETS DU PROJET

Incidences attendues, directes ou indirectes, temporaires ou permanentes.

L'urbanisation à proximité du marais de Gémilly a fait l'objet d'une demande de permis d'aménagé, accordé en application du POS en vigueur. Cet aménagement n'ayant pas encore été mis en œuvre, nous évaluerons ici, ses effets sur le site Natura 2000 « Réseau de zones humides dans la combe Savoie et la basse vallée de l'Isère » qui intègre le Marais de Gémilly. Ces effets ne sont donc pas considérés dans ce chapitre, comme consécutif à l'application du projet de PLU.

4.1 - SUR LES MILIEUX NATURELS

Les impacts sur les habitats peuvent être :

- > la destruction d'un habitat
- > la transformation d'un habitat :
 - ✓ soit dégradation (ex. assèchement d'une zone humide)
 - ✓ soit réhabilitation, création (ex. création d'une marre pour la gestion des eaux pluviales favorables aux amphibiens...)
- > la modification de la fonctionnalité (ex. modification de l'alimentation en eau d'une zone humide)
- > la création d'habitat d'intérêt écologique (ex. création de zone humide)

4.1.1 - La destruction d'un habitat

Le principal impact attendu de cette urbanisation est la destruction d'un habitat naturel aux abords de la zone Natura 2000 « Réseau de zones humides dans la Combe de Savoie et la Basse Vallée de l'Isère ».

PATURES (CB 38.1)

Cet habitat n'a pas d'intérêt patrimonial identifié. Il est néanmoins en partie classé comme une zone humide (voir les résultats de l'analyse pédologique menée dans le cadre du dossier de déclaration 'loi sur l'eau'). Il peut également potentiellement abriter des espèces d'insectes intéressantes.

Cet habitat naturel est très répandu sur la commune et au-delà, sur ce versant du massif des Bauges.

La superficie des parcelles Ub aux Déglises est de 15 530 m² dont 7 185 m² sont visés par le projet d'aménagement.

Au niveau du vallon de Tamié, il n'y a pas de nouveaux aménagements prévus par le projet de PLU. Il n'y aura donc aucune destruction d'habitat dans cette zone.

4.1.2 - Modification de la fonctionnalité d'un habitat

La fonctionnalité du marais de Gemilly sera potentiellement modifiée par la mise en œuvre du permis d'aménagé autorisé en application du POS en vigueur, car la zone urbanisée se situe en partie sur la zone humide (selon l'expertise pédologique menée par Karum 2013) dans son espace de fonctionnalité : l'espace de fonctionnalité d'une zone humide est l'ensemble ou une partie des bassins d'alimentation superficiel et souterrain de cette zone humide, indispensables à son fonctionnement ainsi qu'à son maintien écologique.

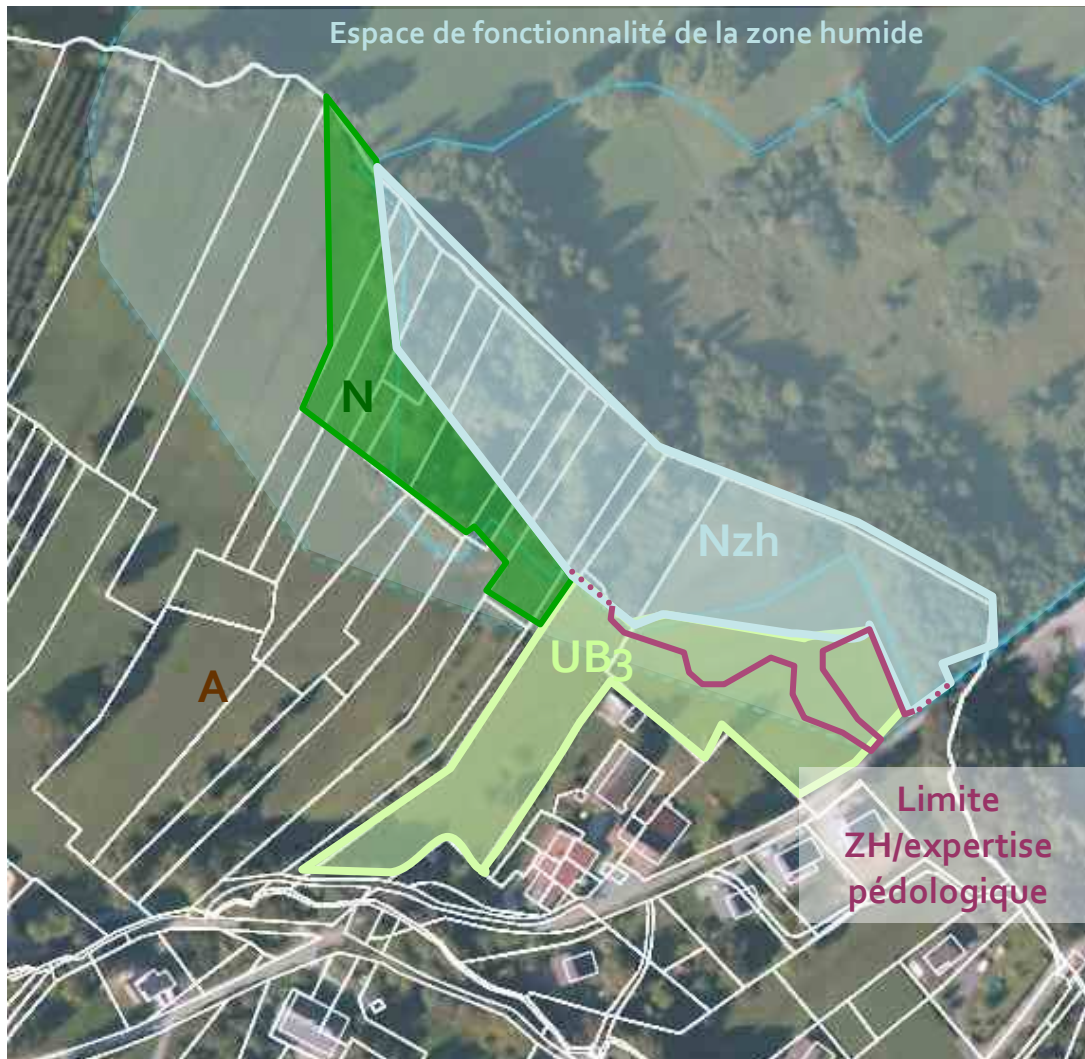


Figure 3 Extrait du plan de zonage du projet de PLU et limites de l'espace de fonctionnalité du marais de Gemilly.

4.2 - SUR LA FLORE

Les impacts du projet sur la flore peuvent être :

- > la destruction d'individus ou d'habitats d'espèce,
- > la modification de la fonctionnalité : fragmentation, dysfonctionnement
(*ex : fragmentation d'une station d'espèce patrimoniale...*),
- > la modification de la fonctionnalité : renforcement
(*ex : mise en réseau de stations d'espèces de milieux ouverts...*)

Aucune espèce végétale protégée et/ou d'intérêt patrimonial n'a été répertoriée sur la zone d'étude visée par une urbanisation future.

4.3 - SUR LA FAUNE

Les impacts du projet sur la faune peuvent être :

- > la destruction d'individus
- > la destruction de sites de reproduction
- > la destruction d'habitats d'espèce
- > le dérangement, la perturbation,
- > la modification de la fonctionnalité : fragmentation de l'habitat, coupure de corridor biologique ou à l'inverse renforcement
(*ex. création de corridor favorisant le déplacement de la faune*)

Aucune espèce protégée et/ou d'intérêt patrimonial n'a été répertoriée sur la zone d'étude visée par une urbanisation future.

4.4 - SUR LA DYNAMIQUE ECOLOGIQUE

Les continuums écologiques et corridors biologiques présents sur la zone d'étude sont :

- > Continuums aquatiques : zones humides, petits cours d'eau et ripisylve du coteau et du vallon de Tamié,
- > Continuums terrestres ouverts, boisés et corridors associés : massif des Bauges et espaces verts ouverts du versant habité.

4.4.1 - Continuum aquatique

Le projet ne concerne pas les milieux aquatiques : il n'entraînera alors aucune déconnexion du continuum aquatique.

4.4.2 - Continuums terrestres

Le projet se situe en bordure de zones urbanisées, il concerne une zone de prairie qui n'est pas relevée comme appartenant à un corridor écologique.

4.4.3 - Sur les habitats et les espèces des sites Natura 2000

Ce paragraphe porte essentiellement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des deux sites Natura 2000 de la commune.

4.4.3.1 - Les habitats d'intérêt communautaire

Seul le bas marais alcalin (CB 54.2) est un habitat d'intérêt communautaire qui n'est pas inclus dans le site Natura 2000 « Réseau de zones humides dans la combe Savoie et la basse vallée de l'Isère » au droit du marais de Gemilly. Le projet d'urbanisation de la zone Ub des Déglises ne vise pas directement cet habitat.

La zone d'urbanisation est néanmoins en partie sur la zone humide du marais de Gemilly et dans son espace de fonctionnalité : une modification de l'alimentation hydraulique de la zone humide, et donc des habitats d'intérêt communautaire qui lui sont liés est possible lors de l'urbanisation du projet d'aménagement.

Au niveau du vallon de Tamié, aucun nouvel aménagement n'est à noter.

4.4.3.2 - La flore d'intérêt communautaire

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'a été recensée sur le site du projet : le projet n'a aucun impact sur des espèces floristiques d'intérêt communautaire.

4.4.3.3 - La faune d'intérêt communautaire

Aucune espèce animale d'intérêt communautaire n'a été recensée sur le site du projet. Le projet vise une zone de pâturages potentiellement favorable à des insectes patrimoniaux mais aucun n'a été observé.

4.4.3.4 - Conclusion quant à la conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000

Le projet d'urbanisation accordé dans le cadre du POS aura potentiellement un impact sur des habitats ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 « Réseau de zones humides dans la combe Savoie et la basse vallée de l'Isère ».

Concernant les espèces animales, aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été relevée ni signalée comme présente aux abords des sites Natura 2000.

5 - LES MESURES

5.1 - MESURES D'ÉVITEMENT DES IMPACTS INTEGRES AU PLU

5.1.1 - Préservation du vallon de Tamié

L'analyse des effets de la mise en œuvre du PLU a montré que le Vallon de Tamié n'était visé par aucun projet, aucun impact avéré n'est donc attendu sur le vallon et sur le site Natura 2000 « Partie orientale du Massif des Bauges » situé à proximité.

Néanmoins, afin de s'assurer de l'absence d'impact sur le long terme, quelques éléments peuvent être mis en œuvre dans le PLU :

- > Une orientation d'aménagement et de programmation dite « thématique » pourrait être réalisée sur l'ensemble du vallon. Elle intégrerait des intentions d'aménagement visant à maintenir la qualité du site, tant au niveau paysager qu'écologique. Le caractère opposable (compatibilité) de ce document garantie en effet le respect des principes qui sont énoncés pour ce secteur.
- > La protection de certains éléments, végétaux, paysagers ou écologiques au titre des articles L.123-1-5-7° et R.123-11-h et/ou i du code de l'urbanisme. Ce classement impose par la suite, pour tous travaux dans ces périmètres ou sur les éléments identifiés, de réaliser une déclaration préalable au titre de l'article R.421-17 du code de l'urbanisme. Ce type de classement peut également être réalisé sur tous les éléments à préserver du territoire communal.

5.1.2 - Préservation du Marais de Gemilly

Afin de garantir la préservation de la zone humide du Marais de Gemilly et son alimentation hydraulique, il est préférable que les écoulements naturels dans son espace de fonctionnalité ne soient pas perturbés. Etant donné le permis d'aménager accordé sur ce secteur sur la base du POS en vigueur, seule la seconde mesure d'évitement présentée ci-après pourra être encadrée par ce PLU.

1> Réduction de la zone Ub :

La zone Ub du PLU pouvait être réduite et ainsi ne viser que des zones de pâturage située en amont des bâtiments existants.



Figure 4 Projet de PLU – zonage initial

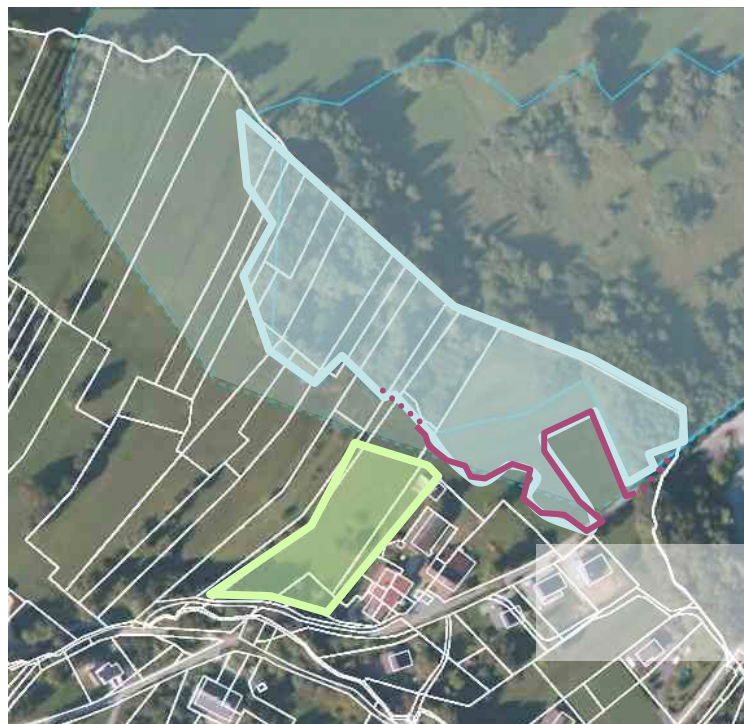


Figure 5 Proposition de réduction du zonage Ub

2> Réalisation d'une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) :

La commune a décidé de retenir cette mesure qui peut être utilisée sans remettre en cause le permis d'aménager déjà validé. Cette mesure permet d'encadrer un éventuel second permis d'aménagé si celui-ci devenait caduque.

Une orientation d'aménagement et de programmation sur la zone Ub est donc intégrée au PLU. Elle permet de maintenir la zone humide et son espace de fonctionnalité en espace vert collectif qui participe à la gestion des eaux pluviales. Cette OAP permet de bénéficier d'un droit à construire calculé sur toute la zone Ub tout en préservant la zone humide à travers des prescriptions d'aménagement opposable.



Figure 6 OAP sur le secteur UB₃ « Les Déglises » Nord

5.1.3 - Garantir la bonne gestion des eaux pluviales

Au niveau des abords du marais de Gemilly, et également pour toutes les autres zones à urbaniser de la commune, il est important de prévoir la mise en place de systèmes de gestion des eaux pluviales. Il serait donc intéressant d'imposer, au niveau du règlement du PLU, l'aménagement, pour chaque parcelle nouvellement bâti, d'un dispositif d'évacuation des eaux pluviales (collecte, rétention, infiltration), conçu de manière à ce que le débit de fuite en pointe généré après les aménagements soit inférieur ou égal à celui généré par le terrain avant son aménagement.

Il faudra également indiquer qu'en cas d'impossibilité de rejeter les eaux pluviales dans le réseau communal, elles devront être traitées par un dispositif dimensionné pour les besoins de l'aménagement avant rejet dans les milieux naturels.

Il est important de noter que la limitation de l'imperméabilisation des sols permet de réduire la mise en place de système de gestion des eaux de ruissellement.

5.2 - MESURES DE REDUCTION ET DE COMPENSATION DES IMPACTS PREVUES PAR LE PROJET ACCORDE AU DEGLISES (MARAIS DE GEMILLY) EN APPLICATION DU POS EN VIGUEUR

5.2.1 - Mesures de réduction retenues dans le cadre de la déclaration au titre de l'article R.214-32 (loi sur l'eau) du code de l'environnement pour le permis d'aménagé accordés aux Déglises (marais de Gemilly) en application du POS en vigueur.

Parallèlement à l'élaboration du PLU, les propriétaires des terrains à bâtir aux Déglises ont déposé un dossier de demande de déclaration au titre de l'article R.214-32 (loi sur l'eau) du code de l'environnement. Ce dossier présente notamment la manière dont seront gérées les eaux pluviales suite à l'urbanisation de ce secteur. Les mesures annoncées sont :

- ✓ Pour les lots 1 à 3 :
 - création de bassins de rétention avec diffusion des eaux sur les terrains ;
 - inclinaison de la voirie en direction de la zone humide pour une diffusion des eaux de ruissellement
- ✓ Pour les lots 4 à 7 :
 - Mise en place d'un fossé de déviation des ruissellements du versant en amont du projet le long des lots 4 à 6 et dirigé vers la zone humide ;
 - stockage des eaux de ruissellements dans un fossé en escalier avec batardeaux en aval de la voirie de desserte et dirigé vers la zone humide ;



Figure 7 Extrait du dossier de demande de déclaration au titre de l'article R.214-32 du code de l'environnement – Projet de lotissement « Les Déglières »/Karum 2013

Les ouvrages ont été dimensionnés pour gérer un débit de fuite correspondant au débit de la surface naturelle du bassin versant pour la périodicité décennale.

Pour garantir la bonne qualité des eaux de ruissellement, l'utilisation de pesticide sera interdite sur le lotissement créé.

5.2.2 - Mesures de réduction retenues dans le cadre de la déclaration au titre de l'article R.214-32 (loi sur l'eau) du code de l'environnement pour le permis d'aménagé accordé aux Déglises (marais de Gemilly) en application du POS en vigueur

Des mesures compensatoires seront mises en œuvre conformément au dossier de demande de déclaration au titre de l'article R.214-32 du code de l'environnement.

OPERATION D'ETREPAGE

Cette méthode consiste à déplaquer des mottes herbeuses préalablement aux travaux de terrassement pour les replaquer dans un deuxième temps sur la zone à réhabiliter.

Cette mesure a pour objectif de réhabiliter un secteur de zone humide ayant peu de valeur écologique grâce à la valorisation de mottes de végétation prélevées sur la partie de zone humide impactée par le projet.

ENTRETIEN PAR FAUCHE

Cet entretien aura lieu tous les 2 ans et permettra de conserver les habitats ouverts intéressants. Un reportage photographique également préconisé dans le cadre du suivi de l'opération d'étrépage, permettra de suivre l'évolution de la végétation et de veiller à la conservation de ces milieux ouverts. Si besoin, la fréquence d'entretien pourra être augmentée à un passage par an.

6 - CONCLUSION

En réponse au III du R.414-23 du code de l'environnement ; au regard des éléments présentés et des mesures d'évitement des impacts retenus par le projet de PLU :

- > Préservation du vallon de Tamié par une limitation de l'urbanisation,
- > Préservation du Marais de Gemilly : réalisation d'une Orientation d'aménagement et de programmation venant protéger la zone humide ;

en considérant que le permis d'aménager accordé aux Déglises (Marais de Gemilly) relève de l'application du POS et non du projet de PLU, objet de la présente évaluation ;

Nous pouvons conclure que le projet de PLU n'aura pas d'effets significatifs dommageables sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation des sites d'importance communautaire (SIC) du réseau Natura 2000 :

- « Partie orientale du Massif des Bauges »
- « Réseau de zones humides dans la Combe de Savoie et la basse vallée de l'Isère »

7 - BIBLIOGRAPHIE

COMMISSION EUROPÉENNE – DG XI, 1997 : Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne – Version EUR 15, 109 p.

CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE LA SAVOIE : Document d'objectifs du « Réseau de zones humides dans la combe de Savoie et la moyenne vallée de l'Isère (Site Natura 2000 S12 n° FR 8201773), 27 p.

CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE LA SAVOIE, 2004 : Plan de gestion du Marais de Gemilly, 28 p.

DELARZE (Raymond), GONSETH (Yves) et GALLAND (Pierre), 1998 : Guide des milieux naturels de Suisse, Delachaux et Niestlé, Lausanne, 415 p..

ENGREF, 1997 : CORINE biotopes – Version originale – Types d'habitats français, 217 p.

PARC NATUREL REGIONAL DU MASSIF DES BAUGES, 2004 : Document d'objectif du Site Natura 2000 S15 - FR8202002 « Forêts, prairies et habitats rocheux des massifs orientaux des Bauges », 235 p.

ANNEXES

- > Formulaires standards de données des sites Natura 2000
- > Fiches ZNIEFF
- > Fiches zones humides
- > Inventaire naturaliste – Marais de Gemilly (CPNS)

FORMULAIRES STANDARDS DE DONNEES DES SITES NATURA 2000



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR8212005 - Partie orientale du massif des Bauges

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	8
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	9
6. GESTION DU SITE	10
7. CARTE DU SITE	11

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

A (ZPS)

1.2 Code du site

FR8212005

1.3 Appellation du site

Partie orientale du massif des Bauges

1.4 Date de compilation

30/04/2002

1.5 Date d'actualisation

31/12/2005

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Rhône-Alpes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb_dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr



1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 30/07/2004

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000792822

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 6,22417°

Latitude : 45,66944°

2.2 Superficie totale

14513 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
82	Rhône-Alpes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
74	Haute-Savoie	33
73	Savoie	67

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
73312	VERRENS-ARVEY
74135	GIEZ
73101	DOUCY-EN-BAUGES
74104	DOUSSARD
74123	FAVERGES
73129	GRESY-SUR-ISERE
73139	JARSY
73162	MONTAILLEUR
73086	CLERY
73277	SAINTE-REINE
74147	LATHUILE
73120	FRETERIVE
73202	PLANCHERINE
74270	SEYTHENEX



73106	ECOLE
74072	CHEVALINE
73036	BELLECOMBE-EN-BAUGES
73270	SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Alpine (93,13%)

Continental (6,86%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I						Évaluation du site			
Code	PF	NP	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	AIBICID	AIBIC		
						Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **NP** : Habitat n'existant plus sur le site.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce				Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	NP	Type	Taille		Unité	Cat. CIRIVIP	Qualité des données	AIBICID	AIBIC		
					Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A028	Ardea cinerea		p			i	P		D			
B	A072	Pernis apivorus		r	1	3	p	P		D			
B	A073	Milvus migrans		r	3	5	p	P		D			
B	A076	Gypaetus barbatus		p			i	P		D			
B	A080	Circaetus gallicus		r	1	3	p	P		C	B	B	B
B	A085	Accipiter gentilis		p	2	20	p	P		D			
B	A086	Accipiter nisus		p	2	10	p	P		D			
B	A087	Buteo buteo		p	10	30	p	P		D			
B	A091	Aquila chrysaetos		p	2	5	p	P		C	B	C	B



B	A096	Falco tinnunculus		p	10	30	p	P		D			
B	A099	Falco subbuteo		r			i	P		D			
B	A099	Falco subbuteo		c			i	P		D			
B	A103	Falco peregrinus		p	5	10	p	P		C	B	C	B
B	A104	Bonasa bonasia		p	11	50	p	P		C	B	C	B
B	A113	Coturnix coturnix		r			i	P	DD	D			
B	A113	Coturnix coturnix		c			i	P		D			
B	A155	Scolopax rusticola		r			i	P		D			
B	A155	Scolopax rusticola		c			i	P		D			
B	A215	Bubo bubo		p	1	4	p	P		D			
B	A223	Aegolius funereus		p	5	15	p	P		C	B	B	B
B	A228	Tachymarptis melba		r	25	30	p	P		C	B	C	B
B	A233	Jynx torquilla		r	2	10	p	P		D			
B	A236	Dryocopus martius		p	7	20	p	P		C	B	C	B
B	A280	Monticola saxatilis		r	15	30	p	P		C	B	B	B
B	A282	Turdus torquatus		r	50	100	p	P		C	B	C	B
B	A284	Turdus pilaris		p			i	P		D			
B	A338	Lanius collurio		p	4	8	p	P		D			
B	A408	Lagopus mutus helveticus		p	7	30	p	P		C	C	B	C
B	A409	Tetrao tetrix tetrix		p	100	150	p	P		C	B	B	B
B	A412	Alectoris graeca saxatilis		p	1	5	i	P		C	C	B	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **NP** : Espèce n'étant plus présente sur le site.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).



- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfeales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 \geq p > 15 % ; B = 15 \geq p > 2 % ; C = 2 \geq p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce				Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	NP	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
				Min	Max			CIRIVIP	IV	V	A	B	C
B		Cuculus canorus				i	P			X		X	
B		Athene noctua				i	P			X			
B		Strix aluco				i	P			X			
B		Asio otus				i	P			X			
B		Upupa epops				i	P			X		X	
B		Picus viridis				i	P			X		X	
B		Dendrocopos major				i	P			X		X	
B		Dendrocopos minor				i	P			X		X	
B		Alauda arvensis				i	P			X		X	
B		Hirundo rustica				i	P			X		X	
B		Tichodroma muraria				i	P			X		X	
B		Cinclus cinclus				i	P			X		X	
B		Phoenicurus phoenicurus				i	P			X		X	
B		Saxicola rubetra				i	P			X		X	



B		Saxicola torquata				i	P			X		X	
B		Oenanthe oenanthe				i	P			X		X	
B		Muscicapa striata				i	P			X		X	
B		Ficedula hypoleuca				i	P			X		X	
B		Nucifraga caryocatactes				i	P			X		X	
B		Montifringilla nivalis				i	P			X		X	
B		Serinus citrinella				i	P						X
B		Carduelis spinus				i	P			X		X	
B		Emberiza citrinella				i	P			X		X	
B		Emberiza cia				i	P			X		X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **NP** : Espèce n'étant plus présente sur le site.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : **IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	4%
N09 : Pelouses sèches, Steppes	4%
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	8%
N11 : Pelouses alpine et sub-alpine	16%
N16 : Forêts caducifoliées	18%
N17 : Forêts de résineux	43%
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	7%
Total	100%

Autres caractéristiques du site

Le site se situe dans la partie est du massif des Bauges. Il se caractérise par des dénivelés importants et de nombreux sommets élevés. Comme l'ensemble des massifs des Préalpes du nord, cette zone se trouve sur des terrains calcaires et bénéficie d'un climat montagnard marqué, avec notamment de fortes précipitations.

La forêt, essentiellement constituée de hêtres et de résineux, occupe une très grande surface. Elle ne laisse la place aux prairies et pelouses qu'au niveau des sommets, où de grands alpages offrent une herbe abondante aux troupeaux laitiers. D'imposantes falaises calcaires découpent le paysage, individualisant ainsi vallées et sommets.

Géologiquement, le massif se compose d'un empilement de couches de terrains sédimentaires d'âge jurassique formant la couverture d'un socle situé plus à l'est (massif de Belledonne). Ces couches de terrain, constituées de roches calcaires et marneuses, se sont initialement déposées à plat, puis ont été secondairement déformées lors des compressions alpines récentes (depuis 20 millions d'années).

Vulnérabilité : L'habitat du Tétrás lyre se dégrade depuis de nombreuses années du fait de la fermeture naturelle des milieux ouverts. Le maintien des activités pastorales semble indispensable à la survie de l'espèce dans le massif.

La maîtrise de la fréquentation touristique et la nécessité de continuer à intégrer les oiseaux nicheurs dans la gestion forestière sont deux conditions indispensables pour la préservation des populations d'oiseaux du massif.

4.2 Qualité et importance

Situé dans le Parc naturel régional du Massif des Bauges, le site fait partie de la ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux) RA16 "Les Bauges" et est concerné en partie par 6 ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type 2. Il inclut la Réserve nationale de chasse et de faune sauvage des Bauges et les réserves biologiques domaniales du Haut-Chéran et de la Combe d'Ire

Typique des massifs calcaires subalpins, les vastes forêts montagnardes du site abritent d'importantes populations d'espèces associées telles le Pic noir, la Chouette de Tengmalm et la Gélinothe des bois.

Plus haut en altitude au niveau de la zone de combat s'observe le Tétrás lyre, dont les populations semblent en régression depuis de nombreuses années, mais qui sont jugées viables à long terme.

Le Lagopède alpin trouve ici des conditions de vie peu favorables à son développement, alors que la Perdrix bartavelle semble s'installer sur le site plus durablement.

Les hautes falaises calcaires servent de refuge aux rapaces rupestres, qui trouvent certainement sur le site les conditions de vie les plus favorables du massif des Bauges. Ainsi les secteurs des rochers de la montagne du Charbon, du vallon de Saint Ruph ou de la Sambuy en Haute-Savoie sont propices à la nidification de l'Aigle royal, du Faucon pèlerin et du Grand-duc d'Europe. De plus, Le Gypaète barbu survole désormais régulièrement le massif.



4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [ilob]
M	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés		I
M	G01.04	Alpinisme, escalade, spéléologie		I
M	G01.05	Vol-à-voile, delta-plane, parapente, ballon		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [ilob]
M	A04	Pâturage		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	25%
Domaine privé de l'état	25%
Domaine communal	%
Domaine départemental	5%

4.5 Documentation

- Document d'objectifs du site n°FR8202002 " Forêts, prairies et habitats rocheux des massifs orientaux des Bauges " validé le 10/02/05.

- Document d'objectifs du site n°FR8212005 " Partie orientale du massif des Bauges " (partie savoyarde) validé le 10/02/05.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
23	Réserve biologique dirigée	2%
27	Réserve biologique domaniale dirigée	2%
29	Réserve biologique	2%
51	Réserve nationale de chasse et de faune sauvage	40%



80	Parc naturel régional	97%
----	-----------------------	-----

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
29	RBD du Haut-Chéran (73) et de la Combe d'Ire (74)	+	2%
51	Réserve nationale de chasse des Bauges (73-74)	*	40%
80	Massif des Bauges	*	97%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

Objectifs et principes de gestion (à préciser avec les acteurs locaux) :

- Favoriser une gestion forestière à la fois productive et respectueuse des milieux naturels et des espèces d'oiseaux forestiers (Chouette de Tengmalm, Pic noir, Gêlinotte des bois).
- Protéger les milieux forestiers fragiles (forêt de ravins, forêt d'altitude)
- Soutenir l'activité pastorale en alpage
- Entretenir les milieux favorables à la faune sauvage, notamment au Tétralyre
- Limiter le dérangement des rapaces rupestres.

Instruments contractuels, réglementaires et financiers :

- Parc naturel régional du Massif des Bauges
- Réserve nationale de chasse et de faune sauvage des Bauges
- Réserve biologique domaniale du Haut-Chéran et de la Combe d'Ire
- Site faisant partie du site n°FR8202002 désigné comme SIC (Site d'importance communautaire) au titre de la directive Habitats pour la région biogéographique alpine par décision de la Commission du 22/12/03.
- Mesures contractuelles agri-environnementales
- Contrats Natura 2000.

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Parc naturel régional du Massif des Bauges ONCFS : Réserve nationale de chasse et de faune sauvage des Bauges ONF : Réserves biologiques domaniales du Haut-Chéran et de la Combe d'Ire.

Adresse :

Courriel :



6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

7. CARTE DU SITE

Echelle : 1/100000ème

Source : IGN

Détails : SCAN EDR 25



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR8202002 - Partie orientale du Massif des Bauges

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	7
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	8
6. GESTION DU SITE	9
7. CARTE DU SITE	9

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site

FR8202002

1.3 Appellation du site

Partie orientale du Massif des Bauges

1.4 Date de compilation

30/04/2002

1.5 Date d'actualisation

31/12/2005

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Rhône-Alpes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb_dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr



1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2002
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 26/01/2013
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 17/10/2008

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000019808269

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 6,22472°

Latitude : 45,66944°

2.2 Superficie totale

14513 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
82	Rhône-Alpes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
73	Savoie	67
74	Haute-Savoie	33

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
73106	ECOLE
73162	MONTAILLEUR
73270	SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY
73277	SAINTE-REINE
74104	DOUSSARD
73120	FRETERIVE
74123	FAVERGES
74072	CHEVALINE
73129	GRESY-SUR-ISERE
73312	VERRENS-ARVEY
73086	CLERY



73139	JARSY
74147	LATHUILE
73036	BELLECOMBE-EN-BAUGES
73101	DOUCY-EN-BAUGES
73202	PLANCHERINE
74270	SEYTHENEX
74135	GIEZ

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Alpine (93,13%)

Continente (6,86%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I						Évaluation du site			
Code	PF	NP	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	AIBICID	AIBIC		
						Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3240 <i>Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos</i>			0 (0 %)			D			
4060 <i>Landes alpines et boréales</i>			145,13 (1 %)			A	C	B	B
4080 <i>Fourrés de Salix spp. subarctiques</i>			0 (0 %)			D			
6170 <i>Pelouses calcaires alpines et subalpines</i>			2322,08 (16 %)			A	A	A	A
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>			290,26 (2 %)			C	C	C	C
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i>			145,13 (1 %)			B	C	B	B
6510 <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>			0 (0 %)			B	C	A	B
6520 <i>Prairies de fauche de montagne</i>			1015,91 (7 %)			B	B	C	C
8120 <i>Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (Thlaspietea rotundifolii)</i>			435,39 (3 %)			C	B	A	B
8130 <i>Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles</i>			0 (0 %)			B	C	A	B
8210 <i>Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique</i>			290,26 (2 %)			B	B	B	B
8240 <i>Pavements calcaires</i>	X		145,13 (1 %)			B	C	B	B
91E0	X		145,13			C	C	B	C



Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)			(1 %)							
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>		6821,11 (47 %)				A	A	A	B
9140	Hêtraies subalpines médio-européennes à <i>Acer</i> et <i>Rumex arifolius</i>		290,26 (2 %)				A	B	A	B
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>		435,39 (3 %)				B	B	C	B
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	X	145,13 (1 %)				A	C	B	B
9410	Forêts acidophiles à <i>Picea</i> des étages montagnard à alpin (<i>Vaccinio-Piceetea</i>)		290,26 (2 %)				B	B	B	B
9430	Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> (* si sur substrat gypseux ou calcaire)		0 (0 %)				B	C	B	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **NP** : Habitat n'existant plus sur le site.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce				Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	NP	Type	Taille		Unité	Cat. CIRIVIP	Qualité des données	AIBICID Pop.	AIBIC		
					Min	Max					Cons.	Isol.	Glob.
M	1361	<i>Lynx lynx</i>		p	1	5	i	P		C	C	B	C
P	1534	<i>Potentilla delphinensis</i>		p	3	3	i	P		C	C	C	C
P	1604	<i>Eryngium alpinum</i>		p	7	7	i	P		C	B	A	B
P	1902	<i>Cypripedium calceolus</i>		p	36	36	i	P		C	B	A	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **NP** : Espèce n'étant plus présente sur le site.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).



- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 \geq p > 15 % ; B = 15 \geq p > 2 % ; C = 2 \geq p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce				Population présente sur le site			Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	NP	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
				Min	Max			CIRIVIP	IV	V	A	B	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **NP** : Espèce n'étant plus présente sur le site.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : **IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	0%
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	4%
N09 : Pelouses sèches, Steppes	4%
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	8%
N11 : Pelouses alpine et sub-alpine	16%
N16 : Forêts caducifoliées	18%
N17 : Forêts de résineux	43%
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	7%
Total	100%

Autres caractéristiques du site

Situé au front des massifs alpins, le massif des Bauges constitue un des bastions de la chaîne des massifs subalpins des Alpes du nord françaises qui s'étire de Valence à Thonon-les-Bains. Ceinturé par une population importante (villes d'Aix-les-Bains, Albertville, Annecy, Chambéry), il constitue un territoire privilégié de détente, de découverte, ainsi qu'une réserve hydrologique conséquente.

Géologiquement, le massif se compose d'un empilement de couches de terrains sédimentaires d'âge jurassique formant la couverture d'un socle situé plus à l'est (massif de Belledonne). Ces couches de terrain, constituées de roches calcaires et marneuses, se sont initialement déposées à plat, puis ont été secondairement déformées lors des compressions alpines récentes (depuis 20 millions d'années). Du plissement de ces roches et de l'action conjuguée de l'érosion, résulte la géologie actuelle qui détermine fortement le microclimat local, la morphologie des falaises et les secteurs d'implantation des pelouses sèches : en pied de versant sur des éboulis, des cônes de déjection, des écroulements ou des moraines.

Cette partie nord correspond aux hauts sommets du massif des Bauges avec 3 grands types de milieux : alpages, forêts montagnardes, rochers.

Vulnérabilité : Fragilité des milieux ouverts, qui ont tendance à s'embroussailler.

4.2 Qualité et importance

Situé dans le Parc naturel régional du Massif des Bauges, le site fait partie de la ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux) RA16 "Les Bauges" et est concerné en partie par 6 ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type 2. Il inclut la Réserve nationale de chasse et de faune sauvage des Bauges et les réserves biologiques domaniales du Haut-Chéran et de la Combe d'Ire

19 habitats d'intérêt communautaire sont présents sur ce vaste site, les plus répandus étant les habitats suivants (par ordre décroissant en terme de superficie couverte) :

- 9130 : Hêtraies du Asperulo-Fagetum.
- 6170 : Pelouses calcaires alpines et sub-alpines
- 6520 : Prairies de fauche de montagne.

Quatre habitats prioritaires (au sens de la directive Habitats) ont été recensés :

- 8240* : pavements calcaires
- 9180* : forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion
- 91E0* : forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*
- 9430 : forêts montagnardes et subalpines à *Pinus uncinata* (* si sur substrat gypseux ou calcaire).

Le site de la Combe d'Ire est un lieu d'observation d'une dynamique de forêt sub-naturelle de l'étage montagnard.



4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [ilob]
M	G01.03	Véhicules motorisés		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [ilob]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	25%
Domaine privé de l'état	25%
Domaine communal	%
Domaine départemental	5%

4.5 Documentation

- Document d'objectifs du site n°FR8202002 " Forêts, prairies et habitats rocheux des massifs orientaux des Bauges " validé le 10/02/05.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
23	Réserve biologique dirigée	2%
27	Réserve biologique domaniale dirigée	2%
29	Réserve biologique	2%
51	Réserve nationale de chasse et de faune sauvage	40%
80	Parc naturel régional	97%

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :



Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
29	RBD du Haut-Chéran (73) et de la Combe d'Ire (74)	+	2%
51	Les Bauges	*	40%
80	Massif des Bauges	*	97%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Parc naturel régional du Massif des Bauges ONCFS : Réserve nationale de chasse et de faune sauvage des Bauges ONF : Réserves biologiques domaniales du Haut-Chéran et de la Combe d'Ire.

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

7. CARTE DU SITE

Echelle : 1/100000ème

Source : IGN

Détails : SCAN EDR 25



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR8201773 - Réseau de zones humides dans la Combe de Savoie et la Basse Vallée de l'Isère

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	6
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	7
6. GESTION DU SITE	8
7. CARTE DU SITE	9

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR8201773	1.3 Appellation du site Réseau de zones humides dans la Combe de Savoie et la Basse Vallée de l'Isère
1.4 Date de compilation 31/12/1995	1.5 Date d'actualisation 30/09/1998	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Rhône-Alpes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr



en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2002
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 26/01/2013
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : Pas de donnée

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : Pas de donnée

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 6,22389°

Latitude : 45,58056°

2.2 Superficie totale

869 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
82	Rhône-Alpes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
73	Savoie	100

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
Donnée(s) non disponible(s).	

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Alpine (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I						Évaluation du site			
Code	PF	NP	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	AIBICID	AIBIC		
						Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3240 <i>Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos</i>			130,35 (15 %)			B	C	B	B
3260 <i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculon fluitantis et du Callitricho-Batrachion</i>			8,69 (1 %)			B	C	B	B
6410 <i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</i>			130,35 (15 %)			A	C	B	A
7210 <i>Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae</i>	X		86,9 (10 %)			A	C	A	A
7230 <i>Tourbières basses alcalines</i>			43,45 (5 %)			B	C	B	B
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X		391,05 (45 %)			A	C	B	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **NP** : Habitat n'existant plus sur le site.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce				Population présente sur le site					Évaluation du site	
Groupe	Code	Nom scientifique	NP	Type	Taille	Unité	Cat.	Qualité des données	AIBICID	AIBIC



					Min	Max		CIRIVIP		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1041	Oxygastra curtisii		p			i	P		C	B	B	B
I	1044	Coenagrion mercuriale		p			i	P		C	B	B	B
I	1060	Lycaena dispar		p			i	P		C	B	B	B
I	1092	Austropotamobius pallipes		p			i	P		C	B	B	B
F	1096	Lampetra planeri		p			i	P		C	B	B	B
F	1131	Leuciscus souffia		p			i	P		C	B	B	B
F	1163	Cottus gobio		p			i	P		C	B	B	B
A	1166	Triturus cristatus (Triturus cristatus cristatus)		p			i	P		C	B	B	B
A	1193	Bombina variegata		p			i	P		C	B	B	B
M	1337	Castor fiber		p			i	P		C	B	B	B
P	1903	Liparis loeselii		p			i	P		C	B	B	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **NP** : Espèce n'étant plus présente sur le site.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** :G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 \geq p > 15 % ; B = 15 \geq p > 2 % ; C = 2 \geq p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce				Population présente sur le site			Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	NP	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
				Min	Max			CIRIVIP	IV	V	A	B	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.



- **NP** : Espèce n'étant plus présente sur le site.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : **IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	50%
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	10%
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	20%
N16 : Forêts caducifoliées	20%
Total	100%

Autres caractéristiques du site

Ce réseau de zones humides est associé au cours de l'Isère entre Albertville et l'agglomération chambérienne.

Vulnérabilité : L'activité humaine autour de ces zones devient de plus en plus importante, laissant ce réseau comme unique bastion naturel.

4.2 Qualité et importance

Ces zones humides de la moyenne vallée de l'Isère présentent divers stades d'évolution des marais neutro-alcalins : prairies humides et caricaies encore fauchées, faciès d'embroussaillage à différents stades et boisements humides.

Dans un contexte où l'influence humaine est de plus en plus pressante (autoroute, route nationale, chemin de fer, extraction de granulats, zones industrielles,...), ce réseau constitue un refuge indispensable pour toute la faune et la flore exceptionnelles des zones humides.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [ilolb]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
H	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
H	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I
H	G01.03	Véhicules motorisés		I
H	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		I
H	J02.01.03	Comblement des fossés, digues, mares, étangs, marais ou trous		I
H	J02.06	Captages des eaux de surface		I
H	J02.12	Endigages, remblais, plages artificielles		I
M	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I



Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [ilob]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%
Collectivité territoriale	%
Domaine régional	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
15	Terrain acquis par un conservatoire d'espaces naturels	1%
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	57%
80	Parc naturel régional	8%

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
38	Zones humides de Planaise	*	4%
38	La Bialle et les bassins Mollards	*	38%
80	Massif des Bauges	*	8%
80	Chartreuse	/	0%

Désignés au niveau international :



Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

OBJECTIFS ET PRINCIPES DE GESTION (à préciser avec les acteurs locaux) :

- Eviter le drainage des zones humides.
- Maintenir et restaurer le fonctionnement hydraulique des zones humides.
- Maintenir et améliorer la qualité des eaux de surface et souterraines.
- Maintenir la mosaïque des milieux, recréer des stades pionniers, restaurer des milieux herbacés.
- Maintenir des prairies permanentes humides (limiter l#embroussaillment et l#envahissement par les ligneux).
- Maintenir une activité agricole diversifiée et non intensive dans un périmètre rapproché des sites.
- Mettre en oeuvre des pratiques agricoles compatibles avec les habitats ou espèces patrimoniales.
- Gérer la fréquentation touristique.

INSTRUMENTS CONTRACTUELS, REGLEMENTAIRES ET FINANCIERS à envisager :

- Maîtrise foncière et d#usage.
- Mesures contractuelles en plus de celles existantes.
- Mesures réglementaires.

Les actions envisagées, et déjà entreprises sur certains secteurs, visent à limiter l#envahissement des prairies humides par les ligneux. Ces travaux de restauration par débroussaillage mécanique seront suivi par une fauche périodique. Localement, recréation de petits milieux aquatiques et rehaussement de la nappe phréatique.

Le plan de gestion est en cours sur certains sites.

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie sur les APPB et les marais de Villaroux.

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation



7. CARTE DU SITE

Echelle : 1/100000ème

Source : IGN

Détails :

FICHES ZNIEFF



Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

ZNIEFF* de type I

N° régional : 73070008

Ancien N° régional :

Vallon de Tamié

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 168,08 ha

Haute-Savoie SEYTHENEX

Savoie MERCURY, PLANCHERINE

Niveau de connaissance

Milieux naturels	3	Amphibiens	3	Reptiles	2	Coléoptères	0
		Mammifères	1			Libellules	0
Végétaux suoérieurs	3	Oiseaux	3	Crustacés	0	Orthoptères	0
Mousses, lichens	0	Poissons	0	Mollusques	0	Papillons	0

Légende :

0 = prospection nulle ou quasi inexistante

1 = prospection insuffisante

2 = prospection assez bonne

3 = bonne prospection

Nombre de données d'observation collectées : **15**

Description et intérêt du site

Le vallon de Tamié est la cluse la plus orientale des Bauges ; il sépare les derniers sommets des "Hautes Bauges" (Parc du Mouton, Pointes de Chaurionde et de la Sambuy), du petit massif de la Belle Etoile-Dent de Cons. Le fond de vallon qui offre de vastes surfaces planes ou en pentes douces, est marqué par l'exploitation pastorale avec une large place occupée par les prairies naturelles fauchées ou pâturées. Les boisements y restent morcelés et peu étendus. Plusieurs petits marais occupent les pentes ou de petites cuvettes ; en Bauges, massif karstique perméable, cette relative richesse est à souligner. Un étang de 0,7 hectares, autrefois construit pour assurer le fonctionnement d'un moulin complète cette palette de milieux humides. Il constitue aujourd'hui une frayère très importante pour la Grenouille rousse et le Crapaud commun.

Milieus naturels

54.12	SOURCES D'EAU DURE
54.2	BAS-MARAIS ALCALINS

Faune vertébrée

Amphibiens

Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>

Oiseaux

Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>
------------------------	-------------------------------

Reptiles

Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>
--------------------	-----------------------

Flore

Sabot de Vénus	<i>Cypripedium calceolus L.</i>
Gagée jaune	<i>Gagea lutea (L.) Ker-Gawler</i>
Orchis odorant	<i>Gymnadenia odoratissima (L.) L.C.M. Richard</i>

Faune invertébrée

Libellules

Cordulégastré bidenté	<i>Cordulegaster bidentata</i>
-----------------------	--------------------------------

Bibliographie

BOISSIER J.M.

Guide d'interprétation des habitats naturels du massif des Bauges
132 pages 2005 Consultable : Conservatoire Botanique National Alpin

CORA

Reptiles et amphibiens de Rhône-Alpes : atlas préliminaire, hors série n°1
146 pages 2002 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes

GRAND D.

Les libellules du Rhône
255 pages 2004 Consultable : Société Linnéenne de Lyon

MERLE H.

Cartographie des habitats du Parc Naturel Régional des Bauges
3p. pages 2005 Consultable : Conservatoire Botanique National Alpin

Parc Naturel Régional des Bauges

Site Natura 2000 S15 "Forêts, prairies et habitats rocheux des massifs orientaux des Bauges" - Document d'objectifs 2005-2011
102 pages 2005 Consultable : DIREN Rhône-Alpes



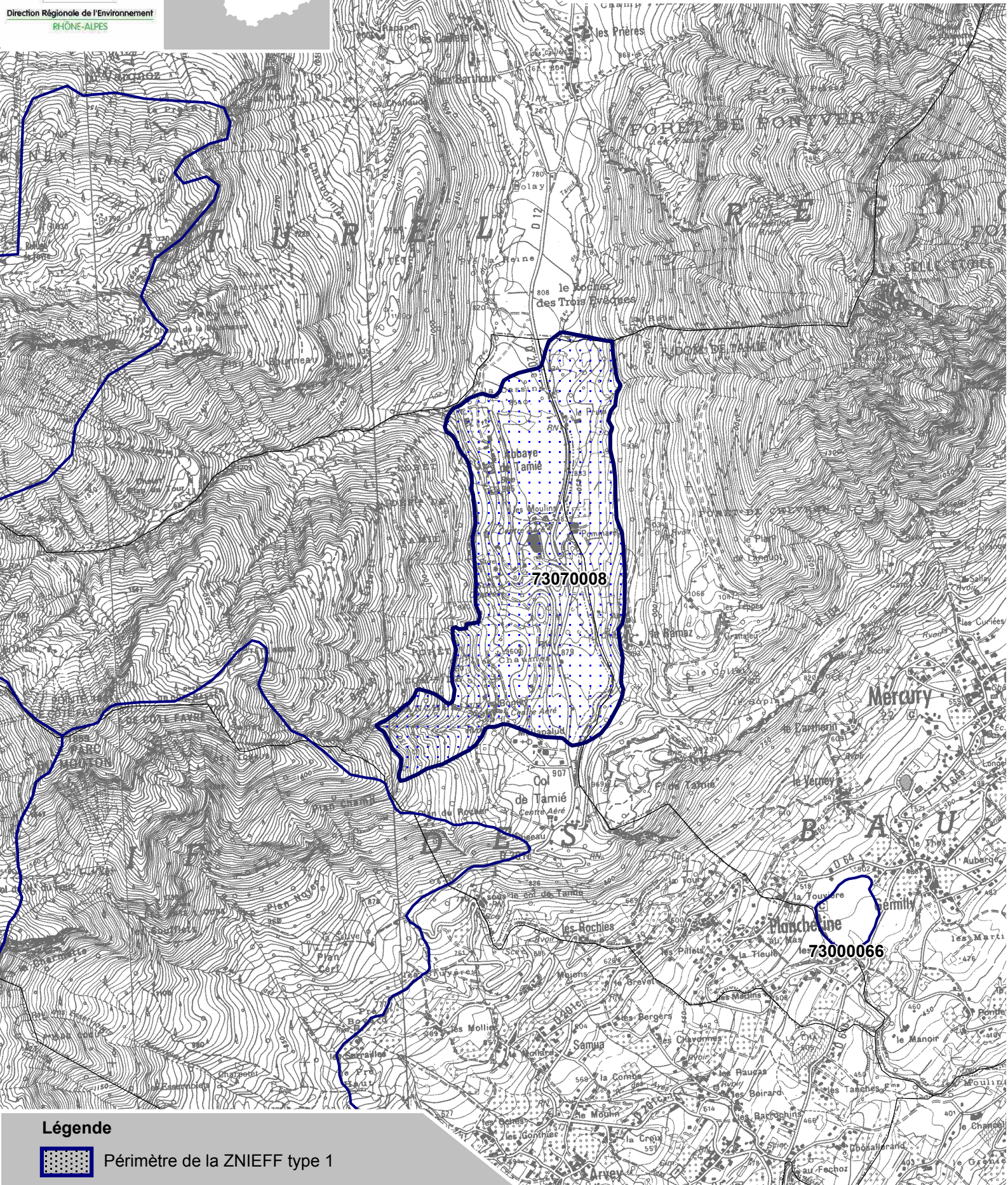
LE MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DU TERRITOIRE

Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES



Inventaire du patrimoine naturel ZNIEFF* N°73070008

Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES



Légende



Périmètre de la ZNIEFF type 1

* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Anancy



Echelle : 1 / 25 000
fonds IGN Scan 25 (C)



Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

ZNIEFF* de type I

N° régional : 73070004

Ancien N° régional : 73712703,73712708

Hautes-Bauges

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 4 892,04 ha

Haute-Savoie SEYTHENEX

Savoie CLERY, ECOLE, FRETERIVE, GRESY-SUR-ISERE, JARSY, MONTAILLEUR, PLANCHERINE, SAINTE-REINE, SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY, VERRENS-ARVEY

Niveau de connaissance

Milieux naturels	3	Amphibiens		Reptiles		Coléoptères	
		Mammifères	3			Libellules	
Végétaux supérieurs	3	Oiseaux	3	Crustacés		Orthoptères	
Mousses, lichens		Poissons		Mollusques		Papillons	

Légende :

- 0 = prospection nulle ou quasi inexistante
- 1 = prospection insuffisante
- 2 = prospection assez bonne
- 3 = bonne prospection

Nombre de données d'observation collectées : 710

Description et intérêt du site

Le secteur des Hautes-Bauges est probablement l'un des plus riches de ce massif préalpin. A la lecture des inventaires réalisés ici, l'intérêt naturaliste est manifeste : quelle que soit la discipline concernée, les observations sont riches et diversifiées. Les inventaires de milieux naturels font ainsi apparaître forêts de ravins (de divers types), pinèdes de Pin à crochets, saulaies des berges graveleuses, aulnaies à Aulne blanc (en mélange compte tenu de l'étréoussse du lit du Chéran) au milieu d'une hêtraie-sapinière omniprésente. Plus haut en altitude, on observe des alternances de prairies de fauche et de pelouses subalpines, toutes deux très diversifiées. Enfin, falaises, éboulis et lapiaz complètent la palette des milieux. A ceux-ci correspond une flore tout aussi riche. Si on ajoute au secteur délimité les espaces voisins (versant sud-est, Sambuy, Pré Poirier et Pré de Lamy, et Montagne du Charbon) dont les caractéristiques sont proches, on ne compte pas moins de 900 espèces (soit entre 15 et 20% de la flore de France). Parmi les observations les plus intéressantes, on peut noter des espèces dont la protection est considérée comme un enjeu européen en matière de conservation, telles que le Sabot de Vénus, le Chardon bleu ou la Potentille du Dauphiné ; on observe également la Racine de Corail, le Listère à feuilles cordées, l'Orchis nain, l'Orchis de Spitzel et l'Orchis odorant pour ce qui concerne les Orchidées, la Clématite des Alpes, la Primevère oreille d'ours, la Céphalaire des Alpes, les Saxifrages fausse diapensie et safranée... D'autres espèces présentent ici des stations éloignées de leur aire de répartition géographique habituelle : la Primevère farineuse, le Trèfle de Alpes, la Silène fleur de Jupiter... La faune n'est pas en reste avec l'une des plus fortes populations de Chamois (environ 2000 individus), qui a servi pendant longtemps à soutenir ou à recréer des colonies dans d'autres massifs alpins. Actuellement, elle fait l'objet de nombreuses études scientifiques concernant la dynamique de population de l'espèce, les effets de la chasse, les techniques de capture. Le peuplement d'ongulé est lui-même très diversifié puisque qu'avec le Chamois coexistent le Mouflon, le Sanglier, le Chevreuil, le Cerf élaphe... et les ongulés domestiques (vache, chèvre et mouton). Les oiseaux sont eux aussi bien représentés, qu'ils soient forestiers (Pic noir), propres aux milieux ouverts (Linotte mélodieuse, Tétras lyre, Lagopède alpin, Perdrix bartavelle...) ou rupestres (Aigle royal, Tichodrome échelette...). Les quelques inventaires d'insectes déjà disponibles révèlent la présence d'espèces de grand intérêt telles que la Rosalie des Alpes, du Thécia de l'Orme, de l'Apollon...

Milieux naturels

24.224	FOURRES ET BOIS DES BANCS DE GRAVIERS
31.42	LANDES A RHODODENDRON
34.32	PELOUSES CALCAIRES SUB ATLANTIQUES SEMI ARIDES
38.3	PRAIRIES DE FAUCHE DE MONTAGNE
41.16	HETRAIES SUR CALCAIRE
41.4	FORETS MIXTES DE RAVINS ET DE PENTES
42.215	PESSIERES DE STATIONS FROIDES
44.3	AULNAIES-FRENAIES DES FLEUVES MEDIO-EUROPEENS
62.3	DALLES ROCHEUSES

Flore

Aconit anthora	<i>Aconitum anthora L.</i>
Aconit paniculé	<i>Aconitum variegatum subsp. paniculatum (Arcangeli) Greuter & Burdet</i>
Ail victorialis	<i>Allium victorialis L.</i>
Androsace de Suisse	<i>Androsace helvetica (L.) All.</i>
Aposéris fétide	<i>Aposeris foetida</i>
Ancolie des Alpes	<i>Aquilegia alpina L.</i>
Arabette nouvelle	<i>Arabis nova Vill.</i>
Arabette à feuilles de serpolet	<i>Arabis serpillifolia Vill.</i>
Génépi des glaciers	<i>Artemisia glacialis L.</i>
Asaret d'Europe	<i>Asarum europaeum L.</i>
Astragale toujours vert	<i>Astragalus sempervirens Lam.</i>
Astragale toujours vert	<i>Astragalus sempervirens subsp. sempervirens</i>
Buplèvre à longues feuilles	<i>Bupleurum longifolium L.</i>
Campanule des Alpes	<i>Campanula alpestris All.</i>
Campanule à feuilles larges	<i>Campanula latifolia L.</i>
Laïche bicolor	<i>Carex bicolor All.</i>
Laïche de Lachenal	<i>Carex lachenalii Schkuhr</i>
Laïche maritime	<i>Carex maritima Gunnerus</i>
Laïche faux pied d'oiseau	<i>Carex ornithopoda subsp. ornithopodioides (Hausm.) Nyman</i>
Carlina de Bieberstein	<i>Carlina vulgaris subsp. longifolia</i>
Céphalaire des Alpes	<i>Cephalaria alpina (L.) Roemer & Schultes</i>
Orchis nain	<i>Chamorchis alpina (L.) L.C.M. Richard</i>
Clématite des Alpes	<i>Clematis alpina (L.) Miller</i>
Racine de corail	<i>Corallorrhiza corallorrhiza (L.) Karsten</i>
Sabot de Vénus	<i>Cypripedium calceolus L.</i>
Cystoptéris des montagnes	<i>Cystopteris montana (Lam.) Desv.</i>
Daphné des Alpes	<i>Daphne alpina L.</i>
Lycopode des Alpes	<i>Diphasiastrum alpinum (L.) Holub</i>
Tête de dragon de Ruysch	<i>Dracocephalum ruyschiana L.</i>
Vergerette d'Attique	<i>Erigeron atticus Vill.</i>
Panicaut des Alpes (Reine des Alpes)	<i>Eryngium alpinum L.</i>
Fusain à larges feuilles	<i>Euonymus latifolius (L.) Miller</i>
Fétuque du valais	<i>Festuca valesiaca Gaudin</i>
Gagée jaune	<i>Gagea lutea (L.) Ker-Gawler</i>
Gaillet jaunâtre	<i>Galium obliquum Vill.</i>
Gaillet des Alpes occidentales	<i>Galium pseudohelveticum Ehrend.</i>
Gentiane croisette	<i>Gentiana cruciata L.</i>
Gentiane à calice renflé	<i>Gentiana utriculosa L.</i>
Orchis odorant	<i>Gymnadenia odoratissima (L.) L.C.M. Richard</i>
Impatiente ne-me-touchez-pas	<i>Impatiens noli-tangere L.</i>
Iris sans feuille	<i>Iris aphylla L.</i>
Kobrésie simple	<i>Kobresia simpliciuscula (Wahlenb.) Mackenzie</i>
Bardanette réfléchie	<i>Lappula deflexa (Lehm.) Cesati</i>
Laser de France	<i>Laserpitium gallicum L.</i>

Faune vertébrée

Amphibiens

Triton alpestre	<i>Triturus alpestris</i>
-----------------	---------------------------

Mammifères

Chamois	<i>Rupicapra rupicapra</i>
---------	----------------------------

Oiseaux

Sizerin flammé	<i>Carduelis flammea</i>
Lagopède alpin	<i>Lagopus mutus</i>
Merle de roche	<i>Monticola saxatilis</i>
Cassenoix moucheté	<i>Nucifraga caryocatactes</i>
Chocard à bec jaune	<i>Pyrhocorax graculus</i>
Bécasse des bois	<i>Scelopax rusticola</i>
Tétras lyre	<i>Tetrao tetrix</i>
Tichodrome échelette	<i>Tichodroma muraria</i>

Faune invertébrée

Papillons

Thécla de l'Orme	<i>Satyrion w-album</i>
------------------	-------------------------

Liondent de Suisse	<i>Leontodon pyrenaicus subsp. helveticus</i> (Mérat) Finch & P.D. Sell
Linnée boréale	<i>Linnaea borealis</i> L.
Listère à feuilles cordées	<i>Listera cordata</i> (L.) R. Br.
Lunaire vivace	<i>Lunaria rediviva</i> L.
Gnaphale de Norvège	<i>Omalothea norvegica</i> (Gunn.) Schultz Bip. & F.W. S
Orobanche blanche	<i>Orobanche alba</i> Willd.
Orobanche du sermontain	<i>Orobanche laserpitii-sileris</i> Reuter ex Jordan
Pédiculaire ascendante	<i>Pedicularis ascendens</i> Schleicher ex Gaudin
Pédiculaire du Mont Cenis	<i>Pedicularis cenisia</i> Gaudin
Grassette à éperon étroit	<i>Pinguicula leptoceras</i> Reichenb.
Pâturin hybride	<i>Poa hybrida</i> Gaudin
Polystic à aiguillons	<i>Polystichum aculeatum</i> (L.) Roth
Potentille du Dauphiné	<i>Potentilla delphinensis</i> Gren. & Godron
Potentille à divisions nombreuses	<i>Potentilla multifida</i> L.
Primevère oreille d'ours	<i>Primula auricula</i> L.
Pyrole intermédiaire	<i>Pyrola media</i> Swartz
Pyrole à feuilles rondes	<i>Pyrola rotundifolia</i> L.
Renoncule Thora (Renoncule vénéneuse)	<i>Ranunculus thora</i> L.
Cresson d'Islande	<i>Rorippa islandica</i> (Oeder ex Gunn.) Borbás
Saule faux daphné	<i>Salix daphnoides</i> Vill.
Saule glauque	<i>Salix glaucosericea</i> B. Flod.
Saxifrage fausse diapensie	<i>Saxifraga diapensioides</i> Bellardi
Saxifrage variable	<i>Saxifraga mutata</i> L.
Scrophulaire des ombrages	<i>Scrophularia umbrosa</i> Dumort.
Silène fleur de Jupiter	<i>Silene flos-jovis</i> (L.) Greuter & Burdet
Silène de Suède (Silène des Alpes)	<i>Silene suecica</i> (Lodd.) Greuter & Burdet
Stipe pennée (Plumet, Marabout)	<i>Stipa pennata</i> L.
Pigamon simple	<i>Thalictrum simplex</i> L.
Tozzie des Alpes	<i>Tozzia alpina</i> L.
Trinie glauque	<i>Trinia glauca</i>
Tulipe méridionale	<i>Tulipa sylvestris subsp. australis</i> (Link) Pamp.
Vesce des buissons	<i>Vicia dumetorum</i> L.
Vesce des bois	<i>Vicia sylvatica</i> L.

Bibliographie

Site Natura 2000 S14 - FR8201775 "Pelouses, forêts sèches et habitats rocheux du rebord méridional du Massif des Bauges". Document d'Objectifs Natura 2000 - 2004/2010
pages 1999 Consultable : Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie

BOISSIER J.M.

Guide d'interprétation des habitats naturels du massif des Bauges

132 pages 2005 Consultable : Conservatoire Botanique National Alpin

LAFRANCHIS T.

Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles

448 pages 2000 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes

LAMBERT K.

Réserve biologique domaniale du Haut-Chéran (539,93) : annexes - durée d'application 2000-2007

79 p pages 2000 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes

Réserve biologique domaniale du Haut-Chéran (539,93) : plan de gestion - durée d'application 2000-2007

71 p pages 2000 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes

MERLE H.

Cartographie des habitats du Parc Naturel Régional des Bauges

3p. pages 2005 Consultable : Conservatoire Botanique National Alpin

Parc Naturel Régional des Bauges

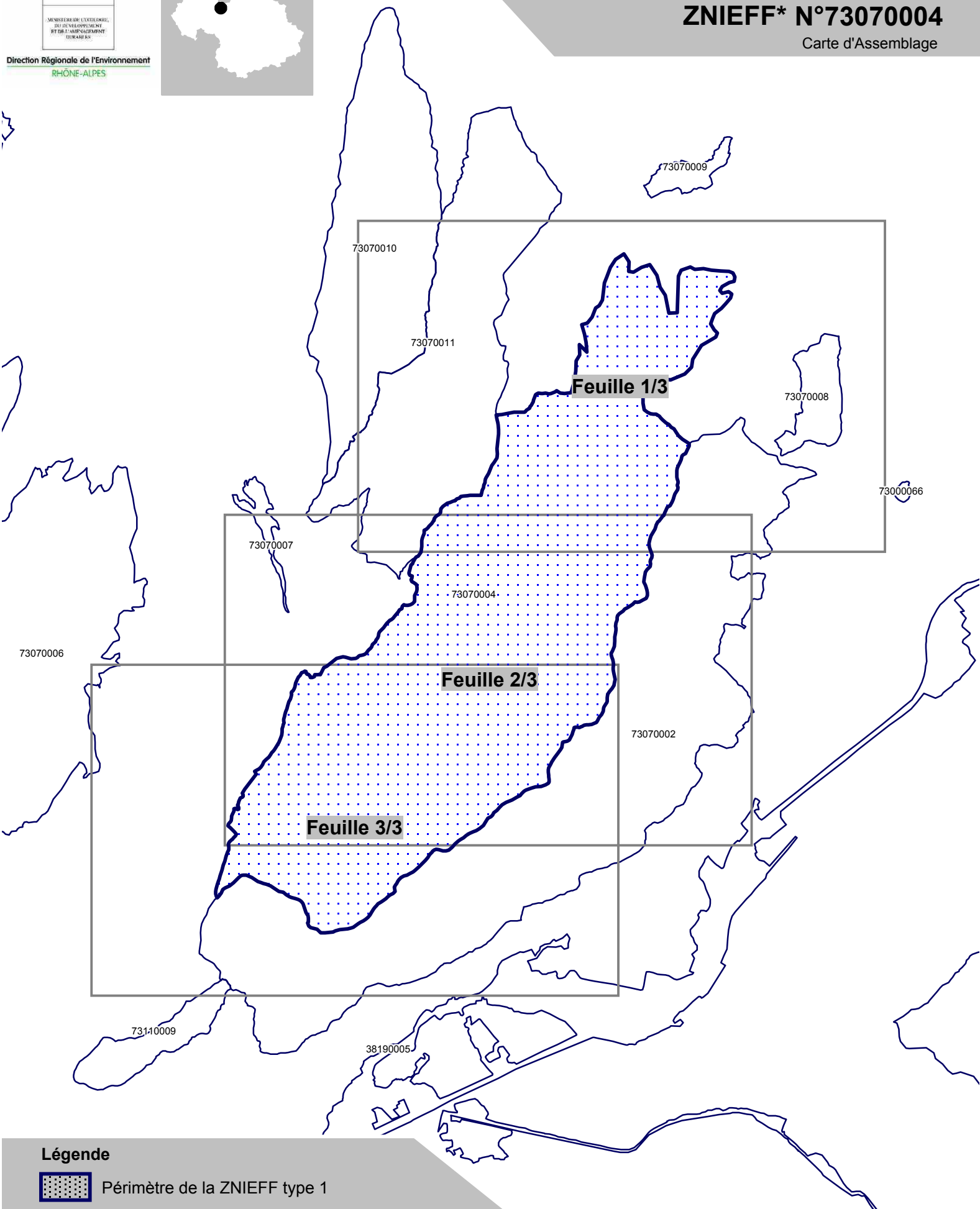
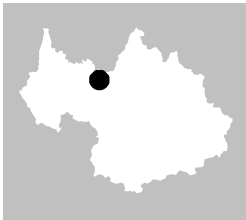
Site Natura 2000 S15 "Forêts, prairies et habitats rocheux des massifs orientaux des Bauges" - Document d'objectifs 2005-2011

102 pages 2005 Consultable : DIREN Rhône-Alpes

VIVAT A.

La Potentille du Dauphiné (Potentilla delphinensis Gren. et Godron) : Synthèse des connaissances

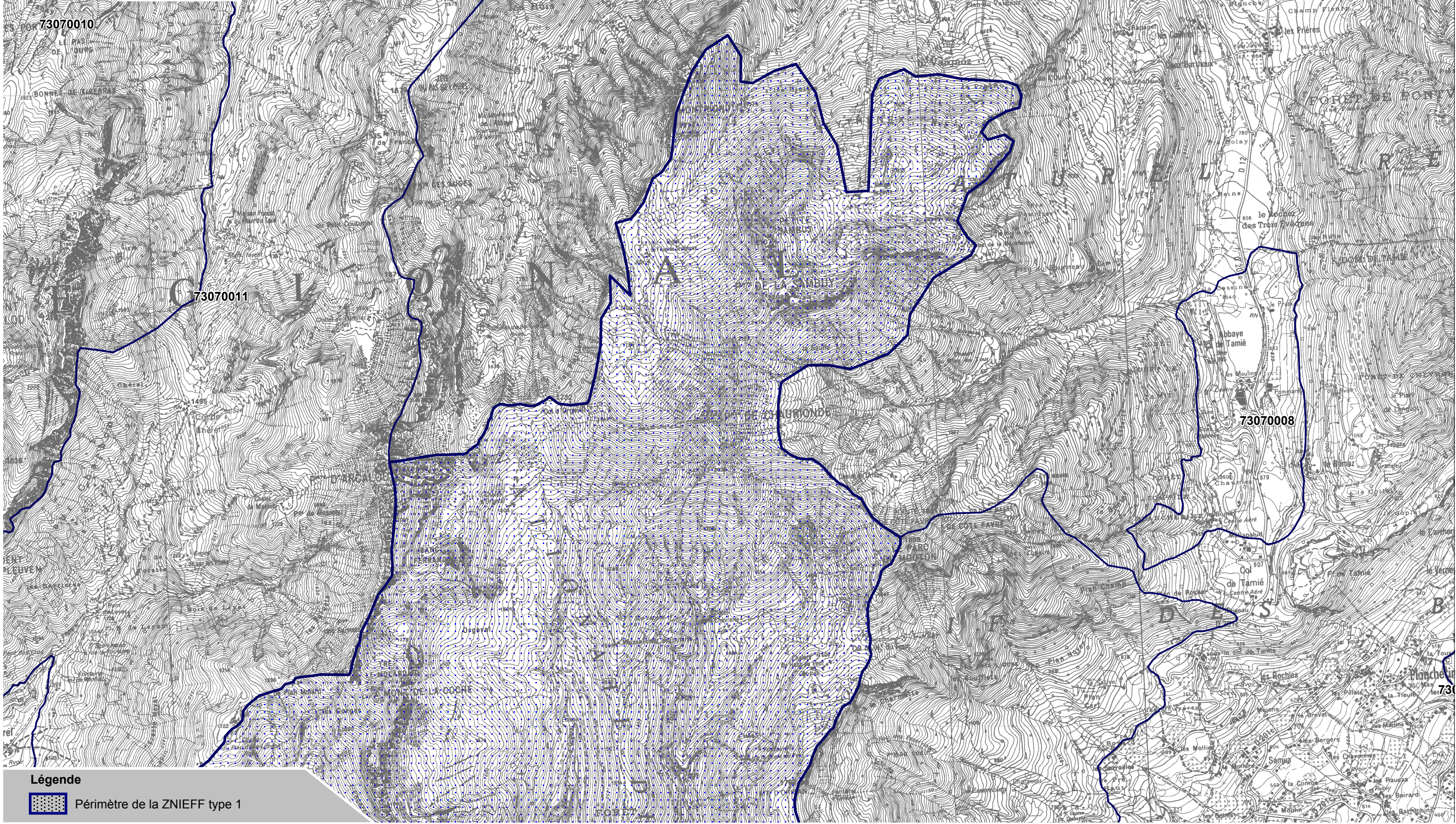
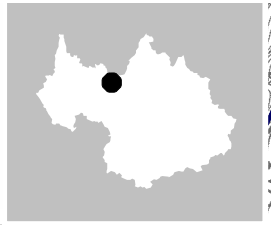
10 p pages 2001 Consultable : Conservatoire Botanique National Alpin

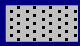


Légende

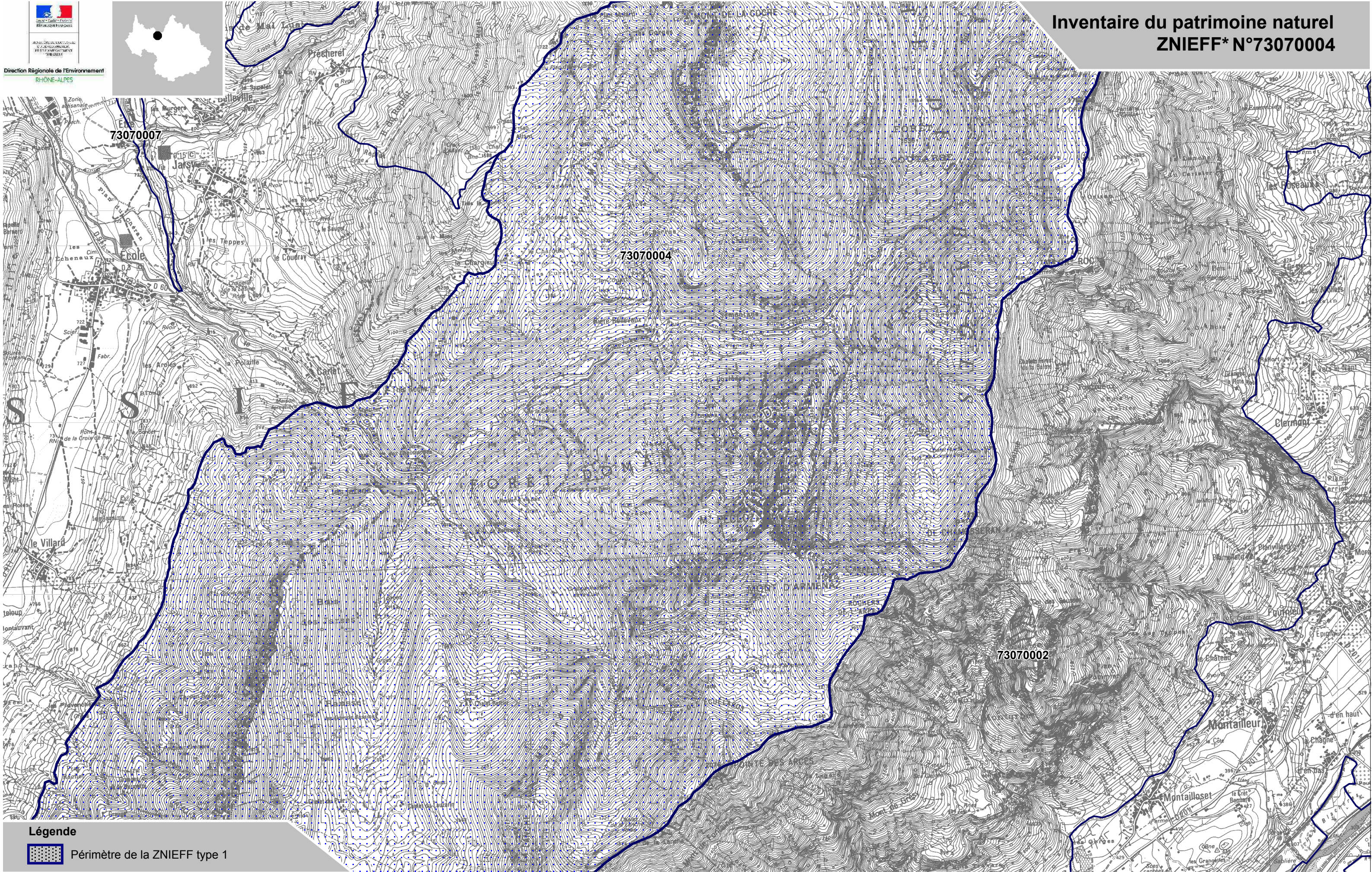
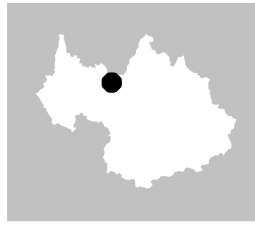


Périmètre de la ZNIEFF type 1



Légende
 Périmètre de la ZNIEFF type 1

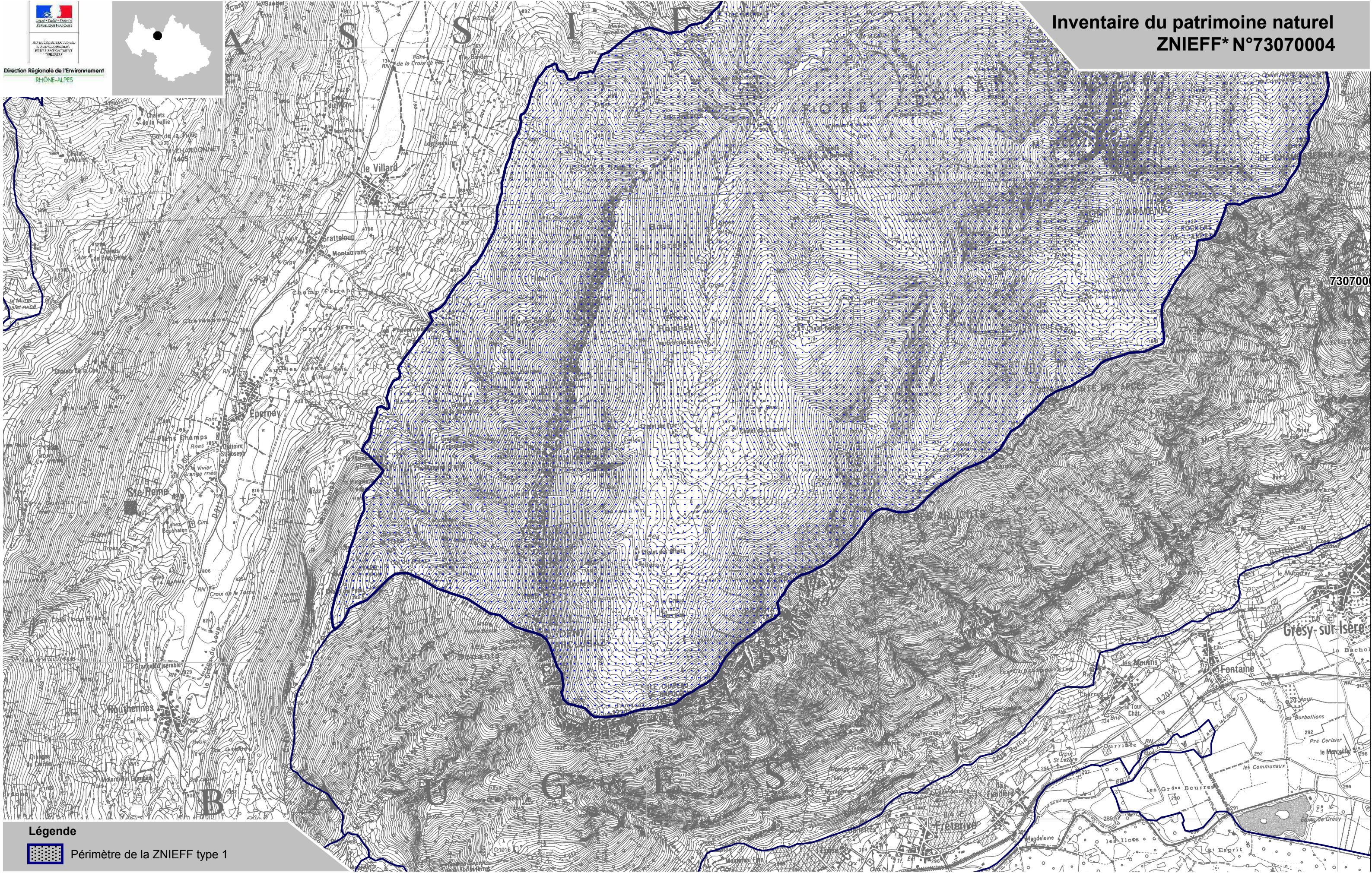
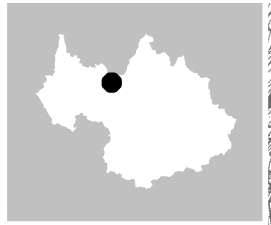
* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy




Légende

 Périmètre de la ZNIEFF type 1

* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy



Légende
 Périmètre de la ZNIEFF type 1

* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy



Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

ZNIEFF* de type I

N° régional : 73070002

Ancien N° régional : 73712703

Versant sud-est des Hautes-Bauges

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 3 327,39 ha

Savoie

CLERY, ECOLE, FRETERIVE, GRESY-SUR-ISERE, MONTAILLEUR, PLANCHERINE, SAINTE-REINE, SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY, SAINT-VITAL, VERRENS-ARVEY

Niveau de connaissance

Milieux naturels	2	Amphibiens	1	Reptiles	1	Coléoptères	0
		Mammifères	1			Libellules	1
Végétaux supérieurs	2	Oiseaux	1	Crustacés		Orthoptères	0
Mousses, lichens	1	Poissons		Mollusques	0	Papillons	1

Légende :

0 = prospection nulle ou quasi inexistante

1 = prospection insuffisante

2 = prospection assez bonne

3 = bonne prospection

Nombre de données d'observation collectées : 378

Description et intérêt du site

La Haute-Combe de Savoie, où la viticulture a laissé la place aux vergers et à des pépinières viticoles très réputées, est dominée par des falaises et des pentes abruptes offrant un dénivelé souvent supérieur à 1500 m. Du fait des difficultés d'accès qui ont rendu l'exploitation de ces pentes très difficile, les forêts sont peu perturbées. Entrecoupées de falaises basses, elles abritent une faune diversifiée. C'est notamment le cas de l'avifaune : Grand-duc d'Europe, Faucon pèlerin, Engoulevent d'Europe... La richesse du patrimoine naturel local est cependant probablement sous-estimé du fait d'un manque de prospection. Les bas de pentes et les rares chemins qui donnent accès aux versants laissent notamment entrevoir de bonnes potentialités.

Milieus naturels

34.32	PELOUSES CALCAIRES SUB ATLANTIQUES SEMI ARIDES
38.2	PRAIRIES DE FAUCHE DE BASSE ALTITUDE
38.3	PRAIRIES DE FAUCHE DE MONTAGNE
41.4	FORETS MIXTES DE RAVINS ET DE PENTES
62.3	DALLES ROCHEUSES

Flora

Aconit anthora	<i>Aconitum anthora</i> L.
Aconit paniculé	<i>Aconitum variegatum</i> subsp. <i>paniculatum</i> (Arcangeli) Greuter & Burdet
Aigremoine odorante	<i>Agrimonia procera</i> Wallr.
Arabette auriculée	<i>Arabis auriculata</i> Lam.
Arabette nouvelle	<i>Arabis nova</i> Vill.
Astragale toujours vert	<i>Astragalus sempervirens</i> subsp. <i>sempervirens</i>
Buplèvre à longues feuilles	<i>Bupleurum longifolium</i> L.
Campanule à feuilles larges	<i>Campanula latifolia</i> L.
Campanule carillon	<i>Campanula medium</i> L.
Laïche brunâtre	<i>Carex brunnescens</i> (Pers.) Poiret
Laïche de Lachenal	<i>Carex lachenalii</i> Schkuhr
Carlina de Bieberstein	<i>Carlina vulgaris</i> subsp. <i>longifolia</i>
Céphalaira des Alpes	<i>Cephalaria alpina</i> (L.) Roemer & Schultes
Souchet brun	<i>Cyperus fuscus</i> L.
Sabot de Vénus	<i>Cypripedium calceolus</i> L.
Cystoptéris des montagnes	<i>Cystopteris montana</i> (Lam.) Desv.
Lycopode des Alpes	<i>Diphasiastrum alpinum</i> (L.) Holub
Doronic mort-aux-panthères	<i>Doronicum pardalianches</i> L.
Tête de dragon de Ruysch	<i>Dracocephalum ruyschiana</i> L.
Epipactis à petites feuilles	<i>Epipactis microphylla</i> (Ehrh.) Swartz
Panicaut des Alpes (Reine des Alpes)	<i>Eryngium alpinum</i> L.
Fusain à larges feuilles	<i>Euonymus latifolius</i> (L.) Miller
Gagée des champs	<i>Gagea villosa</i> (M. Bieb.) Sweet
Gaillet jaunâtre	<i>Galium obliquum</i> Vill.
Orchis odorant	<i>Gymnadenia odoratissima</i> (L.) L.C.M. Richard
Orchis bouc	<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Sprengel
Inule de Suisse	<i>Inula helvetica</i> Weber
Iris sans feuille	<i>Iris aphylla</i> L.
Laitue vireuse	<i>Lactuca virosa</i> L.
Laser de France	<i>Laserpitium gallicum</i> L.
Gesse noirissante	<i>Lathyrus niger</i> (L.) Bernh.
Limodore à feuilles avortées	<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Swartz
Listère à feuilles cordées	<i>Listera cordata</i> (L.) R. Br.
Ophioglosse commun (Langue de serpent)	<i>Ophioglossum vulgatum</i> L.
Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera</i> Hudson
Orobanche du lierre	<i>Orobanche hederæ</i> Duby
Orobanche du sermontain	<i>Orobanche laserpitii-sileris</i> Reuter ex Jordan
Peucedan des montagnes	<i>Peucedanum oreoselinum</i>
Polypode du Pays de Galles	<i>Polypodium cambricum</i> L.
Polystic à aiguillons	<i>Polystichum aculeatum</i> (L.) Roth
Primevère oreille d'ours	<i>Primula auricula</i> L.
Pyrole intermédiaire	<i>Pyrola media</i> Swartz
Pyrole à feuilles rondes	<i>Pyrola rotundifolia</i> L.
Cumin des prés (Fenouil des chevaux)	<i>Silaum silaus</i>
Tanaisie en corymbe	<i>Tanacetum corymbosum</i> (L.) Schultz Bip.
Isopyre faux pigamon	<i>Thalictrilla thalictroides</i> (L.) E. Nardi

Faune vertébrée

Oiseaux	
Sizerin flammé	<i>Carduelis flammea</i>
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
Merle de roche	<i>Monticola saxatilis</i>
Tétras lyre	<i>Tetrao tetrix</i>

Faune invertébrée

Papillons	
Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>
Bleu nacré d'Espagne	<i>Polyommatus hispanus</i>
Thécla de l'Orme	<i>Satyrion w-album</i>

Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i> Miller
Trèfle beige	<i>Trifolium ochroleucon</i> Hudson
Trinie glauque	<i>Trinia glauca</i>
Tulipe méridionale	<i>Tulipa sylvestris</i> subsp. <i>australis</i> (Link) Pamp.
Vesce des buissons	<i>Vicia dumetorum</i> L.
Vesce des bois	<i>Vicia sylvatica</i> L.

Bibliographie

Site Natura 2000 S14 - FR8201775 "Pelouses, forêts sèches et habitats rocheux du rebord méridional du Massif des Bauges". Document d'Objectifs Natura 2000 - 2004/2010
pages 1999 Consultable : Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie

BOISSIER J.M.

Guide d'interprétation des habitats naturels du massif des Bauges
132 pages 2005 Consultable : Conservatoire Botanique National Alpin

BRAUD Y., SCHLEICHER J.

Site FR8201688 - Reptiles et Insectes inscrits à la directive Habitats Faune Flore
12 p pages 2001 Consultable : DIREN Rhône-Alpes

Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie

Plan de gestion des marais de Chautagne - phase 1 -
13 p pages 2000 Consultable : DIREN Rhône-Alpes

LAFRANCHIS J.

Le Damier de la Succise
p 13 pages 2003 Consultable : Pôle Relais Tourbières

LAFRANCHIS T.

Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles
448 pages 2000 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes

LAMBERT K.

Réserve biologique domaniale du Haut-Chéran (539,93) : annexes - durée d'application 2000-2007
79 p pages 2000 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes
Réserve biologique domaniale du Haut-Chéran (539,93) : plan de gestion - durée d'application 2000-2007
71 p pages 2000 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes

MERLE H.

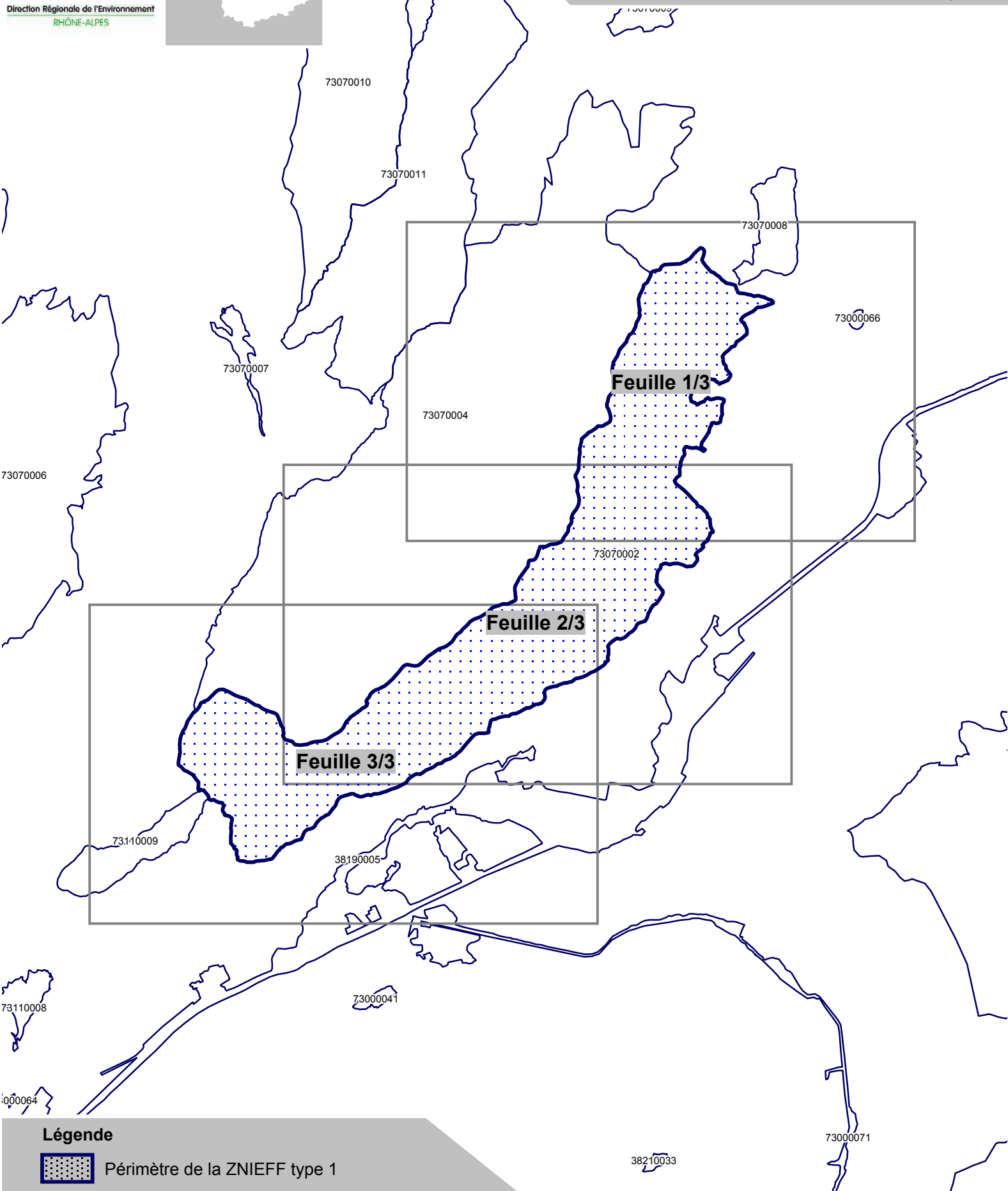
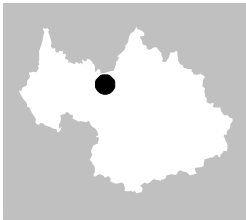
Cartographie des habitats du Parc Naturel Régional des Bauges
3p. pages 2005 Consultable : Conservatoire Botanique National Alpin

Parc Naturel Régional des Bauges

Site Natura 2000 S15 "Forêts, prairies et habitats rocheux des massifs orientaux des Bauges" - Document d'objectifs 2005-2011
102 pages 2005 Consultable : DIREN Rhône-Alpes

PRUNIER P.

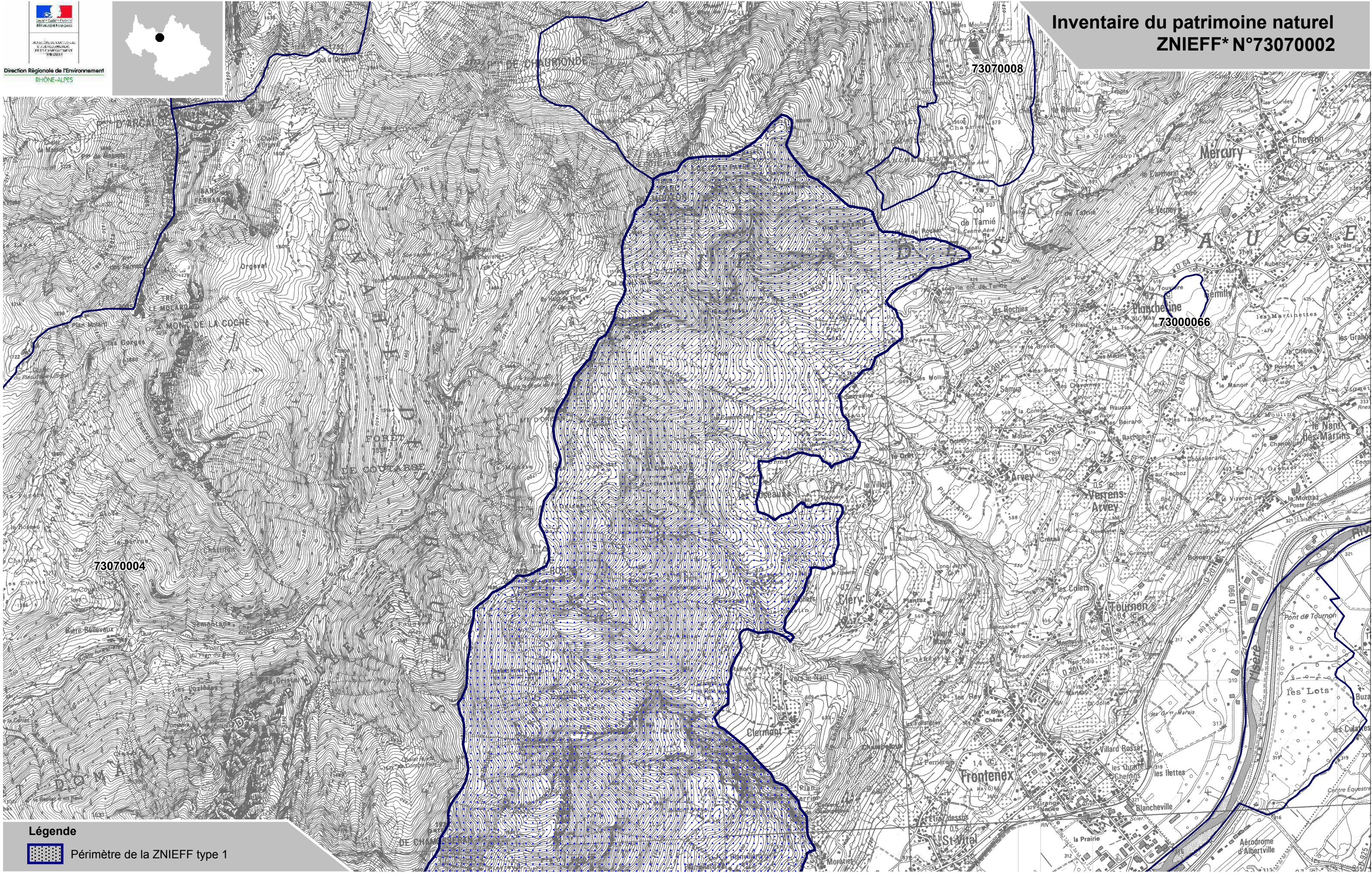
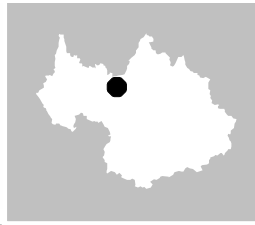
Document d'objectifs du site FR8201775 "Pelouses, landes, forêts de ravin et habitats rocheux du massif des Bauges" - rapport intermédiaire
21 p pages 1999 Consultable : DIREN Rhône-Alpes




Légende

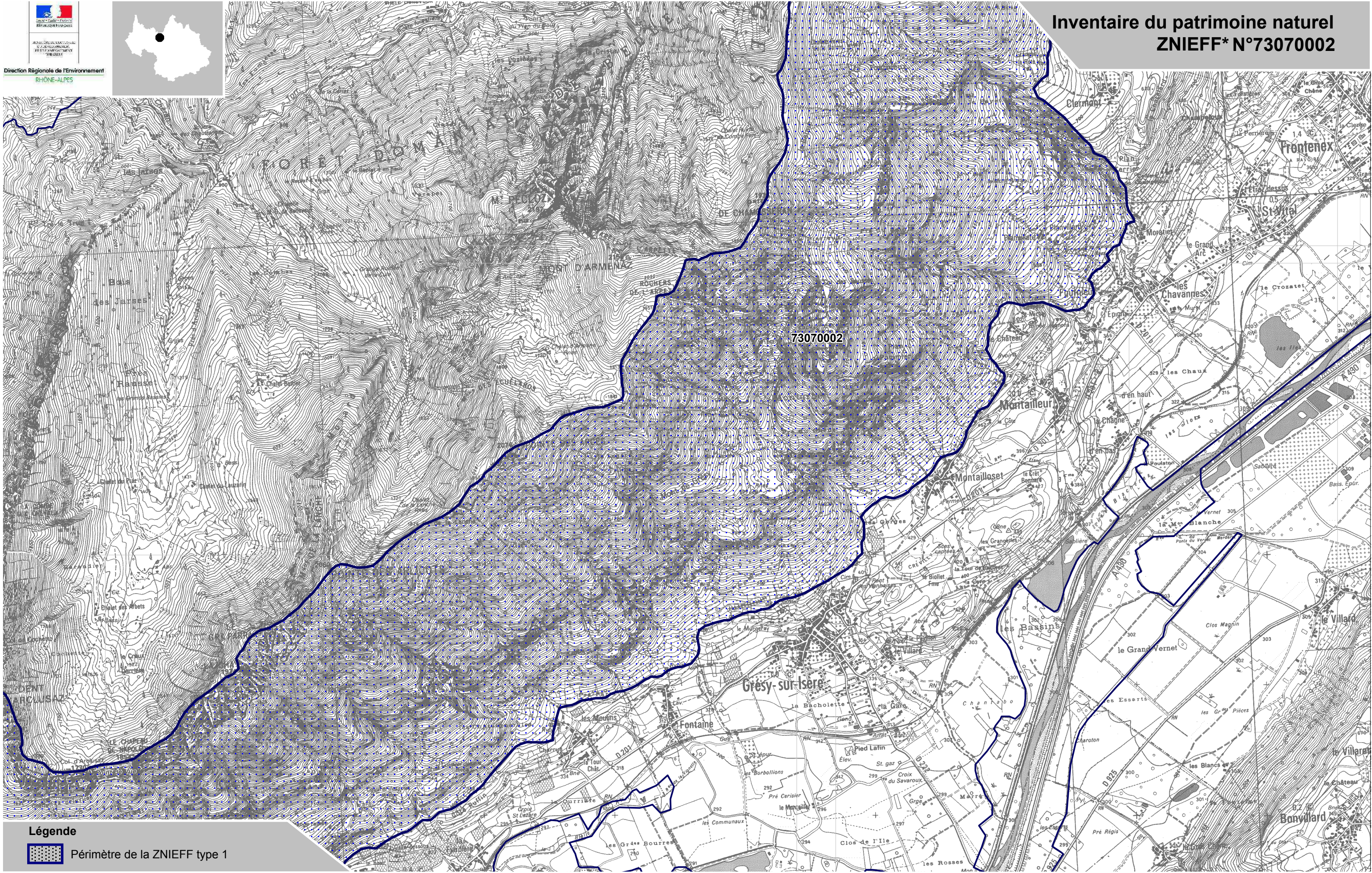
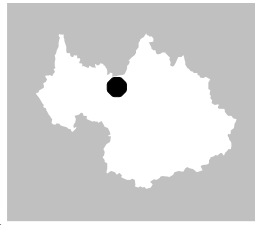


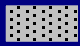
Périmètre de la ZNIEFF type 1



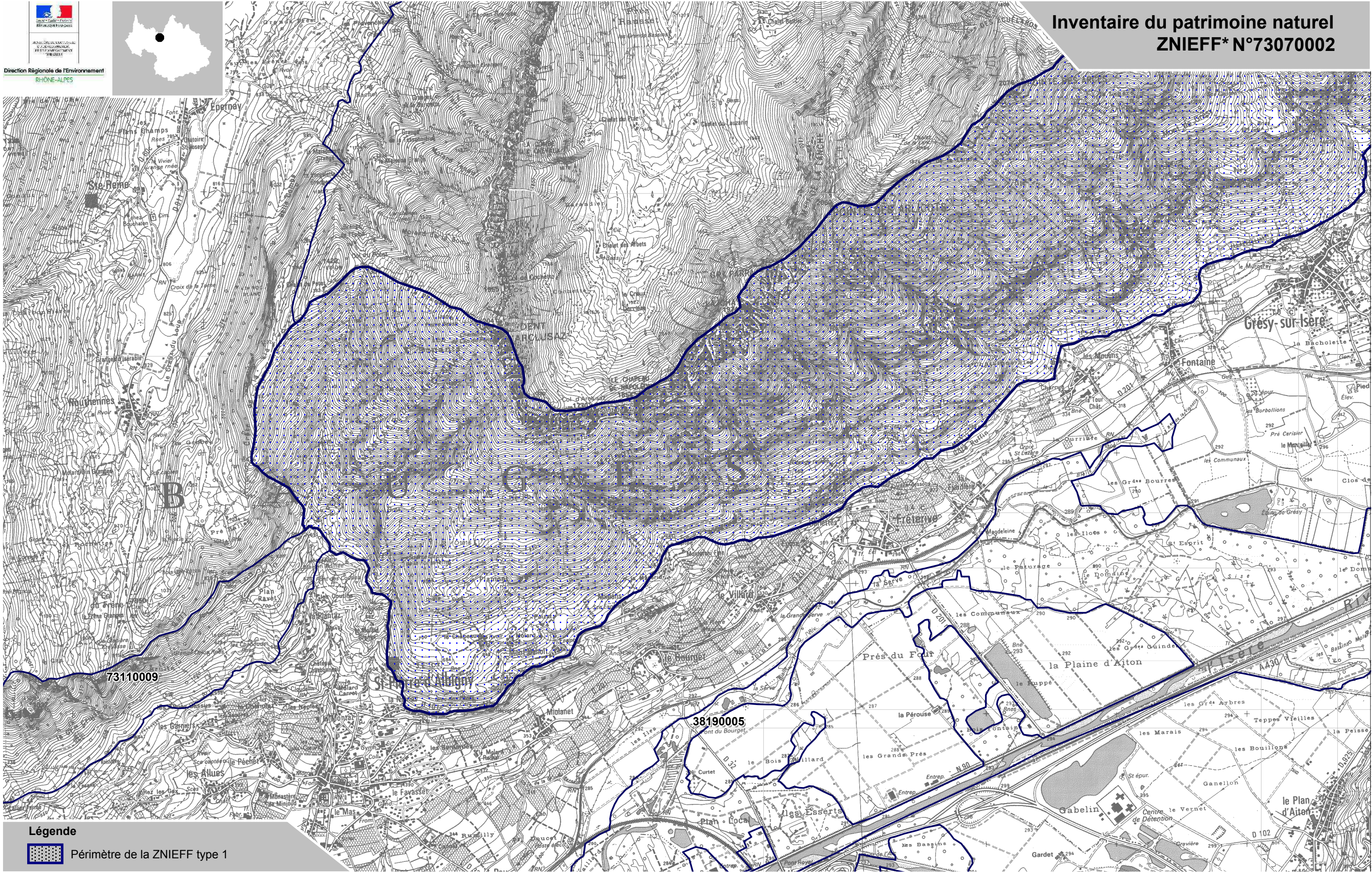
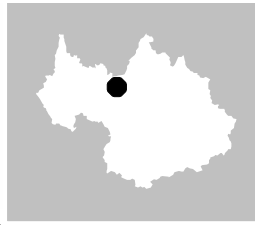
Légende
 Périmètre de la ZNIEFF type 1

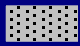
* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy



Légende
 Périmètre de la ZNIEFF type 1

* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy



Légende
 Périmètre de la ZNIEFF type 1

* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy



Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

ZNIEFF* de type I

N° régional : 73000066

Ancien N° régional : 73780000

Marais de Gémilly

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 8,92 ha

Savoie MERCURY, PLANCHERINE

Niveau de connaissance

Milieux naturels	3	Amphibiens	2	Reptiles	1	Coléoptères	0
		Mammifères	1			Libellules	0
Végétaux supérieurs	3	Oiseaux	3	Crustacés	0	Orthoptères	0
Mousses, lichens	0	Poissons	0	Mollusques	0	Papillons	0

Légende :

- 0 = prospection nulle ou quasi inexistante
- 1 = prospection insuffisante
- 2 = prospection assez bonne
- 3 = bonne prospection

Nombre de données d'observation collectées : 10

Description et intérêt du site

Le marais de Gémilly est situé sur le piémont des Bauges, à 480 m d'altitude. Cette petite zone humide de pente est largement colonisée par une végétation arbustive : saules, Bourdaine ou à hautes herbes : roseau, Reine des prés, qui banalise le site et remplace progressivement les formations végétales les plus intéressantes de "bas-marais alcalin". La fauche de certaines parcelles permet cependant le maintien d'une flore originale avec des plantes telles que l'Ophioglosse (ou "Langue de serpent") ou le Souchet brun, et laisse envisager une possible restauration de l'ensemble du site.

Milieus naturels

54.2 BAS-MARAIS ALCALINS

Faune vertébrée

Oiseaux

Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>

Flore

Souchet brun	<i>Cyperus fuscus L.</i>
Oenanthe de Lachenal	<i>Oenanthe lachenalii</i>
Ophioglosse commun (Langue de serpent)	<i>Ophioglossum vulgatum L.</i>

Faune invertébrée

Pas de données disponibles

Bibliographie

BOISSIER J.M.

Guide d'interprétation des habitats naturels du massif des Bauges

132 pages 2005 Consultable : Conservatoire Botanique National Alpin

MERLE H.

Cartographie des habitats du Parc Naturel Régional des Bauges

3p. pages 2005 Consultable : Conservatoire Botanique National Alpin

MIQUET A.

Document d'objectifs du réseau des zones humides dans la Combe de Savoie et la Moyenne vallée de l'Isère (site Natura 2000 S12 n° FR 8201773). Partie I : Description et analyse de enjeux et des problématiques de conservation

26 p pages 2005 Consultable : Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie

Document d'objectifs du réseau des zones humides dans la Combe de Savoie et la Moyenne vallée de l'Isère (site Natura 2000 S12 n° FR 8201773). Partie II : Présentation opérationnelle par sous-site

75 p pages 2005 Consultable : Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie

MIQUET, A.

Document d'objectifs du réseau des zones humides dans la Combe de Savoie et la Moyenne vallée de l'Isère (site Natura 2000 S12 n° FR 8201773)

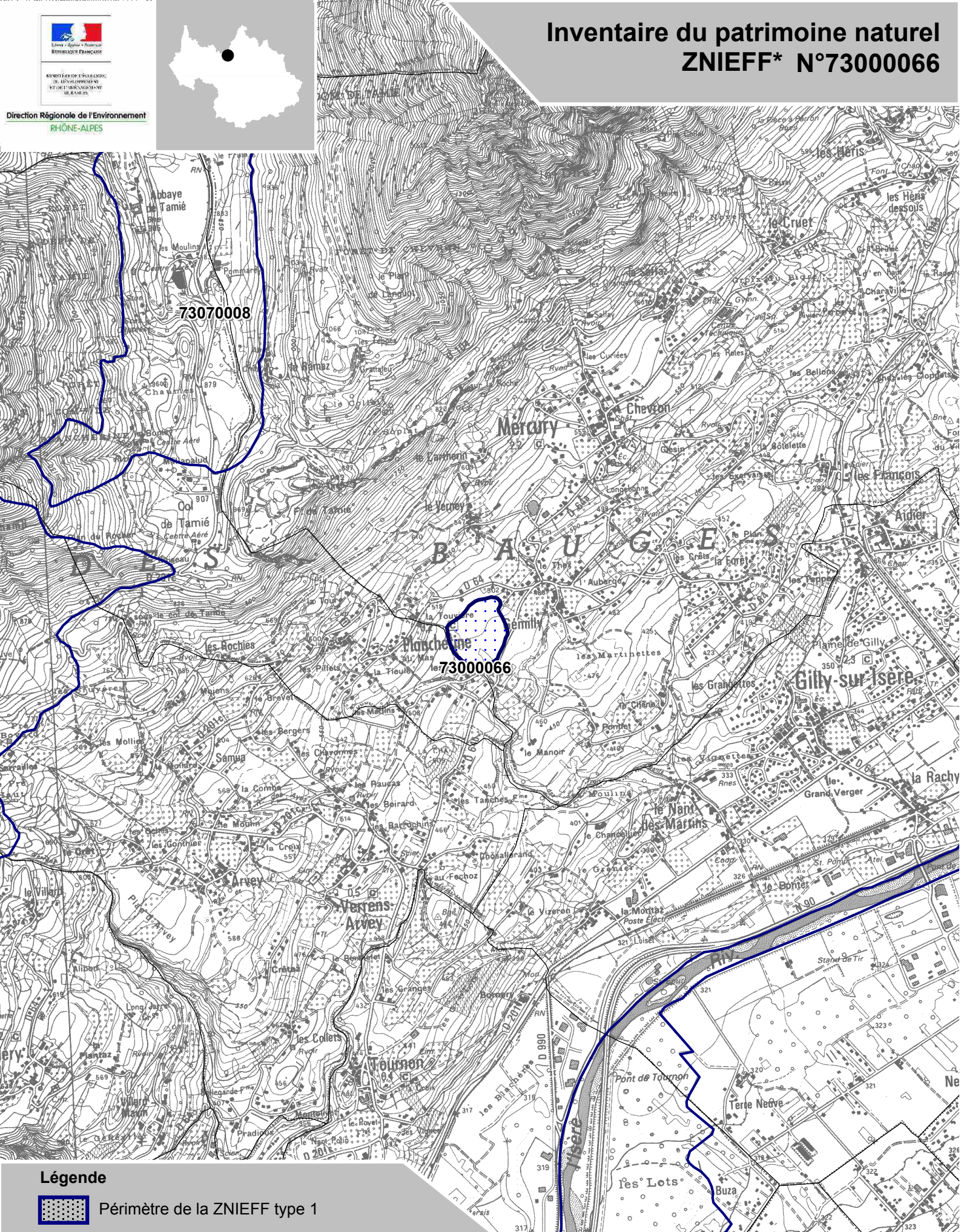
pages 2005 Consultable : Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DU GÉO-AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

Inventaire du patrimoine naturel ZNIEFF* N°73000066



Légende



Périmètre de la ZNIEFF type 1

* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Anancy



Echelle : 1 / 25 000
fonds IGN Scan 25 (C)

MASSIFS ORIENTAUX DES BAUGES

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 35 869 ha

Haute-Savoie

LA CHAPELLE-SAINT-AURICE, CHEVALINE, CONS-SAINTE-COLOMBE, DOUSSARD, DUINGT, ENTREVERNES, FAVERGES, GIEZ, LATHUILE, MARLENS, SAINT-EUSTACHE, SAINT-JORIOZ, SEYTHENEX,

Savoie

AILLON-LE-JEUNE, AILLON-LE-VIEUX, ALLONDAZ, BELLECOMBE-EN-BAUGES, LE CHATELARD, CLERY, LA COMPOTE, CRUET, DOUCY-EN-BAUGES, ECOLE, FRETERIVE, GRESY-SUR-ISERE, JARSY, MARTHOD, MERCURY, MONTAILLEUR, LA MOTTE-EN-BAUGES, PALLUD, PLANCHERINE, PUYGROS, SAINT-JEAN-DE-LA-PORTE, SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY, SAINTE-REINE, SAINT-VITAL, THENESOL, THOIRY, LA THUILE, UGINE, VERRENS-ARVEY,

ZNIEFF de type I concernées par cette zone

73070001,73070002,73070003,73070004,73070005,73070006,73070007,73070008,73070009,73070010,73070011,73070012,73070013,73070014

Description et intérêt du site

Les Bauges offrent le visage d'un massif-forteresse, ceint d'un rempart de falaises dominant les vallées de 1000 à 1500 m d'un seul jet.

La gorge du Chéran donne accès au cœur du massif depuis l'Albanais, alors que la vaste encolure de Leschaux débouche vers le lac d'Annecy.

Sommets et plateaux périphériques encadrent le vaste bassin intérieur du Chéran.

La structure du relief est typiquement subalpine : faisceau de plis, synclinaux perchés armés par les calcaires massifs, bassins affouillés dans les roches plus tendres.

Le massif des Bauges est circonscrit par des vallées densément urbanisées (agglomérations de Chambéry, Aix-les-Bains, Annecy, Albertville) parcourues par les grandes infrastructures routières.

Présentant une personnalité marquée, très verdoyant, il conserve une forte empreinte montagnarde. Son paysage a été modelé par une intense activité paysanne, héritée des défrichements pionniers œuvre des ordres religieux.

Le vaste ensemble naturel décrit ici inclut :

- l'ample bassin du Chéran, qui évide le centre du massif ; entouré de forêts résineuses, il constituait le cœur de l'économie paysanne baujue,
- le pays de Faverges, très montagneux, où de sévères vallons entaillent les plus hauts chaînons de l'Arcalod (point culminant du massif à 2 217 m) et de la Sambuy.

La retombée orientale des Bauges, face aux Grandes Alpes, dresse une succession spectaculaire de synclinaux perchés (plis en forme de berceau) dont celui de l'Arclusaz et surtout celui du Trélod, figure célèbre de la géomorphologie.

Ce secteur peu perturbé par les activités humaines est le plus remarquable des Bauges sur le plan biologique.

Il illustre des types d'habitats naturels de grand intérêt (dalles rocheuses), ainsi qu'une flore très riche, avec des groupements végétaux remarquables, et plusieurs stations botaniques exceptionnelles.

On peut ainsi citer un cortège important d'espèces inféodées aux étages subalpins ou même alpin (Andosace de Suisse, Ancolie des Alpes, Chardon bleu, Génépi des glaciers, Orchis nain, Saule glauque, Cobrésie simple, Laïche bicolore...), à la forêt (Racine de corail, Sabot de Vénus, Linnée boréale, pyroles...), aux secteurs rocheux ou secs (Gentiane croisette, Laitue vireuse, orchidées, Potentille du Dauphiné, Stipe plumeuse, Tulipe méridionale...).

L'entomofaune est très bien représentée (papillons Apollon, Bleu nacré d'Espagne, Damier de la Succise, Thécla de l'Orme...).

L'avifaune comprend la quasi-totalité des espèces typiques des milieux montagnards, depuis les espèces forestières (Bécasse des bois, Cassenoix moucheté...) jusqu'à celles des sommets rocheux élevés (Chocard à bec jaune, Lagopède alpin, Merle de roche, Tétraz lyre...).

L'ensemble est à ce titre inventorié au titre des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Le secteur abrite enfin un karst caractéristique des Préalpes du nord. Ce type de karst est caractérisé par l'épaisseur considérable des stratifications calcaires, l'ampleur des phénomènes de dissolution, l'incidence des glaciations quaternaires (calottes glaciaires sommitales, épaisses langues glaciaires)...

Le zonage de type II souligne les multiples interactions existant au sein de cet ensemble, dont les espaces les plus représentatifs en terme d'habitats ou d'espèces remarquables sont retranscrits à travers plusieurs zones de type I (hauts sommets, tourbières, vallons, forêts, pelouses sèches...). Il englobe les éboulis instables correspondant à des milieux faiblement perturbés

Le zonage de type II souligne particulièrement les fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales :

- en tant que zone d'alimentation ou de reproduction pour de multiples espèces, dont celles précédemment citées ;
- à travers les connexions existant avec les autres ensembles naturels voisins du massif des Bauges ou des Aravis ;
- il met enfin en exergue la sensibilité particulière de la faune souterraine, tributaire des réseaux karstiques et très dépendante de la qualité des eaux provenant du bassin versant. La sur-fréquentation des grottes, le vandalisme des concrétions peuvent de plus rendre le milieu inapte à la vie des espèces souterraines. Les aquifères souterrains sont sensibles aux pollutions accidentelles ou découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'agriculture intensive.

L'ensemble présente par ailleurs un grand intérêt paysager (il est cité pour partie comme exceptionnel dans l'inventaire régional des paysages) géomorphologique (avec notamment le célèbre synclinal perché du Trélod cité à l'inventaire des sites géologiques remarquables de la région Rhône-Alpes), voire scientifique (la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage des Bauges constitue un terrain d'études de premier ordre pour la grande faune).

Milieux naturels

24.224	FOURRES ET BOIS DES BANCS DE GRAVIERS
31.42	LANDES A RHODODENDRON
31.47	LANDES A ARCOSTAPHYLOS UVA-URSI
31.611	FOURRES D'AULNES VERTS DES ALPES
31.6211	BROUSSES DE SAULES BAS DES ALPES
34.32	PELOUSES CALCAIRES SUB ATLANTIQUES SEMI ARIDES
34.33	PRAIRIES CALCAIRES SUBATLANTIQUES TRES SECHES
38.2	PRAIRIES DE FAUCHE DE BASSE ALTITUDE
38.3	PRAIRIES DE FAUCHE DE MONTAGNE
41.16	HETRAIES SUR CALCAIRE
41.4	FORETS MIXTES DE RAVINS ET DE PENTES
42.215	PESSIERES DE STATIONS FROIDES
42.54	FORETS DE PINS SYLVESTRES A ERICA HERBACEA
44.3	AULNAIES-FRENAIES DES FLEUVES MEDIO-EUROPEENS
54.12	SOURCES D'EAU DURE
54.2	BAS-MARAIS ALCALINS
62.3	DALLES ROCHEUSES

Flore

Aconit anthora	<i>Aconitum anthora</i> L.
Aconit paniculé	<i>Aconitum variegatum</i> subsp. <i>paniculatum</i> (Arcangeli) Greuter & Burdet
Aethionéma des rochers	<i>Aethionema saxatile</i> (L.) R. Br.
Aigremoine odorante	<i>Agrimonia procera</i> Wallr.
Ail victorial	<i>Allium victorialis</i> L.
Anacamptis de Tanay	<i>Anacamptis tanayensis</i>
Androsace de Suisse	<i>Androsace helvetica</i> (L.) All.
Aposérís fétide	<i>Aposeris foetida</i>
Ancolie des Alpes	<i>Aquilegia alpina</i> L.
Arabette auriculée	<i>Arabis auriculata</i> Lam.
Arabette nouvelle	<i>Arabis nova</i> Vill.
Arabette à feuilles de serpolet	<i>Arabis serpillifolia</i> Vill.
Génépi des glaciers	<i>Artemisia glacialis</i> L.
Asaret d'Europe	<i>Asarum europaeum</i> L.
Astragale toujours vert	<i>Astragalus sempervirens</i> Lam.
Astragale toujours vert	<i>Astragalus sempervirens</i> subsp. <i>sempervirens</i>
Buplèvre à longues feuilles	<i>Bupleurum longifolium</i> L.
Campanule des Alpes	<i>Campanula alpestris</i> All.
Campanule à feuilles larges	<i>Campanula latifolia</i> L.
Campanule carillon	<i>Campanula medium</i> L.
Laîche bicolor	<i>Carex bicolor</i> All.
Laîche brunâtre	<i>Carex brunnescens</i> (Pers.) Poiret
Laîche dioïque	<i>Carex dioica</i> L.
Laîche de Lachenal	<i>Carex lachenalii</i> Schkuhr
Laîche maritime	<i>Carex maritima</i> Gunnerus
Laîche faux pied d'oiseau	<i>Carex ornithopoda</i> subsp. <i>ornithopodioides</i> (Hausm.) Nyman
Carline de Bieberstein	<i>Carlina vulgaris</i> subsp. <i>longifolia</i>
Céphalaire des Alpes	<i>Cephalaria alpina</i> (L.) Roemer & Schultes
Orchis nain	<i>Chamorchis alpina</i> (L.) L.C.M. Richard
Clématite des Alpes	<i>Clematis alpina</i> (L.) Miller
Racine de corail	<i>Corallorrhiza corallorrhiza</i> (L.) Karsten
Souchet brun	<i>Cyperus fuscus</i> L.
Sabot de Vénus	<i>Cypripedium calceolus</i> L.
Cystoptéris des montagnes	<i>Cystopteris montana</i> (Lam.) Desv.
Daphné des Alpes	<i>Daphne alpina</i> L.
(Eillet de Grenoble	<i>Dianthus gratianopolitanus</i> Vill.
Lycopode des Alpes	<i>Diphasiastrum alpinum</i> (L.) Holub
Doronic mort-aux-panthères	<i>Doronicum pardalianches</i> L.
Dorycnium herbacé	<i>Dorycnium herbaceum</i> subsp. <i>herbaceum</i>
Tête de dragon de Ruysch	<i>Dracocephalum ruyschiana</i> L.
Rossolis à feuilles rondes	<i>Drosera rotundifolia</i> L.
Epipactis à labelle étroit	<i>Epipactis leptochila</i> (Godfery) Godfery
Epipactis à petites feuilles	<i>Epipactis microphylla</i> (Ehrh.) Swartz
Vergerette d'Attique	<i>Erigeron atticus</i> Vill.

Faune vertébrée

Amphibien

Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>
Triton alpestre	<i>Triturus alpestris</i>

Mammifère

Chamois	<i>Rupicapra rupicapra</i>
---------	----------------------------

Oiseau

Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>
Martinet à ventre blanc	<i>Apus melba</i>
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>
Sizerin flammé	<i>Carduelis flammea</i>
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
Hirondelle de rochers	<i>Hirundo rupestris</i>
Lagopède alpin	<i>Lagopus mutus</i>
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
Merle de roche	<i>Monticola saxatilis</i>
Cassenoix moucheté	<i>Nucifraga caryocatactes</i>
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
Chocard à bec jaune	<i>Pyrrhocorax graculus</i>
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>
Tétras lyre	<i>Tetrao tetrix</i>
Tichodrome échelette	<i>Tichodroma muraria</i>

Reptile

Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>
--------------------	-----------------------

Faune invertébrée

Libellule

Cordulégastre bidenté	<i>Cordulegaster bidentata</i>
-----------------------	--------------------------------

Papillon

Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>
Apollon	<i>Parnassius apollo</i>
Bleu nacré d'Espagne	<i>Polyommatus hispanus</i>
Thécla de l'Orme	<i>Satyrrium w-album</i>

Linaigrette engageante	<i>Eriophorum vaginatum L.</i>
Panicaut des Alpes (Reine des Alpes)	<i>Eryngium alpinum L.</i>
Vélar jaunâtre	<i>Erysimum ochroleucum (Schleicher) DC.</i>
Fusain à larges feuilles	<i>Euonymus latifolius (L.) Miller</i>
Fétuque du valais	<i>Festuca valesiaca Gaudin</i>
Gagée jaune	<i>Gagea lutea (L.) Ker-Gawler</i>
Gagée des champs	<i>Gagea villosa (M. Bieb.) Sweet</i>
Gaillet glauque	<i>Galium glaucum L.</i>
Gaillet jaunâtre	<i>Galium obliquum Vill.</i>
Gaillet des Alpes occidentales	<i>Galium pseudohelveticum Ehrend.</i>
Gentiane croisette	<i>Gentiana cruciata L.</i>
Gentiane de Schleicher	<i>Gentiana schleicheri (Vacc.) H. Kunz</i>
Gentiane à calice renflé	<i>Gentiana utriculosa L.</i>
Orchis odorant	<i>Gymnadenia odoratissima (L.) L.C.M. Richard</i>
Épervière (Piloselle) en cyme	<i>Hieracium cymosum L.</i>
Epervière mouchetée	<i>Hieracium pictum Schleicher ex Pers. gr.</i>
Epervière tomenteuse	<i>Hieracium tomentosum L. [1755]</i>
Orchis bouc	<i>Himantoglossum hircinum (L.) Sprengel</i>
Ibéris amer	<i>Iberis amara L.</i>
Impatiante ne-me-touchez-pas	<i>Impatiens noli-tangere L.</i>
Inule de Suisse	<i>Inula helvetica Weber</i>
Iris sans feuille	<i>Iris aphylla L.</i>
Knautie blanchâtre	<i>Knautia subcanescens Jordan</i>
Kobrésie simple	<i>Kobresia simpliciuscula (Wahlenb.) Mackenzie</i>
Laitue vireuse	<i>Lactuca virosa L.</i>
Bardanette réfléchie	<i>Lappula deflexa (Lehm.) Cesati</i>
Laser de France	<i>Laserpitium gallicum L.</i>
Gesse noirissante	<i>Lathyrus niger (L.) Bernh.</i>
Liondent de Suisse	<i>Leontodon pyrenaicus subsp. helveticus (Mérat) Finch & P.D. Sell</i>
Limodore à feuilles avortées	<i>Limodorum abortivum (L.) Swartz</i>
Linnée boréale	<i>Linnaea borealis L.</i>
Listère à feuilles cordées	<i>Listera cordata (L.) R. Br.</i>
Lunaire vivace	<i>Lunaria rediviva L.</i>
Gnaphale de Norvège	<i>Omalotheca norvegica (Gunn.) Schultz Bip. & F.W. S</i>
Ophioglosse commun (Langue de serpent)	<i>Ophioglossum vulgatum L.</i>
Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera Hudson</i>
Orchis punaise	<i>Orchis coriophora L.</i>
Orobanche blanche	<i>Orobanche alba Willd.</i>
Orobanche du lierre	<i>Orobanche hederæ Duby</i>
Orobanche du sermontain	<i>Orobanche laserpitii-sileris Reuter ex Jordan</i>
Grande Orobanche	<i>Orobanche lutea Baumg.</i>
Pédiculaire ascendante	<i>Pedicularis ascendens Schleicher ex Gaudin</i>
Pédiculaire du Mont Cenis	<i>Pedicularis cenisia Gaudin</i>
Peucedan des montagnes	<i>Peucedanum oreoselinum</i>
Grassette à éperon étroit	<i>Pinguicula leptoceras Reichenb.</i>
Pâturin hybride	<i>Poa hybrida Gaudin</i>
Polygale des sols calcaires	<i>Polygala calcarea F.W. Schultz</i>
Polypode du Pays de Galles	<i>Polypodium cambricum L.</i>
Polystic à aiguillons	<i>Polystichum aculeatum (L.) Roth</i>
Potentille du Dauphiné	<i>Potentilla delphinensis Gren. & Godron</i>
Potentille à divisions nombreuses	<i>Potentilla multifida L.</i>
Primevère oreille d'ours	<i>Primula auricula L.</i>
Pyrole intermédiaire	<i>Pyrola media Swartz</i>
Pyrole à feuilles rondes	<i>Pyrola rotundifolia L.</i>
Renoncule Thora (Renoncule vénéneuse)	<i>Ranunculus thora L.</i>
Cresson d'Islande	<i>Rorippa islandica (Oeder ex Gunn.) Borbás</i>
Saule faux daphné	<i>Salix daphnoides Vill.</i>
Saule glauque	<i>Salix glaucosericea B. Flod.</i>
Saule à cinq étamines	<i>Salix pentandra L.</i>
Saule rampant	<i>Salix repens L.</i>
Saxifrage à deux fleurs	<i>Saxifraga biflora All.</i>
Saxifrage fausse diapensie	<i>Saxifraga diapensioides Bellardi</i>
Saxifrage variable	<i>Saxifraga mutata L.</i>
Scrophulaire des ombrages	<i>Scrophularia umbrosa Dumort.</i>
Cumin des prés (Fenouil des chevaux)	<i>Silaum silaus</i>
Silène fleur de Jupiter	<i>Silene flos-jovis (L.) Greuter & Burdet</i>
Silène de Suède (Silène des Alpes)	<i>Silene suecica (Lodd.) Greuter & Burdet</i>

Stipe pennée (Plumet, Marabout)	<i>Stipa pennata</i> L.
Tanaisie en corymbe	<i>Tanacetum corymbosum</i> (L.) Schultz Bip.
Isopyre faux pigamon	<i>Thalictrella thalictroides</i> (L.) E. Nardi
Pigamon simple	<i>Thalictrum simplex</i> L.
Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i> Miller
Tozzie des Alpes	<i>Tozzia alpina</i> L.
Trèfle beige	<i>Trifolium ochroleucon</i> Hudson
Trinie glauque	<i>Trinia glauca</i>
Tulipe méridionale	<i>Tulipa sylvestris</i> subsp. <i>australis</i> (Link) Pamp.
Vesce des buissons	<i>Vicia dumetorum</i> L.
Vesce des bois	<i>Vicia sylvatica</i> L.
Violette des chiens	<i>Viola canina</i> L.

Bibliographie

Document d'objectifs du site FR8201775 "Pelouses, landes, forêts de ravin et habitats rocheux du massif des Bauges"

1999 pages : Consultable : Conservatoire du Patrimoine naturel de la Savoie

BOISSIER, J.M.

Guide d'interprétation des habitats naturels du massif des Bauges

2005 pages : 132p. Consultable : Conservatoire Botanique National Alpin

CORA (section Savoie)

Inventaire de la faune sauvage et des activités sportives liées aux milieux rupestre du massif des Bauges : pointe sud et face est du massif

1998 pages : 20 p. Consultable : Parc Naturel Régional du Vercors

MERLE, H.

Cartographie des habitats du Parc Naturel Régional des Bauges

2005 pages : 3p.+a Consultable : Conservatoire Botanique National Alpin

ONF, PNR Bauges

Volet forestier du document d'objectifs Natura 2000 2004-2010, site Natura 2000 S15 "Forêts, prairies et habitats rocheux des massifs orientaux des Bauges". Tome 1 : document principal

pages : Consultable : Conservatoire du Patrimoine naturel de la Savoie

Parc Naturel Régional des Bauges

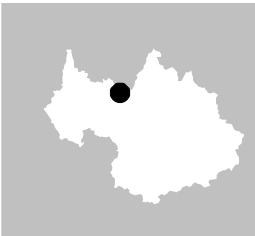
Etude piscicole du Chéran - rapport de synthèse

2003 pages : 15 p. Consultable : DIREN Rhône-Alpes

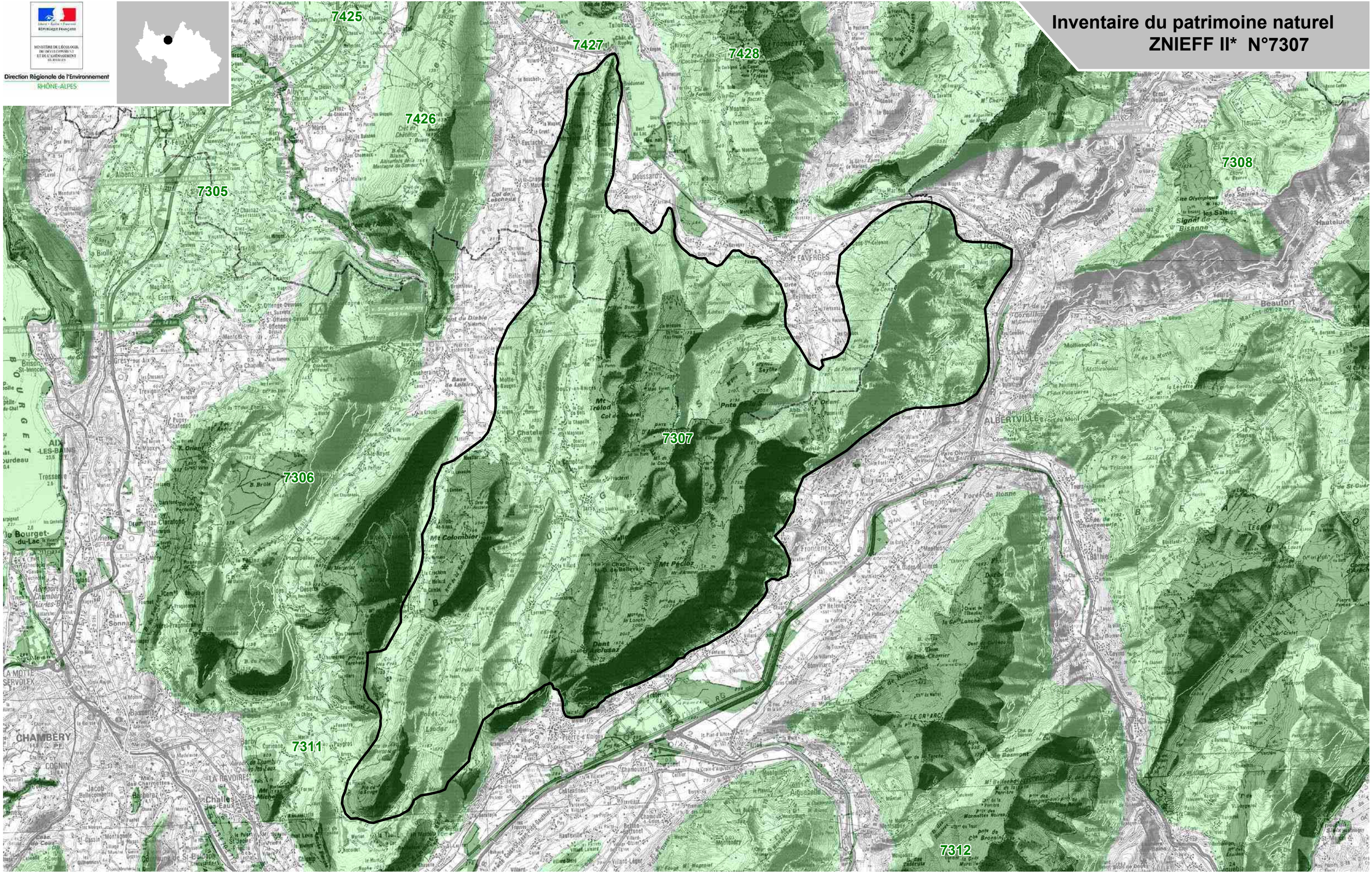
VIVAT, A.

La Potentille du Dauphiné (Potentilla delphinensis Gren. et Godron) : Synthèse des connaissances

2001 pages : 10 p. Consultable : Conservatoire Botanique National Alpin



Inventaire du patrimoine naturel ZNIEFF II* N°7307



* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy

Légende

- Périmètre de la ZNIEFF type 2
- Autres ZNIEFF type 2
- ZNIEFF type 1

FICHES ZONES HUMIDES

1 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1.1 - Identification de la zone humide

Nom de la zone : Les Moulins

Autre nom :

Code hydrographique : 73CPNS2263

Nom du grand ensemble : Le Thiou

Code : V123

Localisation de la zone humide :

Coordonnées Lambert II: X 909130.7766 Y 2083895.639

Altitude moyenne (m) : 854

Remarques :

1.2 - Auteur de la fiche

Organisme : CORA Savoie

Coordonnées : 04 79 75 86 67

Date d'établissement de la fiche : 01/11/2006

Remarques :

1.4 - Principales références bibliographiques

2 - DELIMITATION DE LA ZONE HUMIDE ET DE L'ESPACE DE FONCTIONNALITE

2.1 - Critères de délimitation de la zone humide

Critères utilisés : — présence ou absence d'une végétation hygrophile

Contacts :

Remarques :

3 -DESCRIPTION DU BASSIN VERSANT ET DE LA ZONE HUMIDE

3.1 - Bassin versant de la zone humide

3.2 - Présentation de la zone humide et de ses milieux

Superficie de la zone humide (ha) : 0.2772409042661

Longueur d'une zone humide bordant un cours d'eau (km) : 222.665297413401

Types de milieux Corine Biotope

GROUPEMENTS A REINE DES PRES ET COMMUNAUTES ASSOCIEES

FORMATIONS A GRANDES LAÎCHES (MAGNOCARIÇAIES)

4 - FONCTIONS ECOLOGIQUES, VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES, INTERET PATRIMONIAL

4.1 - Fonctions hydrobiologiques

4.2 - Fonctions biologiques

Critère FONCTION D'HABITAT POUR LES POPULATIONS ANIMALES OU VEGETALES

Justification

4.3 - Valeurs socio-économiques

4.4 - Intérêt patrimonial

5 - STATUTS ET GESTION DE LA ZONE HUMIDE

5.1 - Autres inventaires

RAMSAR : 00000

Inventaire préliminaire Natura 2000 : 1

ZICO : 1

Znieff 2ème génération : 73070008

Site de l'observatoire national des zones humides : 1

Autres inventaires : ZNIEFF 73070008 : Vallon de Tamié

5.2 Principaux statuts de protection

6 - EVALUATION GENERALE DU SITE

6.1 -Intérêt patrimonial majeur (faune, flore, habitats...)

Habitats partiellement dégradés.

1 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1.1 - Identification de la zone humide

Nom de la zone : Le Grevet

Autre nom :

Code hydrographique : 73CPNS2256

Nom du grand ensemble : L'Isère de l'Arly au Nant
Bruyant **Code :** W050

Localisation de la zone humide :

Coordonnées Lambert II: X 909832.5592 Y 2081422.242

Altitude moyenne (m) : 591

Remarques :

1.2 - Auteur de la fiche

Organisme : CORA Savoie

Coordonnées : 04 79 75 86 67

Date d'établissement de la fiche : 01/11/2006

Remarques :

1.4 - Principales références bibliographiques

2 - DELIMITATION DE LA ZONE HUMIDE ET DE L'ESPACE DE FONCTIONNALITE

2.1 - Critères de délimitation de la zone humide

Critères utilisés : — présence ou absence d'une végétation hygrophile

Contacts :

Remarques :

3 - DESCRIPTION DU BASSIN VERSANT ET DE LA ZONE HUMIDE

3.1 - Bassin versant de la zone humide

3.2 - Présentation de la zone humide et de ses milieux

Superficie de la zone humide (ha) : 0.3730678570337

Longueur d'une zone humide bordant un cours d'eau (km) : 368.589637440822

Types de milieux Corine Biotope

GROUPEMENTS A REINE DES PRES ET COMMUNAUTES ASSOCIEES

PRAIRIES HUMIDES EUTROPHES

4 - FONCTIONS ECOLOGIQUES, VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES, INTERET PATRIMONIAL

4.1 - Fonctions hydrobiologiques

Critère soutien naturel d'étiage (alimentation des nappes phréatiques; émergence des nappes phréatiques; recharge et protection des nappes phréatiques)

Justification

4.2 - Fonctions biologiques

Critère FONCTION D'HABITAT POUR LES POPULATIONS ANIMALES OU VEGETALES

Justification

4.3 - Valeurs socio-économiques

Critère production biologique (pâturage; fauche; sylviculture; aquaculture; pêche; chasse)

Justification

4.4 - Intérêt patrimonial

5 - STATUTS ET GESTION DE LA ZONE HUMIDE

5.1 - Autres inventaires

RAMSAR : 00000

Inventaire préliminaire Natura 2000 : 1

ZICO : 1

Znieff 2ème génération : 1

Site de l'observatoire national des zones humides : 1

Autres inventaires :

5.2 Principaux statuts de protection

6 - EVALUATION GENERALE DU SITE

6.1 -Intérêt patrimonial majeur (faune, flore, habitats...)

1 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1.1 - Identification de la zone humide

Nom de la zone : Sources du Bontey

Autre nom :

Code hydrographique : 73CPNS2090

Nom du grand ensemble : Le Thiou

Code : V123

Localisation de la zone humide :

Coordonnées Lambert II: X 908829.6355 Y 2082789.719

Altitude moyenne (m) : 1025

Remarques :

1.2 - Auteur de la fiche

Organisme : CORA Savoie

Coordonnées : 04 79 75 86 67

Date d'établissement de la fiche : 01/01/2005

Remarques :

1.4 - Principales références bibliographiques

N° Référence	Titre du document	Auteur	Année de parution
21	Les zones humides du vallon de Tamié (commune de Plancherine). Inventaire, évaluation du patrimoine naturel. Propositions de gestion et de protection des habitats, de la flore et de la faune remarquables.	Avrillier Jean Noël	1999

2 - DELIMITATION DE LA ZONE HUMIDE ET DE L'ESPACE DE FONCTIONNALITE

2.1 - Critères de délimitation de la zone humide

Critères utilisés : — présence ou absence d'une végétation hygrophile

Contacts :

Remarques :

3 - DESCRIPTION DU BASSIN VERSANT ET DE LA ZONE HUMIDE

3.1 - Bassin versant de la zone humide

3.2 - Présentation de la zone humide et de ses milieux

Superficie de la zone humide (ha) : 0.8659386968864

Longueur d'une zone humide bordant un cours d'eau (km) : 393.740095084385

Types de milieux Corine Biotope

VEGETATION DES SOURCES

BAS-MARAIS ALCALINS

4 - FONCTIONS ECOLOGIQUES, VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES, INTERET PATRIMONIAL

4.1 - Fonctions hydrobiologiques

Critère soutien naturel d'étiage (alimentation des nappes phréatiques; émergence des nappes phréatiques; recharge et protection des nappes phréatiques)

Justification

4.2 - Fonctions biologiques

Critère FONCTION D'HABITAT POUR LES POPULATIONS ANIMALES OU VEGETALES

Justification

4.3 - Valeurs socio-économiques

4.4 - Intérêt patrimonial

Critère HABITATS

Justification

Critère FAUNISTIQUES

Justification

Critère FLORISTIQUES

Justification Cyripedium calceolus, Gymnadenia odoratissima

5 - STATUTS ET GESTION DE LA ZONE HUMIDE

5.1 - Autres inventaires

RAMSAR : 00000

ZICO : ra16

Znieff 2ème génération : 73070008

Site de l'observatoire national des zones humides : 1

Autres inventaires :

5.2 Principaux statuts de protection

Statut Indéterminé

Remarque

6 - EVALUATION GENERALE DU SITE

6.1 -Intérêt patrimonial majeur (faune, flore, habitats...)

Habitats peu représenté à l'échelle du bassin versant.
Site abritant des espèces (faune/flore) d'intérêt patrimonial.

Habitats d'intérêt patrimonial européen inscrits à l'annexe I de la directive 'habitats'.

1 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1.1 - Identification de la zone humide

Nom de la zone : Etang des Moulins

Autre nom :

Code hydrographique : 73CPNS2089

Nom du grand ensemble : Le Thiou

Code : V123

Localisation de la zone humide :

Coordonnées Lambert II: X 909203.9281 Y 2083705.972

Altitude moyenne (m) : 854

Remarques :

1.2 - Auteur de la fiche

Organisme : CORA Savoie

Coordonnées : 04 79 75 86 67

Date d'établissement de la fiche : 01/01/2005

Remarques :

1.4 - Principales références bibliographiques

N° Référence	Titre du document	Auteur	Année de parution
21	Les zones humides du vallon de Tamié (commune de Plancherine). Inventaire, évaluation du patrimoine naturel. Propositions de gestion et de protection des habitats, de la flore et de la faune remarquables.	Avrillier Jean Noël	1999

2 - DELIMITATION DE LA ZONE HUMIDE ET DE L'ESPACE DE FONCTIONNALITE

2.1 - Critères de délimitation de la zone humide

Critères utilisés : — hydrologie (balancement des eaux, crues, zones d'inondation, fluctuation de la nappe)

Contacts :

Remarques :

3 - DESCRIPTION DU BASSIN VERSANT ET DE LA ZONE HUMIDE

3.1 - Bassin versant de la zone humide

3.2 - Présentation de la zone humide et de ses milieux

Superficie de la zone humide (ha) : 0.9563072392126

Longueur d'une zone humide bordant un cours d'eau (km) : 474.218777126731

Types de milieux Corine Biotope

EAUX DORMANTES

ROSELIERES

VEGETATION DES SOURCES

Ecrans d'arbres, haies, bosquets, bocage

4 - FONCTIONS ECOLOGIQUES, VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES, INTERET PATRIMONIAL

4.1 - Fonctions hydrobiologiques

4.2 - Fonctions biologiques

Critère FONCTION D'HABITAT POUR LES POPULATIONS ANIMALES OU VEGETALES

Justification

4.3 - Valeurs socio-économiques

Critère intérêt paysager

Justification

4.4 - Intêret patrimonial

Critère HABITATS

Justification

Critère FAUNISTIQUES

Justification Crapaud commun, grenouille rousse

Critère FLORISTIQUES

Justification

5 - STATUTS ET GESTION DE LA ZONE HUMIDE

5.1 - Autres inventaires

RAMSAR : 00000

Inventaire préliminaire Natura 2000 : 1

ZICO : 1

Znieff 2ème génération : 73070008

Site de l'observatoire national des zones humides : 1

Autres inventaires :

5.2 Principaux statuts de protection

Statut Indéterminé

Remarque

6 - EVALUATION GENERALE DU SITE

6.1 -Intérêt patrimonial majeur (faune, flore, habitats...)

Habitats peu représenté à l'échelle du bassin versant.

Site abritant des espèces (faune/flore) d'intérêt patrimonial.

1 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1.1 - Identification de la zone humide

Nom de la zone : Marais des Chaumes

Autre nom :

Code hydrographique : 73CPNS2073

Nom du grand ensemble : Le Thiou

Code : V123

Localisation de la zone humide :

Coordonnées Lambert II: X 909019.7033 Y 2083161.318

Altitude moyenne (m) : 952

Remarques :

1.2 - Auteur de la fiche

Organisme : CORA Savoie

Coordonnées : 04 79 75 86 67

Date d'établissement de la fiche : 01/01/2005

Remarques :

1.4 - Principales références bibliographiques

N° Référence	Titre du document	Auteur	Année de parution
21	Les zones humides du vallon de Tamié (commune de Plancherine). Inventaire, évaluation du patrimoine naturel. Propositions de gestion et de protection des habitats, de la flore et de la faune remarquables.	Avrillier Jean Noël	1999
31	Inventaire des tourbières du département de la Savoie	Avrillier Jean Noël, Delahaye Thierry	2000

2 - DELIMITATION DE LA ZONE HUMIDE ET DE L'ESPACE DE FONCTIONNALITE

2.1 - Critères de délimitation de la zone humide

Critères utilisés : — présence ou absence d'une végétation hygrophile

Contacts :

Remarques :

3 - DESCRIPTION DU BASSIN VERSANT ET DE LA ZONE HUMIDE

3.1 - Bassin versant de la zone humide

3.2 - Présentation de la zone humide et de ses milieux

Superficie de la zone humide (ha) : 2.1168108101072

Longueur d'une zone humide bordant un cours d'eau (km) : 1032.05012969763

Types de milieux Corine Biotope

BOIS MARECAGEUX A AULNE, SAULE ET PIMENT ROYAL
FORMATIONS A GRANDES LAÎCHES (MAGNOCARIÇAIES)
VEGETATION DES SOURCES
BAS-MARAIS ALCALINS

4 - FONCTIONS ECOLOGIQUES, VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES, INTERET PATRIMONIAL

4.1 - Fonctions hydrobiologiques

Critère ralentissement du ruissellement

Justification

Critère soutien naturel d'étiage (alimentation des nappes phréatiques; émergence des nappes phréatiques; recharge et protection des nappes phréatiques)

Justification

4.2 - Fonctions biologiques

Critère FONCTION D'HABITAT POUR LES POPULATIONS ANIMALES OU VEGETALES

Justification

4.3 - Valeurs socio-économiques

Critère intérêt paysager

Justification

4.4 - Intêret patrimonial

Critère HABITATS

Justification

Critère FAUNISTIQUES

Justification

Critère FLORISTIQUES

Justification

5 - STATUTS ET GESTION DE LA ZONE HUMIDE

5.1 - Autres inventaires

RAMSAR : 00000

Inventaire préliminaire Natura 2000 : 1

ZICO : ra16

Znieff 2ème génération : 73070008

Site de l'observatoire national des zones humides : 1

Autres inventaires : Inventaire des tourbières de la région Rhône-Alpes

5.2 Principaux statuts de protection

Statut Indéterminé

Remarque

6 - EVALUATION GENERALE DU SITE

6.1 -Intérêt patrimonial majeur (faune, flore, habitats...)

Habitats peu représenté à l'échelle du bassin versant.

Site abritant des espèces (faune/flore) d'intérêt patrimonial.

Habitats d'intérêt patrimonial européen inscrits à l'annexe I de la directive 'habitats'.

1 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1.1 - Identification de la zone humide

Nom de la zone : Marais du Varey

Autre nom :

Code hydrographique : 73CPNS2058

Nom du grand ensemble : Le Thiou

Code : V123

Localisation de la zone humide :

Coordonnées Lambert II: X 909414.2741 Y 2083282.760

Altitude moyenne (m) : 868

Remarques :

1.2 - Auteur de la fiche

Organisme : CORA Savoie

Coordonnées : 04 79 75 86 67

Date d'établissement de la fiche : 01/01/2005

Remarques :

1.4 - Principales références bibliographiques

N° Référence	Titre du document	Auteur	Année de parution
21	Les zones humides du vallon de Tamié (commune de Plancherine). Inventaire, évaluation du patrimoine naturel. Propositions de gestion et de protection des habitats, de la flore et de la faune remarquables.	Avrillier Jean Noël	1999

2 - DELIMITATION DE LA ZONE HUMIDE ET DE L'ESPACE DE FONCTIONNALITE

2.1 - Critères de délimitation de la zone humide

Critères utilisés : — présence ou absence d'une végétation hygrophile

Contacts :

Remarques :

3 - DESCRIPTION DU BASSIN VERSANT ET DE LA ZONE HUMIDE

3.1 - Bassin versant de la zone humide

3.2 - Présentation de la zone humide et de ses milieux

Superficie de la zone humide (ha) : 3.2756931942834

Longueur d'une zone humide bordant un cours d'eau (km) : 837.896035151777

Types de milieux Corine Biotope

COURS DES RIVIERES

GROUPEMENTS A REINE DES PRES ET COMMUNAUTES ASSOCIEES

BOIS MARECAGEUX A AULNE, SAULE ET PIMENT ROYAL

ROSELIERES

4 - FONCTIONS ECOLOGIQUES, VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES, INTERET PATRIMONIAL

4.1 - Fonctions hydrobiologiques

Critère ralentissement du ruissellement

Justification

Critère soutien naturel d'étiage (alimentation des nappes phréatiques; émergence des nappes phréatiques; recharge et protection des nappes phréatiques)

Justification

Critère fonctions d'épuration (rétention de sédiments et de produits toxiques; recyclage et stockage de matière en suspension; régulation des cycles trophiques par exportation de matière organique; influence sur les cycles du carbone et de l'azote)

Justification

4.2 - Fonctions biologiques

Critère FONCTION D'HABITAT POUR LES POPULATIONS ANIMALES OU VEGETALES

Justification

4.3 - Valeurs socio-économiques

Critère intérêt paysager

Justification

4.4 - Intérêt patrimonial

Critère HABITATS

Justification

Critère FAUNISTIQUES

Justification Rousserolle verderolle

Critère FLORISTIQUES

Justification

5 - STATUTS ET GESTION DE LA ZONE HUMIDE

5.1 - Autres inventaires

RAMSAR : 00000

Inventaire préliminaire Natura 2000 : 1

ZICO : 1

Znieff 2ème génération : 73070008

Site de l'observatoire national des zones humides : 1

Autres inventaires :

5.2 Principaux statuts de protection

Statut Zone ND du POS

Remarque

6 - EVALUATION GENERALE DU SITE

6.1 -Intérêt patrimonial majeur (faune, flore, habitats...)

Habitats peu représenté à l'échelle du bassin versant.
Site abritant des espèces (faune/flore) d'intérêt patrimonial.

1 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1.1 - Identification de la zone humide

Nom de la zone : Marais de Gémilly

Autre nom :

Code hydrographique : 73CPNS2037

Nom du grand ensemble : L'Isère de l'Arly au Nant
Bruyant **Code :** W050

Localisation de la zone humide :

Coordonnées Lambert II: X 910839.3208 Y 2081706.426

Altitude moyenne (m) : 491

Remarques :

1.2 - Auteur de la fiche

Organisme : CORA Savoie

Coordonnées : 04 79 75 86 67

Date d'établissement de la fiche : 01/01/2005

Remarques :

1.4 - Principales références bibliographiques

N° Référence	Titre du document	Auteur	Année de parution
10	Site d'importance communautaire S12. Réseau de zones humides de la Combe de Savoie et de la moyenne vallée de l'Isère (FR N° 820 1773). Marais de Gémilly. Plan de gestion 2005 / 2010	Avrillier Jean Noël	2005
15	Inventaire des zones humides de plaine de Savoie	Fritch Robert, Tournier Hubert	1983
31	Inventaire des tourbières du département de la Savoie	Avrillier Jean Noël, Delahaye Thierry	2000

2 - DELIMITATION DE LA ZONE HUMIDE ET DE L'ESPACE DE FONCTIONNALITE

2.1 - Critères de délimitation de la zone humide

Critères utilisés : — présence ou absence d'une végétation hygrophile

Contacts :

Remarques :

3 - DESCRIPTION DU BASSIN VERSANT ET DE LA ZONE HUMIDE

3.1 - Bassin versant de la zone humide

3.2 - Présentation de la zone humide et de ses milieux

Superficie de la zone humide (ha) : 5.1774118186764

Longueur d'une zone humide bordant un cours d'eau (km) : 1059.15064038778

Types de milieux Corine Biotope

GROUPEMENTS A REINE DES PRES ET COMMUNAUTES ASSOCIEES

BOIS DE PEUPLIER-TREMBLE

AULNAIES-FRENAIES MEDIO-EUROPEENNES

BOIS MARECAGEUX A AULNE, SAULE ET PIMENT ROYAL

ROSELIERES

FORMATIONS A GRANDES LAÎCHES (MAGNOCARIÇAIRES)

BAS-MARAIS ALCALINS

PLANTATIONS DE FEUILLUS

4 - FONCTIONS ECOLOGIQUES, VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES, INTERET PATRIMONIAL

4.1 - Fonctions hydrobiologiques

Critère ralentissement du ruissellement

Justification

Critère soutien naturel d'étiage (alimentation des nappes phréatiques; émergence des nappes phréatiques; recharge et protection des nappes phréatiques)

Justification

Critère fonctions d'épuration (rétention de sédiments et de produits toxiques; recyclage et stockage de matière en suspension; régulation des cycles trophiques par exportation de matière organique; influence sur les cycles du carbone et de l'azote)

Justification

4.2 - Fonctions biologiques

Critère FONCTION D'HABITAT POUR LES POPULATIONS ANIMALES OU VEGETALES

Justification

4.3 - Valeurs socio-économiques

Critère production biologique (pâturage; fauche; sylviculture; aquaculture; pêche; chasse)

Justification

Critère intérêt paysager

Justification

4.4 - Intérêt patrimonial

Critère HABITATS

Justification Cf. Bibliographie

Critère FAUNISTIQUES

Justification Cf. Bibliographie

Critère FLORISTIQUES

Justification Cf. Bibliographie

5 - STATUTS ET GESTION DE LA ZONE HUMIDE

5.1 - Autres inventaires

RAMSAR : 00000

Inventaire préliminaire Natura 2000 : FR8201773

ZICO : 1

Znieff 1ère génération : 820005178

Znieff 2ème génération : 73000066

Site de l'observatoire national des zones humides : 1

Autres inventaires : ZNIEFF type 1, 2° génération : 73000066' marais de Gémilly'. Inventaire des tourbières de la région Rhône-Alpes

5.2 Principaux statuts de protection

Statut Zone ND du POS

Remarque

Statut Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitats)

Remarque

6 - EVALUATION GENERALE DU SITE

6.1 -Intérêt patrimonial majeur (faune, flore, habitats...)

Habitats peu représenté à l'échelle du bassin versant.

Site abritant des espèces (faune/flore) d'intérêt patrimonial.

Habitats d'intérêt patrimonial européen inscrits à l'annexe I de la directive 'habitats'.

INVENTAIRE NATURALISTE – MARAIS DE GEMILLY (CPNS)

CHOI_NOM_simple	TAXO_LATIN_C	TAXO_VERNACUL	TAXO_GENRE_ESP
Amphibiens	Bufo bufo (Linnaeus, 1758)	Crapaud commun	Bufo bufo
Amphibiens	Rana temporaria Linnaeus, 1758	Grenouille rousse	Rana temporaria
Amphibiens	Salamandra salamandra (Linnaeus, 1758)	Salamandre tachetée	Salamandra salamandra
Flore	Acer campestre L.	Érable champêtre, Acéraille	Acer campestre
Flore	Acer pseudoplatanus L.	Érable sycomore	Acer pseudoplatanus
Flore	Achillea roseo-alba Ehrend.		Achillea roseo-alba
Flore	Ajuga reptans L.	Bugle rampante	Ajuga reptans
Flore	Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande	Alliaire	Alliaria petiolata
Flore	Allium ursinum L.	Ail des ours	Allium ursinum
Flore	Alnus glutinosa (L.) Gaertn.	Aulne glutineux, Verne	Alnus glutinosa
Flore	Anthoxanthum odoratum L.	Flouve odorante	Anthoxanthum odoratum
Flore	Arenaria serpyllifolia L.	Sabline à feuilles de serpolet	Arenaria serpyllifolia
Flore	Arum maculatum L.	Gouet tacheté	Arum maculatum
Flore	Atriplex patula L.	Arroche étalée	Atriplex patula
Flore	Avenula pubescens (Huds.) Dumort.	Avoine pubescente	Avenula pubescens
Flore	Bellis perennis L.	Pâquerette	Bellis perennis
Flore	Betula pendula Roth	Bouleau verruqueux	Betula pendula
Flore	Brachypodium rupestre (Host) Roem. & Schult.	Brachypode des rochers	Brachypodium rupestre
Flore	Briza media L.	Brize intermédiaire	Briza media
Flore	Bromus erectus Huds.	Brome érigé	Bromus erectus
Flore	Bromus sterilis L.	Brome stérile	Bromus sterilis
Flore	Caltha palustris L.	Populage des marais	Caltha palustris
Flore	Calystegia sepium (L.) R.Br.	Liseron des haies	Calystegia sepium
Flore	Campanula glomerata L.	Campanule agglomérée	Campanula glomerata
Flore	Carex acutiformis Ehrh.	Laîche des marais	Carex acutiformis
Flore	Carex davalliana Sm.	Laîche de Davall	Carex davalliana
Flore	Carex flacca Schreb.	Laîche glauque	Carex flacca
Flore	Carex hostiana DC.	Laîche blonde	Carex hostiana
Flore	Carex panicea L.	Laîche millet	Carex panicea
Flore	Carpinus betulus L.	Charme	Carpinus betulus
Flore	Centaurea jacea L.	Centaurée jacée, Tête de moineau	Centaurea jacea
Flore	Cerastium glomeratum Thuill.	Céraiste aggloméré	Cerastium glomeratum
Flore	Chaenorrhinum minus (L.) Lange	Petite linaire	Chaenorrhinum minus

CHOI_NOM_simple	TAXO_LATIN_C	TAXO_VERNACUL	TAXO_GENRE_ESP
Flore	<i>Chenopodium album</i> L.	Chénopode blanc	<i>Chenopodium album</i>
Flore	<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop.	Cirse des marais	<i>Cirsium palustre</i>
Flore	<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite des haies	<i>Clematis vitalba</i>
Flore	<i>Colchicum autumnale</i> L.	Colchique d'automne	<i>Colchicum autumnale</i>
Flore	<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des haies	<i>Convolvulus arvensis</i>
Flore	<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>
Flore	<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier	<i>Corylus avellana</i>
Flore	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine à un style, Épine noire	<i>Crataegus monogyna</i>
Flore	<i>Crepis biennis</i> L.	Crépide bisannuelle	<i>Crepis biennis</i>
Flore	<i>Cynosurus cristatus</i> L.	Crételle	<i>Cynosurus cristatus</i>
Flore	<i>Cyperus fuscus</i> L.	Souchet brun	<i>Cyperus fuscus</i>
Flore	<i>Dactylorhiza incarnata</i> (L.) Soó	Orchis incarnat, Orchis couleur de chair	<i>Dactylorhiza incarnata</i>
Flore	<i>Dactylorhiza maculata</i> (L.) Soó	Orchis tacheté	<i>Dactylorhiza maculata</i>
Flore	<i>Dactylorhiza traunsteineri</i> (Saut.) Soó	Orchis de Traunsteiner	<i>Dactylorhiza traunsteineri</i>
Flore	<i>Daucus carota</i> L.	Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>
Flore	<i>Eleocharis uniglumis</i> (Link) Schult.	Scirpe à une écaille	<i>Eleocharis uniglumis</i>
Flore	<i>Epilobium hirsutum</i> L.	Épilobe hérissé	<i>Epilobium hirsutum</i>
Flore	<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb.	Épilobe à petites fleurs	<i>Epilobium parviflorum</i>
Flore	<i>Epipactis palustris</i> (L.) Crantz	Épipactis des marais	<i>Epipactis palustris</i>
Flore	<i>Equisetum arvense</i> L.	Prêle des champs	<i>Equisetum arvense</i>
Flore	<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh.	Grande prêle	<i>Equisetum telmateia</i>
Flore	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf.	Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i>
Flore	<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire à feuilles de chanvre	<i>Eupatorium cannabinum</i>
Flore	<i>Evonymus europaeus</i> L.	Fusain d'Europe	<i>Evonymus europaeus</i>
Flore	<i>Fagus sylvatica</i> L.	Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i>
Flore	<i>Festuca arundinacea</i> Schreb.	Fétuque roseau	<i>Festuca arundinacea</i>
Flore	<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.	Reine des prés	<i>Filipendula ulmaria</i>
Flore	<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne élevé	<i>Fraxinus excelsior</i>
Flore	<i>Galeopsis tetrahit</i> L.	Galéopsis tétrahit, Ortie royale	<i>Galeopsis tetrahit</i>
Flore	<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>
Flore	<i>Galium odoratum</i> (L.) Scop.	Aspérule odorante, Belle-étoile	<i>Galium odoratum</i>
Flore	<i>Galium uliginosum</i> L.	Gaillet aquatique, Gaillet fangeux	<i>Galium uliginosum</i>

CHOI_NOM_simple	TAXO_LATIN_C	TAXO_VERNACUL	TAXO_GENRE_ESP
Flore	<i>Galium verum</i> L.	Gaillet jaune	<i>Galium verum</i>
Flore	<i>Genista tinctoria</i> L.	Genêt des teinturiers	<i>Genista tinctoria</i>
Flore	<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune	<i>Geum urbanum</i>
Flore	<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R.Br.	Gymnadénie moucheron, Orchis moucheron, Orchis moustique	<i>Gymnadenia conopsea</i>
Flore	<i>Hedera helix</i> L.	Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>
Flore	<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>
Flore	<i>Humulus lupulus</i> L.	Houblon	<i>Humulus lupulus</i>
Flore	<i>Hypericum tetrapterum</i> Fr.	Millepertuis à quatre ailes	<i>Hypericum tetrapterum</i>
Flore	<i>Inula salicina</i> L.	Inule à feuilles de saule	<i>Inula salicina</i>
Flore	<i>Iris pseudacorus</i> L.	Iris faux acore	<i>Iris pseudacorus</i>
Flore	<i>Juglans regia</i> L.	Noyer commun	<i>Juglans regia</i>
Flore	<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffm.	Jonc à tépales aigus	<i>Juncus acutiflorus</i>
Flore	<i>Juncus inflexus</i> L.	Jonc glauque	<i>Juncus inflexus</i>
Flore	<i>Juncus subnodulosus</i> Schrank	Jonc à tépales obtus	<i>Juncus subnodulosus</i>
Flore	<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult.	Knautie des champs	<i>Knautia arvensis</i>
Flore	<i>Lathyrus pratensis</i> L.	Gesse des prés	<i>Lathyrus pratensis</i>
Flore	<i>Leontodon hispidus</i> L.	Liondent hispide	<i>Leontodon hispidus</i>
Flore	<i>Lepidium virginicum</i> L.	Passerage de Virginie	<i>Lepidium virginicum</i>
Flore	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	Marguerite commune	<i>Leucanthemum vulgare</i>
Flore	<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troëne	<i>Ligustrum vulgare</i>
Flore	<i>Linum catharticum</i> L.	Lin purgatif	<i>Linum catharticum</i>
Flore	<i>Lonicera xylosteum</i> L.	Chèvrefeuille des haies	<i>Lonicera xylosteum</i>
Flore	<i>Lotus pedunculatus</i> Cav.	Lotus des marais	<i>Lotus pedunculatus</i>
Flore	<i>Lysimachia vulgaris</i> L.	Lysimaque commune	<i>Lysimachia vulgaris</i>
Flore	<i>Lythrum salicaria</i> L.	Salicaire commune	<i>Lythrum salicaria</i>
Flore	<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline, Minette	<i>Medicago lupulina</i>
Flore	<i>Mentha aquatica</i> L.	Menthe aquatique	<i>Mentha aquatica</i>
Flore	<i>Mentha longifolia</i> (L.) Huds.	Menthe à longues feuilles	<i>Mentha longifolia</i>
Flore	<i>Mercurialis annua</i> L.	Mercuriale annuelle	<i>Mercurialis annua</i>
Flore	<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench	Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i>
Flore	<i>Oenanthe lachenalii</i> C.C.Gmel.	Oenanthe de Lachenal	<i>Oenanthe lachenalii</i>
Flore	<i>Ophioglossum vulgatum</i> L.	Ophioglosse commun, Langue de serpent	<i>Ophioglossum vulgatum</i>
Flore	<i>Orchis anthropophora</i> (L.) All.	Orchis homme pendu, Acéras homme pendu, Porte-Homme, Pantine,	<i>Orchis anthropophora</i>
Flore	<i>Orchis militaris</i> L.	Orchis militaire, Casque militaire	<i>Orchis militaris</i>

CHOI_NOM_simple	TAXO_LATIN_C	TAXO_VERNACUL	TAXO_GENRE_ESP
Flore	<i>Ornithogalum pyrenaicum</i> L.	Ornithogale des Pyrénées, Aspergette, Asperge des bois	<i>Ornithogalum pyrenaicum</i>
Flore	<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud.	Roseau	<i>Phragmites australis</i>
Flore	<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>
Flore	<i>Platanthera bifolia</i> (L.) Rich.	Platanthère à deux feuilles	<i>Platanthera bifolia</i>
Flore	<i>Poa annua</i> L.	Pâturin annuel	<i>Poa annua</i>
Flore	<i>Poa compressa</i> L.	Pâturin comprimé	<i>Poa compressa</i>
Flore	<i>Poa pratensis</i> L.	Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i>
Flore	<i>Polygonum aviculare</i> L.	Renouée des oiseaux	<i>Polygonum aviculare</i>
Flore	<i>Populus nigra</i> L.	Peuplier commun noir	<i>Populus nigra</i>
Flore	<i>Populus tremula</i> L.	Tremble	<i>Populus tremula</i>
Flore	<i>Potentilla erecta</i> (L.) Rausch.	Potentille tormentille	<i>Potentilla erecta</i>
Flore	<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante, Quintefeuille	<i>Potentilla reptans</i>
Flore	<i>Primula elatior</i> (L.) Hill	Primevère élevée	<i>Primula elatior</i>
Flore	<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune	<i>Prunella vulgaris</i>
Flore	<i>Prunus avium</i> (L.) L. [1755]	Merisier vrai	<i>Prunus avium</i>
Flore	<i>Prunus laurocerasus</i> L.	Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i>
Flore	<i>Prunus spinosa</i> L.	Épine noire, Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>
Flore	<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.	Pulicaire dysentérique	<i>Pulicaria dysenterica</i>
Flore	<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>
Flore	<i>Ranunculus bulbosus</i> L.	Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>
Flore	<i>Ranunculus flammula</i> L.	Renoncule flammette, Petite douve	<i>Ranunculus flammula</i>
Flore	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i>
Flore	<i>Rhinanthus alectorolophus</i> (Scop.) Pollich	Rhinanthe velu	<i>Rhinanthus alectorolophus</i>
Flore	<i>Ribes rubrum</i> L.	Groseillier rouge	<i>Ribes rubrum</i>
Flore	<i>Rubus caesius</i> L.	Rosier bleue	<i>Rubus caesius</i>
Flore	<i>Rumex acetosa</i> L.	Oseille des prés	<i>Rumex acetosa</i>
Flore	<i>Salix alba</i> L.	Saule blanc	<i>Salix alba</i>
Flore	<i>Salix cinerea</i> L.	Saule cendré	<i>Salix cinerea</i>
Flore	<i>Sambucus ebulus</i> L.	Sureau yèble	<i>Sambucus ebulus</i>
Flore	<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>
Flore	<i>Samolus valerandi</i> L.	Samole de Valerand	<i>Samolus valerandi</i>
Flore	<i>Sanguisorba minor</i> Scop.	Petite Pimprenelle	<i>Sanguisorba minor</i>
Flore	<i>Scabiosa columbaria</i> L.	Scabieuse colombarie	<i>Scabiosa columbaria</i>
Flore	<i>Silaum silaus</i> (L.) Schinz & Thell.	Silaüs des prés	<i>Silaum silaus</i>

CHOI_NOM_simple	TAXO_LATIN_C	TAXO_VERNACUL	TAXO_GENRE_ESP
Flore	<i>Solanum dulcamara</i> L.	Douce amère	<i>Solanum dulcamara</i>
Flore	<i>Solidago gigantea</i> Aiton	Solidage glabre	<i>Solidago gigantea</i>
Flore	<i>Stachys officinalis</i> (L.) Trevis.	Épiaire officinale	<i>Stachys officinalis</i>
Flore	<i>Succisa pratensis</i> Moench	Succise des prés	<i>Succisa pratensis</i>
Flore	<i>Symphytum officinale</i> L.	Grande consoude	<i>Symphytum officinale</i>
Flore	<i>Tamus communis</i> L.	Tamier commun	<i>Tamus communis</i>
Flore	<i>Taraxacum campyloides</i> G.E.Haglund	Dent de lion	<i>Taraxacum campyloides</i>
Flore	<i>Thelypteris palustris</i> Schott	Fougère des marais, Thélyptéris des marais	<i>Thelypteris palustris</i>
Flore	<i>Tilia cordata</i> Mill.	Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i>
Flore	<i>Trifolium campestre</i> Schreb.	Trèfle champêtre, Trèfle jaune	<i>Trifolium campestre</i>
Flore	<i>Trifolium ochroleucon</i> Huds.	Trèfle jaunâtre	<i>Trifolium ochroleucon</i>
Flore	<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>
Flore	<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P.Beauv.	Trisetè commune	<i>Trisetum flavescens</i>
Flore	<i>Valeriana dioica</i> L.	Valériane dioïque	<i>Valeriana dioica</i>
Flore	<i>Verbena officinalis</i> L.	Verveine officinale	<i>Verbena officinalis</i>
Flore	<i>Veronica arvensis</i> L.	Véronique des champs	<i>Veronica arvensis</i>
Flore	<i>Veronica persica</i> Poir.	Véronique de Perse	<i>Veronica persica</i>
Flore	<i>Viburnum lantana</i> L.	Viorne mancienne	<i>Viburnum lantana</i>
Flore	<i>Viburnum opulus</i> L.	Viorne obier	<i>Viburnum opulus</i>
Flore	<i>Vicia cracca</i> L.	Vesce cracca	<i>Vicia cracca</i>
Flore	<i>Vicia sepium</i> L.	Vesce des haies	<i>Vicia sepium</i>
Flore	<i>Vicia tenuifolia</i> Roth	Vesce à petites feuilles	<i>Vicia tenuifolia</i>
Flore	<i>Viola hirta</i> L.	Violette hérissée	<i>Viola hirta</i>
Invertébrés	<i>Aphantopus hyperantus</i> (Linnaeus, 1758)	le Tristan	<i>Aphantopus hyperantus</i>
Invertébrés	<i>Brenthis ino</i> (Rottemburg, 1775)	Nacré de la sanguisorbe	<i>Brenthis ino</i>
Invertébrés	<i>Calliergonella cuspidata</i> (Hedw.) Loeske		<i>Calliergonella cuspidata</i>
Invertébrés	<i>Campylium stellatum</i> (Hedw.) Lange & C.E.O.Jensen		<i>Campylium stellatum</i>
Invertébrés	<i>Chrysochraon dispar</i> (Germar, 1834)	Criquet des clairières	<i>Chrysochraon dispar</i>
Invertébrés	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Le Fadet commun, Le Procris, Le Petit Papillon des foins, Le Pamphile	<i>Coenonympha pamphilus</i>
Invertébrés	<i>Conocephalus fuscus</i> (Fabricius, 1793)	Conocéphale bigarré, Xiphidion Brun	<i>Conocephalus fuscus</i>
Invertébrés	<i>Cordulegaster boltonii</i> (Donovan, 1807)	Cordulégastré annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>

CHOI_NOM_simple	TAXO_LATIN_C	TAXO_VERNACUL	TAXO_GENRE_ESP
Invertébrés	Cupido alcetas (Hoffmannsegg, 1804)	L'Azuré de la Faucille, L'Argus rase-queue	Cupido alcetas
Invertébrés	Cupido minimus (Fuessly, 1775)	L'Argus frêle, L'Argus minime, La Lycène naine, Le Pygmée	Cupido minimus
Invertébrés	Cupido osiris (Meigen, 1829)	L'Azuré de la Chevrette , Le Petit Argus	Cupido osiris
Invertébrés	Cyaniris semiargus Rottemburg, 1775	Azuré des Anthyllides, Le Demi-Argus, L'Argus violet	
Invertébrés	Gonepteryx rhamni (Linnaeus, 1758)	Le Citron, le Limon, La Piéride du Nerprun	Gonepteryx rhamni
Invertébrés	Gryllus campestris Linnaeus, 1758	Grillon champêtre, Grillon des champs, Gril, Riquet, Cricri, Grésillon, Grillon sauvage, Petit Cheval du Bon Dieu, Grill	Gryllus campestris
Invertébrés	Hesperia comma (Linnaeus, 1758)	Virgule	Hesperia comma
Invertébrés	Lasiommata maera (Linnaeus, 1758)	Némusien	Lasiommata maera
Invertébrés	Lasiommata megera (Linnaeus, 1767)	Mégère	Lasiommata megera
Invertébrés	Leptidea sinapis (Linnaeus, 1758)	Piéride de la moutarde	Leptidea sinapis
Invertébrés	Maniola jurtina (Linnaeus, 1758)	Myrtil	Maniola jurtina
Invertébrés	Mantis religiosa (Linnaeus, 1758)	Mante religieuse	Mantis religiosa
Invertébrés	Melanargia galathea (Linnaeus, 1758)	Le demi-Deuil, L'Échiquier, L'Échiquier commun, L'Arge galathée	Melanargia galathea
Invertébrés	Melitaea athalia (Rottemburg, 1775)	Mélitée du Mélampyre, Damier Athalie	Melitaea athalia
Invertébrés	Melitaea cinxia (Linnaeus, 1758)	Mélitée du plantain	Melitaea cinxia
Invertébrés	Melitaea diamina (Lang, 1789)	la Mélitée noirâtre, le Damier noir, L'Argynne dictynne	Melitaea diamina
Invertébrés	Melitaea parthenoides Keferstein, 1851	Mélitée des scabieuses	Melitaea parthenoides
Invertébrés	Ochlodes sylvanus (Esper, 1777)	Sylvaine	Ochlodes sylvanus
Invertébrés	Pararge aegeria (Linnaeus, 1758)	Tircis	Pararge aegeria
Invertébrés	Pieris brassicae (Linnaeus, 1758)	Piéride du chou	Pieris brassicae
Invertébrés	Pieris napi (Linnaeus, 1758)	Piéride du navet	Pieris napi
Invertébrés	Pieris rapae (Linnaeus, 1758)	Piéride de la rave	Pieris rapae
Invertébrés	Plebeius argus (Linnaeus, 1758)	L'Azuré de l'Ajonc, L'Argus bleu-violet, L'Argus satiné, L'Argus, L'Argus bleu	Plebeius argus
Invertébrés	Polygonia c-album (Linnaeus, 1758)	Robert-le-diable	Polygonia c-album
Invertébrés	Polyommatus icarus (Rottemburg, 1775)	L'Azuré de le Bugrane, L'Argus bleu, L'Azuré d'Icare, L'Icare, La Lycène Icare, L'Argus Icare	Polyommatus icarus
Invertébrés	Pteronemobius heydenii (Fischer, 1853)	Grillon des marais	Pteronemobius heydenii
Invertébrés	Ruspolia nitidula (Scopoli, 1786)	Conocéphale gracieux, Conocéphale mandibulaire	Ruspolia nitidula
Invertébrés	Tettigonia viridissima (Linnaeus, 1758)	Grande Sauterelle verte, Sauterelle verte (des prés), Tettigonie verte, Sauterelle à coutelas	Tettigonia viridissima

CHOI_NOM_simple	TAXO_LATIN_C	TAXO_VERNACUL	TAXO_GENRE_ESP
Invertébrés	Thymelicus sylvestris (Poda, 1761)	L'Hespérie de la Houque, Le Thaumás, la Bande noire	Thymelicus sylvestris
Oiseaux	Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)	Épervier d'Europe	Accipiter nisus
Oiseaux	Acrocephalus palustris (Bechstein, 1798)	Rousserolle verderolle	Acrocephalus palustris
Oiseaux	Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)	Rousserolle effarvatte	Acrocephalus scirpaceus
Oiseaux	Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus
Oiseaux	Buteo buteo (Linnaeus, 1758)	Buse variable	Buteo buteo
Oiseaux	Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	Carduelis carduelis
Oiseaux	Carduelis chloris (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	Carduelis chloris
Oiseaux	Certhia brachydactyla C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla
Oiseaux	Columba palumbus Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	Columba palumbus
Oiseaux	Corvus corone Linnaeus, 1758	Corneille noire	Corvus corone
Oiseaux	Cuculus canorus Linnaeus, 1758	Coucou gris	Cuculus canorus
Oiseaux	Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	Dendrocopos major
Oiseaux	Dendrocopos minor (Linnaeus, 1758)	Pic épeichette	Dendrocopos minor
Oiseaux	Emberiza cirlus Linnaeus, 1758	Bruant zizi	Emberiza cirlus
Oiseaux	Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	Erithacus rubecula
Oiseaux	Falco tinnunculus Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle	Falco tinnunculus
Oiseaux	Fringilla coelebs Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	Fringilla coelebs
Oiseaux	Garrulus glandarius (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes	Garrulus glandarius
Oiseaux	Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831	Rossignol philomèle	Luscinia megarhynchos
Oiseaux	Milvus migrans (Boddaert, 1783)	Milan noir	Milvus migrans
Oiseaux	Muscicapa striata (Pallas, 1764)	Gobemouche gris	Muscicapa striata
Oiseaux	Parus caeruleus Linnaeus, 1758	Mésange bleue	Parus caeruleus
Oiseaux	Parus major Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	Parus major
Oiseaux	Parus palustris Linnaeus, 1758	Mésange nonnette	Parus palustris
Oiseaux	Phoenicurus phoenicurus (Linnaeus, 1758)	Rougequeue à front blanc	Phoenicurus phoenicurus
Oiseaux	Phylloscopus collybita (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce	Phylloscopus collybita
Oiseaux	Picus viridis Linnaeus, 1758	Pic vert, Pivert	Picus viridis
Oiseaux	Serinus serinus (Linnaeus, 1766)	Serin cini	Serinus serinus
Oiseaux	Sitta europaea Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot	Sitta europaea
Oiseaux	Strix aluco Linnaeus, 1758	Chouette hulotte	Strix aluco
Oiseaux	Sturnus vulgaris Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet	Sturnus vulgaris
Oiseaux	Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla
Oiseaux	Troglodytes troglodytes (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes

CHOI_NOM_simple	TAXO_LATIN_C	TAXO_VERNACUL	TAXO_GENRE_ESP
Oiseaux	Turdus merula Linnaeus, 1758	Merle noir	Turdus merula
Oiseaux	Turdus philomelos C. L. Brehm, 1831	Grive musicienne	Turdus philomelos